

RAPPORT FINANCIER

Sanlam Maroc

Au 31 décembre 2025





COMPTES ANNUELS

Sanlam Maroc

Au 31 décembre 2025

Assurance Non-Vie | Assurance Vie

Sanlam Maroc | 216, Bd Zerktouni | CP : 20000 | Casablanca, Maroc

Sanlam Maroc - société anonyme d'assurances et de réassurance au capital social de 411.687.400 de DH. Entreprise régie par la loi n° 17-99 portant code des assurances. RC Casablanca : 22.341. CNSS : 167.8541 - Taxe professionnelle : 355.11.249
IF : 01084025 - ICE : 000230054000034

T +212 522 42 06 06
F +212 522 20 60 81
sanlam.ma



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2026
AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SANLAM MAROC, société anonyme au capital de 411.687.400 DH, dont le siège social est à Casablanca, 216 Bd Zerktoni, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 22341, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le :

Vendredi 24 avril 2026 à 10 heures

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025 ;
2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. Approbation des comptes sociaux et consolidés et opérations de l'exercice 2025 et quitus aux Administrateurs ;
4. Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi n°17-95, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05 et décision à cet égard ;
6. Fixation du montant des jetons de présence à attribuer aux administrateurs au titre de l'exercice écoulé ;
7. Renouvellement de Mandats des Administrateurs ;
8. Ratification de la nomination d'un nouvel Administrateur ;
9. Pouvoirs à conférer.

Tout actionnaire a le droit d'assister, de se faire présenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par un ascendant ou descendant, à cette assemblée, quel que soit le nombre d'actions possédées, à condition d'être inscrit sur les registres sociaux au moins cinq jours avant l'Assemblée ou de se faire délivrer une attestation de blocage de ses titres par son intermédiaire financier.

Les actionnaires désirant participer à cette Assemblée, soit personnellement, soit par procuration, devront se procurer le formulaire unique de pouvoir et de vote en adressant leur demande, avant le 21 avril 2026, à l'adresse mail : assemblee.generale@sanlam.ma

Tout actionnaire a le droit de prendre connaissance, au siège social, des documents dont la communication est prescrite par l'article 141 de la loi 17-95 telle qu'amendée par la loi 20-05 et par la loi 78-12 et la loi 20-19.

Conformément à l'article 121 de la loi n°20-19 modifiant et complétant la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, tout actionnaire remplissant les conditions prévues à l'article 117 de ladite loi, a la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour. La demande d'inscription de ce ou ces projets de résolutions doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis de convocation.

Projet de résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31.12.2025, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du conseil et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2025, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice net comptable de **451 629 897,95 Dirhams**.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumés dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31.12.2025.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice clos le 31.12.2025 se traduisant par un bénéfice net comptable de **451 629 897,95 Dirhams** :

Bénéfice net	451 629 897,95 DH
Réserve légale	Néant
Report à nouveau antérieur	4 702 556,07 DH

Bénéfice distribuable	456 332 454,02 DH
Dividende statutaire (6 DH par action)	24 701 244,00 DH
Réserve générale	48 000 000,00 DH
Superdividende	378 752 408,00 DH

Solde à affecter au report à nouveau	4 878 802,02 DH
--------------------------------------	------------------------

L'Assemblée Générale décide donc sur proposition du conseil d'administration, la mise en distribution d'un dividende global de **403 453 652,00 DH** représentant un dividende de **98 DH** par action et d'affecter au compte Report à Nouveau, le solde non distribué, soit **4 878 802,02 DH**.

Ce dividende de 98 DH par action sera mis en paiement conformément à la réglementation des assurances et la réglementation régissant les sociétés faisant appel public à l'épargne, à partir du mois de juillet 2026.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée par la loi 20-05 et par la loi 78-12 du 29/07/2015, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve individuellement chacune des conventions qui y sont mentionnées. Les actionnaires concernés n'ont pas pris part au vote.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration du 10 février 2026, décide d'attribuer au Conseil d'Administration une somme globale et forfaitaire de 1 800 000 dirhams, au titre de jetons de présence.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat de certains membres du Conseil d'Administration expire à l'issue de la présente Assemblée Générale.

En conséquence, elle décide de renouveler, sur proposition du Conseil d'Administration, le mandat des membres du Conseil d'Administration suivants pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31.12.2028:

- La société Sanlam Pan Africa Holdings Maroc représentée par M.Johan Hendrik DE VILLIERS ;
- La société Sanlam Pan Africa Maroc représentée par Mme Delphine TRAORE ;
- La société Sanam Holding représentée par Monsieur Ismail FARIH ;
- Monsieur Mohamed BERRADA ;
- Monsieur Yahia CHRAIBI ;
- Madame Delphine TRAORE ;
- Madame Fadoua MOUTAOUAKIL ;

Sixième résolution

L'Assemblée Générale constate la démission de Monsieur John MELVILLE de son mandat d'Administrateur de la société, et ratifie la nomination de Monsieur Nelius BEZUIDENHOUT en qualité d'Administrateur de la Société pour la durée restante à courir du mandat de Monsieur John MELVILLE, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026.

Septième résolution

En conséquence de l'adoption de la sixième résolution, l'Assemblée Générale Ordinaire constate que le Conseil d'Administration de la société est désormais composé des membres suivants :

- Monsieur Said ALJ, Président du Conseil ;
- La société Sanlam Pan Africa Holdings Maroc représentée par M. Johan Hendrik DE VILLIERS ;
- La société Sanlam Pan Africa Maroc représentée par Mme Delphine TRAORE ;
- La société Sanam Holding représentée par Monsieur Ismail FARIH ;
- Monsieur Mohamed BERRADA ;
- Monsieur Yahia CHRAIBI ;
- Madame Delphine TRAORE ;
- Madame Fadoua MOUTAOUAKIL ;
- Monsieur Johan Hendrik DE VILLIERS ;
- Monsieur Nelius BEZUIDENHOUT.

Huitième résolution

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

COMMUNICATION FINANCIÈRE DE SANLAM MAROC AU TITRE DE L'ANNÉE 2025



BILAN - ACTIF

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Actif	Exercice			Exercice précédent
	Brut	Amort. Prov. Exercice	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	22.536.087.934,29	2.195.650.466,49	20.340.437.467,80	19.259.179.479,90
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	172.571.277,36	162.954.202,73	9.617.074,63	12.918.932,61
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	172.571.277,36	162.954.202,73	9.617.074,63	12.918.932,61
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.979.853.282,88	317.474.135,76	1.662.379.147,12	1.662.940.398,40
Immobilisation en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial	1.565.268.811,69		1.565.268.811,69	1.565.268.811,69
Autres immobilisations incorporelles	414.584.471,19	317.474.135,76	97.110.335,43	97.671.586,71
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	469.560.904,62	392.781.213,92	76.779.690,70	94.080.346,86
Terrains	31.819.875,19		31.819.875,19	38.260.155,19
Constructions	11.380.211,61	2.456.507,64	8.923.703,97	11.970.105,42
Installations techniques, matériel et outillage				
Matériel transport	614.945,96	553.091,65	61.854,31	94.946,31
M. M. B. et aménagements divers	424.839.315,04	389.771.614,63	35.067.700,41	42.848.583,12
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	906.556,82		906.556,82	906.556,82
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1.068.667.554,50	437.479.975,77	631.187.578,73	628.189.824,61
Prêts immobilisés	68.988.439,26	25.061.877,31	43.926.561,95	23.382.889,22
Autres créances financières	618.961.766,62	146.777.684,63	472.184.081,99	497.541.490,06
Titres de participation	380.717.348,62	265.640.413,83	115.076.934,79	107.265.445,33
Autres titres immobilisés				
PLACEMENTS AFFECTES AUX OPER* D'ASSURANCE	18.845.434.914,93	884.960.938,31	17.960.473.976,62	16.861.049.977,42
Placements immobiliers	2.403.250.583,34	365.334.619,30	2.037.915.964,04	2.283.445.065,56
Obliga., bons et titres de créances négociables	2.107.117.020,68		2.107.117.020,68	1.881.610.863,16
Actions et parts sociales	13.764.396.953,57	519.626.319,01	13.244.770.634,56	12.031.995.752,33
Prêts et effets assimilés	10.225.798,72		10.225.798,72	8.286.298,72
Dépôts en comptes indisponibles	153.978.464,11		153.978.464,11	255.315.294,19
Placem* affectés aux contrats en unités de cpt	205.823.346,60		205.823.346,60	49.768.513,55
Dépôts auprès des cédantes				
Autres placements	200.642.747,91		200.642.747,91	350.628.189,91
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF				
Dimin. des créances immo. et des placem.				
Aug* des dettes de financ. et des prov. Tech.				
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	6.594.020.910,80	1.250.693.227,81	5.343.327.682,99	5.447.843.364,37
PART DES CESSIONNAIRES DANS LES PROV. TECH.	1.456.173.129,24		1.456.173.129,24	1.323.861.679,91
Provisions pour primes non acquises	248.253.900,64		248.253.900,64	226.035.739,22
Provisions pour sinistres à payer	981.423.089,00		981.423.089,00	861.918.842,95
Provisions des assurances-vie	226.496.139,60		226.496.139,60	235.907.097,74
Autres provisions techniques				
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	4.553.291.255,25	1.205.902.732,11	3.347.388.523,14	3.514.948.202,64
Cessionnaires et comptes rattachés débiteurs	100.723.692,94		100.723.692,94	183.228.818,47
Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés débiteurs	3.254.501.272,95	1.148.307.177,99	2.106.194.094,96	2.085.196.949,02
Personnel débiteur	7.001.761,09		7.001.761,09	6.794.249,50
Etat débiteur	213.288.352,27		213.288.352,27	230.551.526,66
Comptes d'associés débiteurs				
Autres débiteurs	234.256.547,11	57.595.554,12	176.660.992,99	154.931.938,92
Comptes de régularisation-Actif	743.519.628,89		743.519.628,89	854.244.720,07
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (non affectés aux opérations d'assurance)	584.556.526,31	44.790.495,70	539.766.030,61	609.033.481,82
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (Ets circulants)				
TRESORERIE - ACTIF	147.346.230,58		147.346.230,58	176.484.256,26
Chèques et valeurs à encaisser	0,85		0,85	
Banques, TGR et C.C.P.	147.326.229,73		147.326.229,73	176.464.249,71
Caisse, Régies d'avances et accreditifs	20.000,00		20.000,00	20.006,55
TOTAL GENERAL	29.277.455.075,67	3.446.343.694,30	25.831.111.381,37	24.883.507.100,53

Arrêté l'actif du bilan 2025 à la somme de :
Vingt cinq milliards huit cent trente et un millions cent onze mille trois cent quatre vingt un dirhams virgule trente sept centimes.

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

I - Compte Technique Assurances Vie

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Libellé	Exercice			Exercice précédent
	Brut	Cession	Net	Net
1- PRIMES	564.884.649,31	18.459.508,22	546.425.141,09	807.176.680,90
Primes émises	564.884.649,31	18.459.508,22	546.425.141,09	807.176.680,90
2- PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	105.732,66		105.732,66	36.575,96
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	99.426,74		99.426,74	
Reprises d'exploitation, transferts de charges	6.305,92		6.305,92	36.575,96
3- PRESTATIONS ET FRAIS PAYES	626.324.173,32	15.120.202,64	611.203.970,68	851.367.624,95
Prestations et frais payés	741.574.448,12	21.618.996,04	719.955.452,08	688.171.443,00
Variation des provisions pour sinistres à payer	48.981.979,63	2.912.164,74	46.069.814,89	31.462.644,03
Variation des provisions des assurances vie	-286.711.068,78	-9.410.958,14	-277.300.110,64	75.005.408,41
Var des prov pour fluctuations de sinistralité	-36.109.735,88		-36.109.735,88	5.542.332,34
Variation des provisions pour aléas financiers				
Variation des provisions techniques des Contrats en Unités de Comptes	143.354.135,00		143.354.135,00	50.278.144,09
Variation des provisions pour participation aux bénéfices	15.234.415,23		15.234.415,23	907.653,08
Variation des autres provisions techniques				
4- CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	89.369.432,06		89.369.432,06	141.347.489,73
Charges d'acquisition des contrats	29.002.107,08		29.002.107,08	75.151.680,68
Achats consommés de matières et fournitures	2.690.451,03		2.690.451,03	5.330.112,21
Autres charges externes	14.014.844,62		14.014.844,62	18.843.216,22
Impôts et taxes	2.491.730,73		2.491.730,73	3.662.599,23
Charges de personnel	36.816.873,65		36.816.873,65	33.743.678,80
Autres charges d'exploitation				-9.969,28
Dotations d'exploitation	4.353.424,95		4.353.424,95	4.626.171,87
5- PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	321.473.798,72		321.473.798,72	259.407.962,10
Revenus des placements	152.663.300,31		152.663.300,31	210.727.283,74
Gains de change				
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	269.793,18		269.793,18	3.769.974,60
Profits sur réalisation de placements	132.585.529,37		132.585.529,37	34.865.570,40
Ajust. de VARCUC (1)(plus-values non réalisées)	29.508.106,00		29.508.106,00	2.769.904,00
Profits provenant de la réévaluation des placements affectés				
Intérêts et autres produits de placements	394.556,12		394.556,12	704.945,22
Reprises sur charges de placement ; Transferts de charges	6.052.513,74		6.052.513,74	6.570.284,14
6- CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	73.375.902,50		73.375.902,50	48.195.657,11
Charges d'intérêts				
Frais de gestion des placements	10.285.745,63		10.285.745,63	7.682.551,79
Pertes de change				
Amortissement des différences sur prix de remboursement	3.291.222,55		3.291.222,55	6.256.848,28
Pertes sur réalisation de placements	32.399.073,76		32.399.073,76	28.942.597,75
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés				
Ajust. de VARCUC (1) (moins-values non réalisées)	20.188.314,00		20.188.314,00	
Autres charges de placements				
Dotations sur placement	7.211.546,56		7.211.546,56	5.313.659,29
RESULTAT TECHNIQUE VIE (1 + 2 - 3 - 4 + 5 - 6)	97.394.672,81	3.339.305,58	94.055.367,23	25.710.447,17

BILAN - PASSIF

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Passif	Exercice		Exercice précédent
	Brut	Net	Net
FINANCEMENT PERMANENT	22.536.556.576,89		22.242.787.603,64
CAPITAUX PROPRES	5.449.481.507,24		5.331.318.403,28
Capital social ou fonds d'établissement	411.687.400,00		411.687.400,00
Actionnaires, capital souscrit non appelé			
Capital appelé, dont versé	411.687.400,00		411.687.400,00
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1.154.962.986,95		1.154.962.986,95
Ecarts de réévaluation	27.732.511,78		27.732.511,78
Réserve légale	41.597.414,48		41.597.414,48
Autres réserves	3.357.168.740,00		3.273.168.740,00
Report à nouveau (1)	4.702.556,07		3.926.361,94
Fonds social complémentaire			
Résultat nets en instance d'affectation (1)	0,01		
Résultat net de l'exercice (1)	451.629.897,95		418.242.988,13
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES			
Provisions réglementées			
DETTES DE FINANCEMENT			
Emprunts obligataires			
Emprunts pour fond d'établissement			
Autres dettes de financement			
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	17.087.075.069,65		16.911.469.200,36
Provisions pour primes non acquises	1.101.812.805,23		1.050.230.097,81
Provisions pour sinistres à payer	8.373.511.963,47		8.187.246.067,16
Provisions des assurances-vie	5.768.813.091,53		6.055.524.160,31
Provisions pour fluctuations de sinistralité	1.167.928.547,64		1.144.290.011,82
Provisions pour aléas financiers			
Provisions techniques des contrats en unités de compte	193.632.279,00		50.278.144,09
Provisions pour participation aux bénéfices	134.634.075,60		119.399.660,37
Provisions techniques sur placement	67.042.322,62		120.518.418,48
Autres provisions techniques	279.699.984,47		183.982.640,32
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF			
Augmentation des créances immobilisées et des placements			
Diminution des dettes de financement et des provisions techniques			
PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)	2.409.462.748,00		2.080.031.124,95
DETTES POUR ESPÈCES REMISES PAR LES CESSIONNAIRES	581.204.090,98		596.267.198,92
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires	581.204.090,98		596.267.198,92
DETTES DU PASSIF CIRCULANT	1.828.258.657,02		1.483.763.926,03
Cessionnaires et comptes rattachés crédateurs	287.488.408,86		272.887.359,51
Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés crédateurs	618.046.476,06		637.027.651,65
Personnel créateur	78.889.070,48		82.670.083,34
Organismes sociaux crédateurs	14.484.007,97		14.988.709,75
Etat créateur	257.285.426,11		159.622.799,67
Comptes d'associés crédateurs	224.000.000,00		
Autres créanciers	284.097.236,98		256.477.891,89
Comptes de régularisation-passif	63.968.030,56		60.089.430,22
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (éléments circulants)			
TRESORERIE - PASSIF	885.092.056,48		560.688.371,94
Crédits d'escompte			
Crédits de trésorerie			
Banques	885.092.056,48		560.688.371,94
TOTAL GENERAL	25.831.111.381,37		24.883.507.100,53

Arrêté le passif du bilan 2025 à la somme de :
Vingt cinq milliards huit cent trente et un millions cent onze mille trois cent quatre vingt un dirhams virgule trente sept centimes.

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

II - Compte Technique Assurances Non-Vie

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMMUNICATION FINANCIÈRE DE SANLAM MAROC AU TITRE DE L'ANNÉE 2025



COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC) III - Compte Technique Assurances Vie & Non-Vie

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Libellé	Exercice			Exercice précédent
	Brut 1	Cessions 2	Net 3=1-2	Net 4
1 PRIMES	6.143.057.770,64	739.395.374,59	5.403.662.396,05	5.577.696.227,55
• Primes émises	6.194.640.478,06	761.613.536,02	5.433.026.942,04	5.548.660.517,03
• Variation des provisions pour primes non acquises	± 51.582.707,42	± 22.218.161,43	± 29.364.545,99	± -29.035.710,52
2 PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	100.520.423,44		100.520.423,44	62.673.278,29
• Subventions d'exploitation				
• Autres produits d'exploitation	99.012.474,02		99.012.474,02	58.663.326,51
• Reprises d'exploitation; transferts de charges	1.507.949,42		1.507.949,42	4.009.951,78
3 PRESTATIONS ET FRAIS	4.791.717.432,18	453.548.599,58	4.338.168.832,60	4.257.614.863,54
• Prestations et frais payés	4.614.218.174,45	343.455.311,68	4.270.762.862,77	4.029.626.731,80
• Variation des provisions pour sinistres à payer	± 186.265.896,31	± 119.504.246,04	± 66.761.650,27	± 7.338.501,14
• Variation des provisions des assurances-vie	± -286.711.068,78	± -9.410.958,14	± -277.300.110,64	± 75.005.408,41
• Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité	± 23.638.535,82		± 23.638.535,82	± 46.567.175,88
• Variation des provisions pour aléas financiers	±			
• Variation des provisions techniques en U.C.	± 143.354.135,00		± 143.354.135,00	± 50.278.144,09
• Variation des provisions pour participation aux bénéfices	± 15.234.415,23		± 15.234.415,23	± 907.653,08
• Variation des autres provisions techniques	± 95.717.344,15		± 95.717.344,15	± 47.891.249,14
4 CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	1.421.958.414,67		1.421.958.414,67	1.470.385.549,13
• Charges d'acquisition des contrats	732.524.656,34		732.524.656,34	748.445.420,25
• Achats consommés de matières et fournitures	57.219.442,93		57.219.442,93	60.729.256,18
• Autres charges externes	188.984.432,57		188.984.432,57	195.092.795,93
• Impôts et taxes	40.652.956,44		40.652.956,44	40.481.289,81
• Charges de personnel	277.352.806,05		277.352.806,05	281.203.321,87
• Autres charges d'exploitation	10.130.911,42		10.130.911,42	23.745.642,19
• Dotations d'exploitation	115.093.208,92		115.093.208,92	120.687.822,90
5 PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTÉS AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	1.504.924.819,97		1.504.924.819,97	832.233.901,38
• Revenus des placements	464.404.052,65		464.404.052,65	556.995.795,73
• Gains de change				
• Produits des diff. s/prix de remboursement à percevoir	± 354.087,34		± 354.087,34	± 3.988.660,82
• Profits sur réalisation de placements	934.398.324,02		934.398.324,02	213.612.417,70
• Ajustements de VARCUC (1) (+ values non réalisées)	± 29.508.106,00		± 29.508.106,00	± 2.769.904,00
• Profits provenant de la réévaluation des placements affectés				
• Intérêts et autres produits de placements	18.333.825,21		18.333.825,21	18.003.168,52
• Reprises sur charges de placements; trsferts de charges	± 57.926.424,75		± 57.926.424,75	± 36.863.954,61
6 CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTÉS AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	630.748.176,84		630.748.176,84	271.753.873,59
• Charges d'intérêts				
• Frais de gestion des placements	65.836.235,24		65.836.235,24	54.134.739,08
• Pertes de change				
• Amortissement des différences s/prix de remboursement	7.023.593,18		7.023.593,18	10.124.371,95
• Pertes sur réalisation de placements	108.586.715,33		108.586.715,33	178.711.186,71
• Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés				
• Ajustements de VARCUC (1) (- values non réalisées)	± 20.188.314,00		± 20.188.314,00	
• Autres charges de placements	121.706,56		121.706,56	
• Dotations sur placements	428.991.612,53		428.991.612,53	28.783.575,85
RÉSULTAT TECHNIQUE VIE+NON VIE (1+2-3-4+5-6)	904.078.990,36	285.846.775,01	618.232.215,35	472.849.120,96

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G.)

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

I - tableau de formation des résultats (T.F.R.)		Exercice	Exercice précédent
1 Primes acquises		6.143.057.770,64	6.204.190.180,57
1a Primes émises		6.194.640.478,06	6.281.636.981,75
1b Variation des provisions pour primes non acquises		± 51.582.707,42	± 77.446.801,18
2 Variation des provisions mathématiques		-378.709.668,41	-32.437.214,89
3 Ajustement VARCUC		-9.319.792,00	-2.769.904,00
4 Charges des prestations		5.041.907.482,38	4.510.543.140,25
4a Prestations et frais payés (hors rubrique 9)		4.592.964.529,36	4.295.131.207,61
4b Variation des provisions pour prestations et diverses		448.942.953,02	215.411.932,64
A SOLDE DE SOUSCRIPTION "MARGE BRUTE"		1.489.179.748,67	1.728.854.159,21
5 Charges d'acquisition		732.524.656,34	748.445.420,25
6 Autres charges techniques d'exploitation		689.433.758,33	721.940.128,88
8 Produits techniques d'exploitation		100.520.423,44	62.673.278,29
B CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES		1.321.437.991,23	1.407.712.270,84
C MARGE D'EXPLOITATION		167.741.757,44	321.141.888,37
8 Produits nets des placements (hors ajustement VARCUC)		864.856.851,13	557.710.123,79
9 Participations aux résultats et charges des intérêts crédités		128.519.618,21	120.843.050,29
D SOLDE FINANCIER		736.337.232,92	436.867.073,50
E RESULTAT TECHNIQUE BRUT		904.078.990,36	758.008.961,87
10 Part des réassureurs dans les primes acquises		739.395.374,59	626.493.953,02
11 Part des réassureurs dans les prestations payées		343.455.311,68	286.598.390,14
12 Part des réassureurs dans les provisions		110.093.287,90	54.735.721,97
F SOLDE DE REASSURANCE		-285.846.775,01	-285.159.840,91
G RESULTAT TECHNIQUE NET		618.232.215,35	472.849.120,96
13 Résultat non technique courant		97.065.158,83	28.850.273,00
14 Résultat non technique non courant		-110.570.915,93	-16.203.999,32
H RESULTAT NON TECHNIQUE		-13.505.757,10	12.646.273,68
I RESULTAT AVANT IMPOT		604.726.458,25	485.495.394,64
15 Impôts sur les sociétés		153.096.560,30	67.252.406,51
J RESULTAT NET		451.629.897,95	418.242.988,13
16 MARGE D'EXPLOITATION NETTE DE REASSURANCE		-118.105.017,57	35.982.047,46

II - Capacité d'autofinancement (C.A.F.) - Autofinancement		Exercice	Exercice précédent
1	Résultat net de l'exercice		
(+)	Bénéfice	451.629.897,95	418.242.988,13
(-)	Perte		
2 (+)	Dotations d'exploitation	38.723.207,76	50.318.453,18
3 (+)	Dotations sur placements	428.991.612,53	28.783.575,85
4 (+)	Dotations non techniques courantes	10.399.818,30	17.716.019,51
5 (+)	Dotations non techniques non courantes		
6 (-)	Reprises d'exploitation		
7 (-)	Reprises sur placements	57.926.424,75	36.863.954,61
8 (-)	Reprises non techniques courantes	40.685.504,41	17.806.120,04
9 (-)	Reprises non techniques non courantes		
10 (-)	Profits provenant de la réévaluation		
11 (+)	Pertes provenant de la réévaluation		
12 (-)	Produits des cessions d'immobilisations		474.320,94
13 (+)	V.N.A. des immobilisations cédées		450.351,28
(=)	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	831.132.607,38	460.366.992,36
14 (-)	Distribution de bénéfices	333.466.793,99	316.999.298,00
(=)	AUTOFINANCEMENT	497.665.813,39	143.367.694,36

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.
(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.
(3) Y compris les reprises sur subventions.

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC) IV - Compte Non Technique

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Libellé	OPERATIONS		Totaux de l'exercice	Exercice précédent
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices Précédents		
1- PRODUITS NON TECHNIQUES courants	146.466.963,60		146.466.963,60	67.767.820,90
Produits d'exploitation non techniques courants				
Intérêts et autres produits non techniques courants	105.781.459,19		105.781.459,19	49.961.700,86
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir				
Autres produits non techniques courants				
Reprises non techniques, transferts de charges	40.685.504,41		40.685.504,41	17.806.120,04
2- CHARGES NON TECHNIQUES courantes	49.401.804,77		49.401.804,77	38.917.547,90
Charges d'exploitation non techniques courantes	12.936.940,34		12.936.940,34	2.467.087,57
Charges financières non techniques courantes	23.171.452,67		23.171.452,67	16.602.217,56
Amortissement des différences sur prix de remboursement				
Autres charges non techniques courantes	2.893.593,46		2.893.593,46	2.132.223,26
Dotations non techniques courantes	10.399.818,30		10.399.818,30	17.716.019,51
Résultat non technique courant (1 - 2)	97.065.158,83		97.065.158,83	28.850.273,00
3- PRODUITS NON TECHNIQUES NON COURANTS	30.687.974,89		30.687.974,89	1.760.048,64
Produits des cessions d'immobilisations				474.320,94
Subventions d'équilibre				
Profits provenant de la réévaluation des éléments d'actif				
Autres produits non courants	30.687.974,89		30.687.974,89	1.285.727,70
Reprises non courantes, transferts de charges				
4- CHARGES NON TECHNIQUES NON COURANTES	132.524.811,81	8.734.079,01	141.258.890,82	17.964.047,96
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				450.351,28
Subventions accordées				
Pertes provenant de la réévaluation des éléments d'actif				
Autres charges non courantes	132.524.811,81	8.734.079,01	141.258.890,82	17.513.696,68
Dotations non courantes				
Résultat non technique non courant (3 - 4)	-101.836.836,92	-8.734.079,01	-110.570.915,93	-16.203.999,32
RESULTAT NON TECHNIQUE (1 - 2 + 3 - 4)	-4.771.678,09	-8.734.079,01	-13.505.757,10	12.646.273,68

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC) V - Récapitulation

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

LIBELLE	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
I- RESULTAT TECHNIQUE VIE	94.055.367,23	25.710.447,17
II- RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE	524.176.848,12	447.138.673,79
III- RESULTAT NON TECHNIQUE	-13.505.757,10	12.646.273,68
IV- RESULTAT AVANT IMPOTS	604.726.458,25	485.495.394,64
V- IMPOTS SUR LES RESULTATS	153.096.560,30	67.252.406,51
VI- RESULTAT NET	451.629.897,95	418.242.988,13
TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES VIE	868.004.672,47	1.066.621.218,96
TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES NON-VIE	6.141.102.966,99	5.405.982.188,26
TOTAL DES PRODUITS NON TECHNIQUES	177.154.938,49	69.527.869,54
TOTAL DES PRODUITS	7.186.262.577,95	6.542.131.276,76
TOTAL DES CHARGES ASSURANCES VIE	773.949.305,24	1.040.910.771,79
TOTAL DES CHARGES ASSURANCES NON-VIE	5.616.926.118,87	4.958.843.514,47
TOTAL DES CHARGES NON TECHNIQUES	190.660.695,59	56.881.595,86
IMPOTS SUR LES RESULTATS	153.096.560,30	67.252.406,51
TOTAL DES CHARGES	6.734.632.680,00	6.123.888.288,63
RESULTAT NET	451.629.897,95	418.242.988,13

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

I - Synthèse des masses du bilan

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Exercice a	Exercice précédent b	Variations a - b	
			Emplois c	Ressources d
1 (1) Financement permanent	5.449.481.507,24	5.331.318.403,28		118.163.103,96
2 (2) Moins actif immobilisé	2.379.963.491,18	2.398.129.502,48		18.166.011,30
3 (3) FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2) (A)	3.069.518.016,06	2.933.188.900,80		136.329.115,26
4 (4) Provisions techniques nettes de cessions	15.630.901.940,41	15.587.607.520,45		43.294.419,96
5 (5) Placements moins dépôts des réassureurs	17.379.269.885,64	16.264.782.778,50	1.114.487.107,14	
6 (6) = BESOIN EN COUVERTURE (4-5) (B)	-1.748.367.945,23	-677.175.258,05	1.071.192.687,18	
7 (7) Actif circulant	3.887.154.553,75	4.123.981.684,46		236.827.130,71
8 (8) Moins Passif circulant	1.828.258.657,02	1.483.763.926,03		344.494.730,99
9 (9) = BESOINS DE FINANCEMENT (7-8) (C)	2.058.895.896,73	2.640.217.758,43		581.321.861,70
<				

COMMUNICATION FINANCIÈRE DE SANLAM MAROC AU TITRE DE L'ANNÉE 2025



ÉTAT DES DÉROGATIONS

Au : 31/12/2025

Indication des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation Financière et les resultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Identifiant Fiscal	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C. de l'exercice
							Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
1	2	3	4	5	6	7	8	9		
I- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES										
SANLAM Asset Management Maroc	Finances	40427592	5.000.000	99,99%	4.999.600,00	4.999.600,00	31/12/2025	8020.767,97	-1.002.230,78	
DAYAM	Investissement	40182776	19.524.458	100,00%	19.524.458,00	-	31/12/2025	5.340.415,87	-43.925,61	
DARIF	Investissement	1105111	25.656.000	44,52%	11.904.238,44	11.904.238,44	31/12/2024	17.315.362,97	-8.340.524,76	
Partenariat Capital Maroc	Investissement	40394259	47.000.000	100,00%	46.999.600,00	25.360.584,15	31/12/2024	35.372.422,31	-1.756.034,63	
LUXOR	Hôtelier	1031892	92.667.000	100,00%	64.500.000,00	64.500.000,00	31/12/2024	-10.861.362,54	-63.224.486,23	
SAHAM HOTEL	Hôtelier	40175297	121.237.600	100,00%	223.973.300,00	-	31/12/2025	10.422.202,04	-145.561,87	
Action Participation (KHALADI)	Energies et Mines	33623743	131.514.000	100,00%	131.513.500,00	131.513.500,00	31/12/2025	132.073.867,15	242.446,24	
Jadis	Immobilier	40169334	8.205.400	90,50%	7.405.400,00	6.901.760,00	31/12/2025	6.863.751,34	-23.056,88	
STOKVIS NORD AFRIQUE	Commerce et transport	1620634	176.951.500	17,15%	85.386.535,49	85.386.535,49	31/12/2024	49.592.855,50	-12.780.957,96	
II- PLACEMENTS AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'ASSURANCES										
STE MAROCAINE A L'EXPORT	ASSURANCES	1003169	50.000.000	2,00%	750.000,00	750.000,00	31/12/2024	144.031.851,81	11.604.898,37	
AFRICA First Assist	ASSURANCES	1030998	50.000.000	25,00%	100.000.000,00	100.000.000,00	31/12/2024	240.068.016,14	43.506.032,45	10.250.861,00
AFRICAIN RE	ASSURANCES	3070718080	0,20%	3.746.796,45	3.746.796,45	31/12/2025	13.385.959.408,00	1.390.041.552,00		
CAT	ASSURANCES	1085427	162.656.000	16,16%	26.290.600,00	26.290.600,00	31/12/2024	675.257.835,14	11.604.898,37	40.224.618,00
ATLANTASANAD	ASSURANCES	1085137	602.835.950	0,44%	20.421.612,18	20.421.612,18	31/12/2024	3.645.299.972,62	456.350.915,23	1.736.375,00
TOTAL					747.415.640,56	481.775.226,71				52.211.854,00

TABLEAU DES PROVISIONS

I- Provisions techniques

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

LIBELLE	Montant au début de l'exercice			Variations de l'exercice			Montant à la fin de l'exercice		
	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net
Provisions pour primes non acquies	1.050.230.097,82	226.035.739,22	824.194.358,60	51.582.707,42	22.218.161,43	293.645,99	1.101.812.805,23	248.253.900,64	853.558.904,59
Provisions pour sinistres à payer	8.187.246.067,16	861.918.842,95	7.325.327.224,21	186.265.896,30	119.504.246,04	66.761.650,26	8.375.511.963,47	981.423.089,00	7.392.088.874,47
Provisions des assurances-vie	6.055.524.164,70	235.907.097,84	5.819.617.066,86	-286.711.068,78	-9.410.958,14	-277.300,10	5.768.813.095,92	226.496.139,70	5.542.316.956,22
Provisions pour fluctuations de sinistralité	1.144.290.011,82		1.144.290.011,82	23.638.535,82		23.638.535,82	1.167.928.547,64		1.167.928.547,64
Provisions pour aléas financiers									
Provisions des contrats en U.C.	50.278.144,09		50.278.144,09	143.354.135,00		143.354.135,00	193.632.279,09		193.632.279,09
Provisions pour participation aux bénéfices	119.399.660,37		119.399.660,37	15.234.415,23		15.234.415,23	134.634.075,60		134.634.075,60
Provisions techniques sur placements	120.518.418,48		120.518.418,48	-53.476.095,86		-53.476.095,86	67.042.322,62		67.042.322,62
Autres Provisions techniques	183.982.640,32		183.982.640,32	95.717.344,15		95.717.344,15	279.699.984,47		279.699.984,47
TOTAL	16.911.469.204,76	1.323.861.680,01	15.587.607.524,75	175.605.869,28	132.311.449,33	43.294.419,95	17.087.075.074,04	1.456.173.129,34	15.630.901.944,70

II- Autres provisions

Au : 31/12/2024

Nature	Montant début de l'exercice	Dotations			Reprises			montant fin d'exercice
		d'exploitation technique	sur placements	non techniques	d'exploitation technique	sur placements	non techniques	
1-Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	570.620.579,53		398.688.439,27	6.233.005,00	1.065.807,64	1.187,00	17.368.734,38	957.106.294,78
2-Provisions réglementées								
3-Provisions durables pour risques et charges								
SOUS-TOTAL (A)	570.620.579,53		398.688.439,27	6.233.005,00	1.065.807,64	1.187,00	17.368.734,38	957.106.294,78
4-Provisions pour dépréciation de l'actif circulant	1.193.536.699,26	76.370.001,16	1.997.642,45	3.721.538,62	1.242.403,33	373.480,33	23.316.770,02	1.250.693.227,81
5-Autres provisions pour risques et charges								
6-Provisions pour dépréc. des cptes de trésorerie								
SOUS-TOTAL (B)	1.193.536.699,26	76.370.001,16	1.997.642,45	3.721.538,62	1.242.403,33	373.480,33	23.316.770,02	1.250.693.227,81
TOTAL (A+B)	1.764.157.278,79	76.370.001,16	400.686.081,72	9.954.543,62	2.308.210,97	374.667,33	40.685.504,40	2.207.799.522,59

TABLEAU DES CRÉANCES

Au : 31/12/2025

Créances	Total	Analyse par échéance			Autres analyses				
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ									
• Immobilisations financières									
- Prêts immobilisés	68.988.439,26	62.146.915,38	6.841.523,88						
- Autres créances financières	999.679.115,24	903.469.622,59	96.209.492,65						
• Placements affectés aux opérations d'assurance									
- Obligations et bons et Titres non négociables	2.107.117.020,68	1.622.617.020,68	484.500.000,00		1.170.431.000,00	936.686.020,68			
- Prêts et effets assimilés	10.225.798,72	8.286.298,72	1.939.500,00						
- Créances pour dépôts auprès des cédantes									
SOUS-TOTAL	3.186.010.373,90	2.596.519.857,37	589.490.516,53		1.170.431.000,00	936.686.020,68			
DE L'ACTIF CIRCULANT									
- Parts de réassureurs dans les provisions techniques	1.456.173.129,24	829.075.066,52	627.098.062,72						
- Cessionnaires et comptes rattachés débiteurs	100.723.692,94	100.723.692,94							
- Assurés, Intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés	3.254.501.272,95	1.278.406.756,01	1.976.094.516,94						
- Personnel	7.001.761,09	7.001.761,09							
- Etat	213.288.352,27	133.016.676,37	80.271.675,90		213.288.352,27				
- Comptes d'associés									
- Autres débiteurs	234.256.547,11	62.077.279,18	172.179.267,93						
- Compte de régularisation-actif	743.519.628,90	380.678.716,91	362.840.911,99						
SOUS-TOTAL	6.009.464.384,50	2.683.254.494,99	3.326.209.889,51		213.288.352,27				
TOTAL	9.195.474.758,40	5.279.774.352,36	3.915.700.406,04		1.383.719.352,27	936.686.020,68			

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

Au : 31/12/2025

Nature des changements	Justification du changement	Influence sur le patrimoine, la situation Financière et les resultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
II. Changements affectant les règles de présentation	Néant	Néant

TABLEAU DES PLACEMENTS AFFECTÉS ET NON AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'ASSURANCE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Éléments de l'actif	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation (1)	Plus ou moins valeur latente
• Terrains (2311, 2312, 2316, 2611)	641.623.446,82	641.623.446,82	620.864.000,00	-20.759.446,82
• Constructions (2313, 2321, 2323, 2325, 2327, 2612)	628.651.639,78	260.860.512,84	496.236.000,00	235.375.487,16
• Parts et actions de sociétés immobilières (2613)	1.121.140.380,45	722.453.128,18	506.638.750,00	-215.814.378,18
• Autres placements immobiliers (2318, 2328, 2618)				
• Placements immobiliers en cours (2392, 2619)	55.035.203,09	55.035.203,09	48.683.718,00	-6.351.485,09
TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS	2.446.450.670,14	1.679.972.290,93	1.672.422.468,00	-7.549.822,93
• Obligations de l'Etat (26211, 26221)	50.002.259,56	50.002.259,56	50.010.000,00	7.740,44
• Bons du Trésor (26213, 26223)	792.249.996,41	782.839.000,00	843.480.000,00	60.641.000,00
• Obligations garanties par l'Etat (26215, 26225)				
• Titres hypothécaires (2623) (Obligations)				
• Titres de créances négociables (2624)	100.000.000,00	100.000.000,00	101.294.000,00	1.294.000,00
• Autres obligations et bons (26218, 26228, 2481, 3504, 3506, 3508)	1.167.464.764,71	1.135.096.505,15	1.157.490.000,00	22.393.494,85
TOTAL OBLIGATIONS, BONS & TITRES DE CRÉANCES NEGOCIABLES	2.109.717.020,68	2.067.937.764,71	2.152.274.000,00	84.336.235,29
• Titres de participation (2510, 2631)	747.415.640,55	481.775.226,72	746.653.000,00	264.877.732,28
• Actions cotées (2632)	3.192.092.189,26	3.179.968.189,26	3.856.395.000,00	676.426.810,74
• OPCVM Obligations (2634)	7.002.971.485,80	7.002.971.485,80	7.456.564.000,00	453.592.514,20
• OPCVM Actions (2635)	773.668.002,41	773.668.002,41	916.563.000,00	142.894.997,59
• OPCVM Divers (2636) destinés aux FPC en Titrisation				
• Autres Actions et Parts Sociales (2633, 2638, 3501)	3.010.923.711,31	2.857.318.148,87	3.475.811.000,00	618.492.851,13
TOTAL ACTIONS ET TITRES DE PARTICIPATION	14.727.071.029,33	14.295.701.053,06	16.451.986.000,00	2.156.284.946,94
• Prêts en première hypothèque (2641);(2411)	259.295,76	259.295,76	259.295,76	
• Avances sur polices vie (2643)				
• Prêts nantis par des obligataires (2644)				
• Autres prêts (2415, 16, 18, 83, 87, 2488, 2648, 2683, 2688)	854.326.729,67	737.057.243,18	737.057.243,18	
TOTAL PRETS ET CRÉANCES IMMOBILISÉES	854.586.025,43	737.316.538,94	737.316.538,94	
• Dépôts à terme (2651)	151.932.428,93	151		

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

Aux Actionnaires de la société
SANLAM MAROC S.A.
216, Boulevard Zerktouni
Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025**

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 28 mai 2025, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Sanlam Maroc S.A. (la « société ») qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 5 449 481 507,24 dont un bénéfice net de MAD 451 629 897,95.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Sanlam Maroc S.A. au 31 décembre 2025, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que la société Sanlam Maroc a fait l'objet d'un contrôle fiscal courant l'exercice 2025 au titre de l'Impôt sur les Sociétés (IS), la Contribution Sociale de Solidarité (CSS), la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), l'Impôt sur le Revenu (IR) et la Retenue à la Source (RAS) relatif aux exercices 2021 à 2024. Ce contrôle a été dénoué par la conclusion d'un protocole d'accord, daté du 23 décembre 2025 pour un montant total de redressement de MMAD 130, incluant les pénalités.

*Sanlam Maroc S.A.
Page 2*

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
<p>Évaluation des provisions pour sinistres en assurance Non-Vie</p> <p>Les provisions pour sinistres à payer Non-Vie figurant au bilan pour un montant de MMAD 7 646, représentent un poste significatif du passif de la compagnie.</p> <p>Elles couvrent les sinistres déclarés, les sinistres survenus mais non encore déclarés (IBNR) ainsi que des compléments déterminés de manière réglementaire ou actuarielle, le cas échéant.</p> <p>Comme indiqué dans l'Etat A1 de l'Etat des informations complémentaires, ces provisions sont régies par des dispositions réglementaires définissant notamment les règles et paramètres d'évaluation inhérents à chaque branche.</p> <p>L'estimation de ces provisions s'appuie sur des données historiques faisant l'objet de projections de sinistres non connus, en utilisant des méthodes réglementaires et actuarielles, et requiert également l'exercice du jugement de la compagnie dans le choix de certains paramètres et hypothèses à retenir dans l'estimation du coût des sinistres survenus, déclarés ou non.</p> <p>Compte tenu du poids relatif des provisions techniques des contrats d'assurance Non-Vie dans le bilan de la compagnie et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Examiner le dispositif mis en place par la compagnie pour évaluer le montant des provisions pour sinistres en assurance Non-Vie afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme aux dispositions de la circulaire 01/AS/19 de l'ACAPS ; Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place par la compagnie et tester les contrôles manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination des provisions pour sinistres en assurance Non-Vie ; Tester, par sondage, la fiabilité des états produits et utilisés par la compagnie pour déterminer les provisions pour sinistres en Assurance Non-Vie et rapprocher les données issues de ces états et des outils de calcul avec la comptabilité ; Examiner la pertinence des méthodes statistiques utilisées ainsi que celle des hypothèses retenues au regard de la réglementation applicable ; Tester le calcul des provisions techniques en appliquant les méthodes réglementaires telles que définies pour chaque branche ; Examiner le rapport de certification des provisions techniques établi par l'actuaire indépendant et notamment la pertinence des méthodes utilisées et des conclusions remontées afin d'apprécier l'impact éventuel de ces conclusions sur les provisions comptabilisées.

*Sanlam Maroc S.A.
Page 3*

	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des procédures analytiques (telles que le suivi de l'évolution des ratios de sinistralité) sur les évolutions significatives de l'exercice.
Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
<p>Évaluation des provisions mathématiques en Assurance Vie</p> <p>Le montant des provisions mathématiques s'élève à MMAD 5 769 au 31 décembre 2025.</p> <p>Ces provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris par l'assureur et par les assurés.</p> <p>Comme indiqué dans l'Etat A1 de l'Etat des informations complémentaires, ces provisions sont régies par des dispositions réglementaires définissant notamment les règles et paramètres d'évaluation inhérents à chaque branche.</p> <p>Compte tenu de la part prépondérante de ces provisions mathématiques dans le bilan au 31 décembre 2025 et de la part de jugement dans l'estimation des provisions, nous avons considéré ce poste comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Examiner le dispositif mis en place par la compagnie pour évaluer le montant des provisions mathématiques en Assurance Vie afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme aux dispositions de la circulaire 01/AS/19 de l'ACAPS ; Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place par la compagnie et tester les contrôles manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs aux processus de gestion des souscriptions et des prestations Vie et à la détermination des provisions mathématiques en Assurance Vie ; Revoir le rapprochement des données de gestion avec la comptabilité ; Examiner le rapport de certification des provisions techniques établi par l'actuaire indépendant et notamment la pertinence des méthodes utilisées et des conclusions remontées afin d'apprécier l'impact éventuel de ces conclusions sur les provisions comptabilisées. Réaliser des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle ou inattendue significative.

*Sanlam Maroc S.A.
Page 4*

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
Valorisation des actions non cotées et des placements immobiliers	
<p>Les valeurs nettes comptables des actions non cotées et des placements immobiliers affectés aux opérations d'assurance s'élèvent respectivement à MMAD 446 et MMAD 2 038 au 31 décembre 2025.</p> <p>Ces placements sont régis par un ensemble de dispositions réglementaires portant notamment sur les règles de leur évaluation. Ainsi, ces placements doivent être évalués à chaque clôture afin de vérifier l'absence de perte de valeur pouvant conduire à une dépréciation.</p> <p>Ces actifs sont difficiles à valoriser compte tenu du fait que leur valeur de marché n'est pas facilement identifiable ou en l'absence de valeur de marché, et leur évaluation fait donc appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées.</p> <p>L'importance de ces actifs dans le bilan de la compagnie et le degré élevé de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluer la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs aux méthodes de valorisation ; Apprécier les méthodologies retenues et la pertinence des hypothèses utilisées pour valoriser ces actifs par rapport aux pratiques de marché ; Procéder au rapprochement avec les valorisations externes disponibles, notamment pour les actifs immobiliers (immeubles et parts de sociétés immobilières) ; Analyser la cohérence de l'évolution des valorisations par rapport à la clôture précédente et par rapport au contexte économique global ; Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

Sanlam Maroc S.A
Page 5

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Sanlam Maroc S.A
Page 6

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 19 mars 2026

Les Commissaires aux Comptes

Fidarc Grant Thornton

FIDARC GRANT THORNTON
Membre de l'Ordre des Commissaires aux Comptes
7 Bd. D'Alger - Casablanca
Tel: 0522 52 42 06 06 - Fax: 0522 29 58 70

Faïçal Mekouar
Associé

PwC Maroc

PwC Maroc
Lot 57, Tour CFC, 18ème étage, Case Arta,
30201 Hay Hassani - Casablanca
T: +212 (0)5 22 42 06 06 F: +212 5 22 29 58 70
PwC Réseau T: +212 2 27 00 00

Mohamed Rqibate
Associé



COMMUNICATION FINANCIÈRE DE SANLAM MAROC AU TITRE DE L'ANNÉE 2025



Compte résultat consolidé

En milliers de dirhams

	NOTES	12.2025	12.2024
Produits des activités d'assurance	4.1	6.396.362	6.186.016
Charges afférentes aux activités d'assurance	5.6	-5.605.173	-5.417.866
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	5.3	-280.638	-278.345
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE		510.551	489.804
RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	4.2	1.884.955	1.157.291
Produits ou charges financiers nets des contrats d'assurance émis		-954.081	-718.255
Produits ou charges liées aux contrats de réassurance détenus		52.663	44.545
PRODUITS OU CHARGES FINANCIERS NETS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE	4.3	-901.418	-673.710
RÉSULTAT FINANCIER NET		983.537	483.581
Autres produits et charges		-244.581	-12.019
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		1.249.506	961.366
Charges de financement		3.832	-73
Quote-part de résultat (net de dépréciation) dans les entreprises mises en équivalence		6.415	9.779
Impôts sur les résultats	4.4	-338.715	-280.152
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		-244.515	-
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		676.523	690.920
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE			
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		676.523	690.920

Bilan consolidé

En milliers de dirhams

ACTIF	NOTES	12.2025	12.2024	01.2024
ACTIFS INCORPORELS		1.329.800	1.393.543	1.399.185
Ecart d'acquisition	1.5.7	1.158.012	1.224.540	1.224.540
Autres immobilisations incorporelles	5.1	171.788	169.003	174.645
PLACEMENTS	5.2	19.033.136	16.643.276	15.627.955
Immobilier de placement		1.287.783	1.344.656	1.441.722
Placements financiers		17.551.721	15.248.342	14.186.233
Placements liés à des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré		193.632	50.278	0
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES OU CO-ENTREPRISES		127.017	131.453	131.998
CRÉANCES DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT		0	0	0
ACTIFS D'ASSURANCE		0	0	0
ACTIFS DE RÉASSURANCE	5.3	1.178.245	702.798	513.485
AUTRES ACTIFS		2.142.511	3.010.274	2.998.842
Droit d'usage IFRS 16		25.348	36.537	27.402
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	5.1	241.476	246.585	215.651
Impôts différés actif	5.4	31.011	41.285	40.983
Stocks		23.566	1.232.599	1.225.038
Créances d'impôts exigibles		279.810	371.886	337.940
Autres créances		1.541.300	1.081.382	1.151.828
ACTIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES		411.569	0	0
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		162.737	371.487	424.932
TOTAL ACTIF		24.385.015	22.252.831	21.096.397

PASSIF	12.2025	12.2024	01.2024
CAPITAUX PROPRES	6.062.792	5.729.404	5.346.647
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	6.062.749	5.729.361	5.346.604
Capital	411.688	411.687	411.687
Primes d'émission et de fusion	1.169.922	1.169.922	1.169.976
Réserves consolidées	3.804.616	3.456.832	3.205.511
Ecart de conversion	0	0	0
Résultat net-part du groupe	676.524	690.920	559.430
INTÉRÊTS NON ASSORTIS DE CONTRÔLE	43	43	43
PASSIFS À LONG TERME	117.833	116.529	180.703
Dettes de location - IFRS16	21.476	29.830	28.504
Provisions pour risques et charges	5.5	91.271	78.918
Dettes de financement	5.086	7.781	10.334
PASSIFS D'ASSURANCE	5.6	14.968.854	14.219.530
PASSIFS DE RÉASSURANCE	0	0	0
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS FINANCIERS	193.632	50.278	0
AUTRES PASSIFS	1.816.205	1.569.807	1.314.884
Impôts différés passif	5.4	1.127.472	954.754
Dettes d'impôts exigible et autres dettes d'impôts		355.980	269.899
Autres dettes		332.753	345.154
DETTES DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT	0	0	0
DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME	890.172	567.283	467.830
PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES	335.527	0	0
TOTAL PASSIF	24.385.015	22.252.831	21.096.397

Autres éléments du résultat global

En milliers de dirhams

	12.2025	12.2024
RÉSULTAT NET	676.523	690.920
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		
Produits ou charges financiers nets des contrats d'assurance émis		
Produits ou charges financiers nets des contrats de réassurance détenus		
Effet d'impôts		
Éléments recyclables en résultat	0	0
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables		
Produits ou charges financiers d'assurance comptabilisés en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi		
Effet d'impôts sur les éléments ci-dessus		
ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT	0	0
Autres éléments du résultat global nets d'impôts		
RÉSULTAT GLOBAL DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	676.523	690.920

Dont intérêts minoritaires

Dont Résultat global net - Part du Groupe

676.523

690.920

Tableau de Flux de Trésorerie consolidé

En milliers de dirhams

	31.12.2025	31.12.2024
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	1.015.238	971.072
Ajustements :	0	
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions	315.044	65.527
Variations actifs de réassurance et passifs d'assurance	-56.709	117.433
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-6.415	-9.779
Corrections des éléments inclus dans le résultat sans impact sur les flux de trésorerie	251.920	173.181
Plus ou moins values nettes sur cessions	11.011.066	6.772.087
Charges liées aux dettes de financement	969	2.822
Reclassement des opérations de financement et d'investissement	11.012.035	6.774.909
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	-746.978	-531.310
Variation des créances et dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	47.501	-20.098
Variation des autres actifs et passifs	1.350.888	212.583
Charge d'impôt exigible de l'exercice	-167.230	-77.950
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	10.250	10.250
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	12.773.624	7.512.637
Cessions de titres de participations consolidés nette de la trésorerie cédée	0	0
Incidence des autres flux liés aux opérations d'investissements	0	0
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	0	0
Cessions et remboursement des obligations	1.274.050	803.593
Cessions des actions et des opcv	754.327	153.714
Cessions des immeubles	13.625	61.541
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX CÉSSIONS ET REMBOURSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS	2.042.002	1.018.848
Acquisitions des obligations	-1.186.538	-811.468
Acquisitions des actions et des opcv	-13.423.875	-7.371.227
Acquisition des immeubles	-461.004	28.668
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACQUISITIONS D'ACTIFS FINANCIERS	-15.071.417	-8.154.027
Acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles	-30.244	-48.290
Total flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions des immobilisations corporelles et incorporelles	-30.244	-48.290
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-13.059.659	-7.183.469
Dividendes payés	-333.716	-317.249
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	-333.716	-317.249
Variation nettes des dépôts à terme, des autres prêts et cautionnements	-65.701	-87.698
TOTAL VARIATION NETTE DES DÉPÔTS À TERME, DES AUTRES PRÊTS ET CAUTIONNEMENTS	-65.701	-87.698
Trésorerie générée par les émissions de dettes financières	-7.490	588
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes financières	-14.478	-17.011
Intérêts payés sur dettes de financement	-969	-2.822
Variation nette des comptes courants	188.173	3.511
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT DU GROUPE	165.236	-15.734
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-234.181	-420.681
Incidence des changements de principes comptables	-11.423	124
Incidence de la différence à l'ouverture	0	0
Variation de la trésorerie	-531.639	-91.389
TRÉSORERIE D'OUVERTURE	-195.796	-42.898
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	-727.435	-195.796
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	-531.639	-152.898

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers de dirhams

	CAPITAL	PRIMES D'ÉMISSION	RÉSERVES CONSOLIDÉES	RÉSULTAT CONSOLIDÉ PART DU GROUPE	CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2024	411.687	1.169.976	3.205.511	559.430	5.346.604	43	5.346.647
Affectation du résultat en réserves à l'ouverture			559.430	-559.430	0		0
Résultat de la période				690.920	690.920	0	690.920
Produits et charges inscrits directement en capitaux propres					0		0
RÉSULTAT GLOBAL DE L'ANNÉE				690.920	690.920	0	690.920
Variation du capital de l'entreprise consolidante					0	0	0
Effet de variation du périmètre					0		0
Dividendes versés			-317.249		-317.249		-317.249
Effet des changements de méthodes comptables			-41		-41		-41
Autres impacts			-54	9.181	9.127		9.127
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2024	411.687	1.169.922	3.456.832	690.920	5.729.361	43	5.729.404

	411.687	1.169.922	3.456.832	690.920	5.729.361	43	5.729.404
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2025	411.687	1.169.922	3.456.832	690.920	5.729.361	43	5.729.404
Affectation du résultat en réserves à l'ouverture			690.920	-690.920	0		0
Résultat de la période				676.523	676.523	0	676.523
Produits et charges inscrits directement en capitaux propres					0		0
RÉSULTAT GLOBAL DE L'ANNÉE				676.523	676.523	0	676.523
Variation du capital de l'entreprise consolidante					0		0
Effet de variation du périmètre					0		0
Dividendes versés			-333.466		-333.466		-333.466
Effet des changements de méthodes comptables			-181		-181		-181
Autres impacts			-9.489	0	-9.489		-9.489
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2025	411.687	1.169.922	3.804.616	676.523	6.062.749	43	6.062.792

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

1.1 Informations générales

Compagnie marocaine d'assurance et filiale de Sanlam Group, la société Sanlam Maroc est cotée sur le marché principal de la bourse de Casablanca depuis 2010,

- Le siège social de la société Sanlam Maroc est situé au 216, bd Mohamed Zerkouni, 20000 Casablanca.

1.2 Principes de préparation des comptes consolidés

Les sociétés du groupe Sanlam Maroc sont consolidées sur la base des états de synthèse arrêtés au 31 Décembre 2025.

En application des dispositions de la circulaire n°05/06 de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) relative à la publication et à la diffusion d'informations financières par les personnes morales faisant appel public à l'épargne, les comptes consolidés intermédiaires de Sanlam Maroc au 31 Décembre 2025 ont été établis conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) applicables au 31 Décembre 2025 telles qu'adoptées par l'Union Européenne (UE).

1.3 Dispositions IFRS adoptées au 1^{er} Janvier 2025

Sanlam Maroc applique IFRS 17 - Contrats d'assurance à compter du 1er janvier 2025.

La norme IFRS 17 - Contrats d'assurance, publiée le 18 mai 2017 et modifiée par les amendements du 25 juin 2020, a été adoptée par l'Union européenne avec une exception sur le principe de cohortes annuelles.

L'application d'IFRS 17 a engendré des changements significatifs donnant lieu à des impacts sur l'état consolidé de la situation financière, l'état du résultat net consolidé et les autres éléments du résultat global.

La nature et l'impact de ces changements sont présentés ci-après :

ACTIF	31.12.2023 Publié	01.01.2024 Retraité	IMPACT
ACTIFS INCORPORELS	1.399.185	1.399.185	0
Ecart d'acquisition	1.224.540	1.224.540	0
Autres immobilisations incorporelles	174.645	174.645	0
PLACEMENTS	15.627.955	15.627.955	0
Immobiliers de placement	1.441.722	1.441.722	0
Placements financiers	14.186.233	14.186.233	0
Placements liés à des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	0	0	0
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES OU CO-ENTREPRISES	131.998	131.998	0
CRÉANCES DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT	0	0	0
Part des cessionnaires et récessionnaires dans les passifs liés aux contrats d'assurance	1.162.642	0	-1.162.642
ACTIFS D'ASSURANCE	0	0	0
ACTIFS DE RÉASSURANCE	0	513.485	513.485
AUTRES ACTIFS	4.956.248	2.998.842	-1.957.406
Droit d'usage - IFRS 16	27.402	27.402	0
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	215.651	215.651	0
Participation aux bénéfices différés actif	25.962	0	-25.962
Impôts différés actif	40.983	40.983	0
Stocks	1.225.038	1.225.038	0
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1.931.444	0	-1.931.444
Créances d'impôts exigibles	337.940	337.940	0
Autres créances	1.151.828	1.151.828	0
ACTIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES	0	0	0
TRESORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRESORERIE	424.932	424.932	0
TOTAL ACTIF	23.702.960	21.096.397	-2.606.563

PASSIF	31.12.2023 Publié	01.01.2024 Retraité	IMPACT
CAPITAUX PROPRES	5.449.157	5.346.647	-102.510
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	5.449.114	5.346.604	-102.510
Capital	411.687	411.687	0
Primes d'émission et de fusion	1.169.976	1.169.976	0
Réserves consolidées	3.308.021	3.205.511	-102.510
Ecart de conversion	0	0	0
Résultat net-part du groupe	559.430	559.430	0
INTÉRÊTS NON ASSORTIS DE CONTRÔLE	43	43	0
PASSIFS À LONG TERME	180.703	180.703	0
Dettes de location - IFRS 16	28.504	28.504	0
Provisions pour risques et charges	141.865	141.865	0
Dettes de financement	10.334	10.334	0
PASSIFS TECHNIQUES DES COMPAGNIES D'ASSURANCE	15.197.021	0	-15.197.021
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurances	15.197.021	0	-15.197.021
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissements	0	0	0
Participation aux bénéfices différés passif	0	0	0
PASSIFS D'ASSURANCE	0	13.786.334	13.786.334
PASSIFS DE RÉASSURANCE	0	0	0
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS FINANCIERS	0	0	0
AUTRES PASSIFS	2.408.249	1.314.884	-1.093.365
Impôts différés passif	814.835	746.490	-68.345
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1.025.020	0	-1.025.020
Dettes d'impôts exigible et autres dettes d'impôts	177.342	177.342	0
Autres dettes	391.052	391.052	0
DETTES DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT	0	0	0
DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME	467.830	467.830	0
PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES	0	0	0
TOTAL PASSIF	23.702.960	21.096.397	-2.606.563

1.4 Principes et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les états financiers de Sanlam Maroc et de ses filiales significatives. Les filiales désignent les entreprises pour lesquelles Sanlam Maroc, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les activités pertinentes afin de pouvoir tirer des avantages de ces activités (« contrôle »).

Une filiale est significative dès lors qu'elle dépasse trois des quatre seuils suivants sur une base consolidée :

- Total actif : 0,5 %
- Capitaux propres : 0,5 %
- Résultat : 1 %
- Chiffre d'affaires : 0,5 %

En plus, de ces critères quantitatifs, il est retenu un critère subjectif lié à la notion d'investissement stratégique ou non pour Sanlam Maroc. De ce fait, même si une société ne dépasse pas trois des quatre seuils de signification, elle peut être intégrée dans le périmètre de consolidation car jugée comme activité stratégique.

Les sociétés sur lesquelles Sanlam Maroc exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires ou une influence notable sont consolidées suivant la méthode de la mise en équivalence. Les pertes de valeur additionnelles sont seulement comptabilisées quand Sanlam Maroc a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle Sanlam Maroc en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes. Lorsque la date de clôture des états financiers des filiales est différente de la date de clôture de la société mère, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. La différence entre les dates ne doit pas être supérieure à trois mois.

1.5 Règles et méthodes d'évaluation

1.5.1 Contrats d'assurance et de réassurance

Il existe deux catégories de contrats d'assurance émis par Sanlam Maroc :

- Les contrats d'assurance et les contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui relèvent de la norme IFRS 17.
- Les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire, qui relèvent de la norme IFRS 9.

1.5.1.1 Types de contrats

1.5.1.1.1 Contrats d'assurance sous IFRS 17

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. On distingue entre :

- Les contrats d'assurance avec éléments de participation directe : Sanlam Maroc considère comme un contrat d'assurance avec éléments de participation directe, un contrat dans lequel les conditions contractuelles précisent que l'assuré a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement définis. L'entité prévoit de verser à l'assuré une somme correspondant à une part substantielle du rendement généré sur la juste valeur des éléments sous-jacents, et prévoit que toute variation des sommes à verser à l'assuré sera, dans une proportion significative, liée à la variation de la juste valeur de ces éléments sous-jacents. En plus du transfert d'un risque d'assurance significatif à l'émetteur, un contrat participatif direct repose principalement sur la fourniture d'un service lié à l'investissement, où une entité s'engage à offrir un rendement sur des éléments sous-jacents (avec un lien exécutoire), ainsi qu'une participation contractuellement définie. Les éléments sous-jacents déterminent une partie des montants versés aux assurés et peuvent inclure divers types d'éléments : un portefeuille d'actifs de référence, des éléments techniques, l'actif net de l'entité, ou un sous-ensemble spécifié de cet actif net.

- Les contrats d'assurance sans éléments de participation directe : Sanlam Maroc considère comme un contrat d'assurance sans éléments de participation directe tout contrat qui ne répond pas à la définition d'un contrat d'assurance avec éléments de participation directe, à savoir :

- Un contrat d'assurance avec des éléments de participation indirecte, où les paiements aux assurés sont liés au rendement de la juste valeur des éléments sous-jacents, sans toutefois remplir les critères requis pour être qualifié de contrat avec participation directe.

- Un contrat d'assurance sans aucun élément de participation, dans lequel les paiements aux assurés ne sont pas conditionnés par le rendement de la juste valeur des éléments sous-jacents.

1.5.1.1.2 Contrats d'investissement

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers.

Les contrats d'investissement se décomposent en deux catégories : les contrats d'investissement avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaires.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficier d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation, décrites dans la note 1.5.3.

1.5.1.1.3 Contrats de réassurance

La comptabilisation des groupes de contrats de réassurance détenus varie en fonction du type de couverture. Pour une réassurance proportionnelle, la date de comptabilisation du groupe coïncide avec celle du contrat d'assurance sous-jacent. En revanche, pour une réassurance non proportionnelle, le groupe est comptabilisé à la première des dates suivantes : soit le début de la période de couverture du groupe de contrats d'assurance sous-jacents, soit la date de comptabilisation d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires.

Les contrats de réassurance détenus sont évalués selon la durée de leur couverture : la méthode PAA s'applique aux couvertures de court terme, tandis que la méthode BBA est utilisée pour les couvertures de long terme. Leur comptabilisation suit un principe de symétrie avec les contrats d'assurance sous-jacents, en utilisant des hypothèses cohérentes pour estimer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Toutefois, ces hypothèses peuvent différer si elles ne sont pas adaptées au contrat de réassurance, notamment en ce qui concerne le taux d'actualisation, surtout si la réassurance débute après la couverture des contrats sous-jacents.

Les flux de trésorerie du contrat de réassurance intègrent un ajustement pour le risque de non-exécution de la part du réassureur, en tenant compte des garanties apportées et des pertes potentielles liées à des litiges. À l'initiation, la couverture de réassurance est mesurée comme suit :

- **La part du réassureur** dans la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus des contrats d'assurance sous-jacents, avec un ajustement pour le risque de non-performance.
- **Un coût net** (ou un gain net dans certains cas), assimilé à une Marge sur services contractuels (CSM) négative, correspondant au coût payé au réassureur en fonction de la tarification du contrat de réassurance, indépendamment de la CSM des contrats d'assurance sous-jacents.

Ce coût ou gain net est différé et reconnu progressivement en résultat, suivant la fourniture du service de réassurance. Toutefois, si le contrat couvre des événements passés (réassurance rétrospective, comme la protection contre le développement défavorable des sinistres survenus), le coût net constaté est immédiatement comptabilisé en résultat. Ensuite, à chaque clôture, la valeur du coût ou du gain net différé est ajustée pour refléter les révisions d'estimation.

1.5.1.2 Evaluation des contrats d'assurance relevant de l'IFRS 17

1.5.1.2.1 Modèles de valorisation des contrats d'assurance sous IFRS 17

Selon la norme IFRS 17, le passif des contrats d'assurance est valorisé selon 3 modèles :

- **Building blocks Approach (BBA)** ou approche par bloc comme étant le modèle général de base, qui s'applique uniquement aux contrats non participatifs ou participatifs indirects.
- **Premium Allocation Approach (PAA)** ou approche simplifiée du modèle général pour comptabiliser les contrats d'assurance à court terme. Elle fonctionne de manière similaire à IFRS 4, en reconnaissant les primes en produits sur la durée du contrat et en constituant une provision pour sinistres lorsque survient un événement assuré. L'obligation d'assurance est mesurée comme le solde des primes encaissées non acquises, ajusté des coûts d'acquisition différés. Cette méthode est applicable si elle produit des résultats équivalents à l'approche générale ou pour les contrats dont la durée ne dépasse pas un an.
- **Variable Fee Approach (VFA)** qui est une approche obligatoire pour évaluer les contrats participatifs directs, y compris les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire, quand l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents.

Sanlam Maroc a fait le choix des modèles suivants :

Segment	Branche	Modèle
Vie	Décès	PAA
	Retraite	VFA
Non Vie	Toutes branches confondues	PAA

1.5.1.2.2 Regroupement des contrats sous IFRS 17

Comparé au niveau du test de suffisance du passif réalisé sous IFRS 4, le niveau d'agrégation des contrats sous IFRS 17 est plus fin et peut donc conduire à identifier davantage de contrats déficitaires et à comptabiliser plus tôt des pertes en résultat net.

La norme IFRS 17 exige trois niveaux d'agrégation des calculs, basés sur des critères d'homogénéité de portefeuilles, de génération de souscription et d'onérosité. Le niveau de segmentation est clairement défini et doit être effectué de la façon suivante :

1. Les portefeuilles : des groupes de contrats d'assurance soumis à des risques similaires et gérés ensemble ;

Le choix de Sanlam est de considérer que les garanties appartenant à une même branche d'assurance présentent des risques similaires et sont par conséquent gérés ensemble. Les garanties qui sont commercialisées dans le même contrat d'assurance sont aussi considérées comme des risques gérés ensemble.

2. Les cohortes annuelles : à l'intérieur de chaque portefeuille, les contrats sont séparés et comptabilisés par année de souscription ;

Sanlam Maroc n'applique pas le regroupement par cohortes annuelles pour les contrats VFA. En effet, l'ensemble des contrats comptabilisés en VFA partagent le même actif sous-jacent et les clauses de participations aux bénéfices mutualisent les rendements financiers entre les assurés. Un calcul par cohorte annuelle nécessiterait un calcul au niveau de l'actif général et une allocation par cohorte annuelle.

Le « carve out » sur les cohortes annuelles en VFA est une exception autorisée par la norme IFRS 17 telle qu'adoptée dans l'union européenne.

3. Les groupes de profitabilité : à l'intérieur de chaque cohorte, l'entité doit diviser tous les portefeuilles de contrats d'assurance émis en constituant les trois groupes suivants : les contrats onéreux à la souscription, les contrats profitables à l'émission n'ayant pas de possibilité de devenir onéreux et les autres contrats du portefeuille qui sont profitables mais qui ont un risque significatif de devenir onéreux.

Sanlam Maroc a choisi de ne prendre en considération que les contrats onéreux et les contrats profitables.

La norme IFRS 17 indique que le calcul de profitabilité doit s'effectuer :

- Soit à la maille ensemble de contrats, si cet ensemble appartiendra au même groupe de contrats ;
- Soit contrat par contrat.

1.5.1.2.3 Frais attribuables

La norme IFRS 17 introduit la notion de frais rattachables aux contrats d'assurance. En effet, selon la norme IFRS 17, il convient d'identifier les frais directement rattachables (ou attribuables) aux contrats d'assurance qui doivent être pris en considération dans les projections de Best Estimate (BE) et ceux qui ne le sont pas qui impacteront le résultat à leur survenance.

La notion de frais rattachables à des contrats est donc importante pour déterminer l'évaluation des passifs d'assurances (BE). En effet, ces derniers doivent anticiper les différents frais nécessaires à

l'accomplissement des obligations envers l'assuré. Lorsque ces frais sont effectivement encourus, ils sont enregistrés en charges mais ils sont compensés par la reprise du passif d'assurance correspondant à une extourne de l'estimation des charges attendues, créant ainsi un « écart d'expérience » en cas de différence entre l'estimation et la charge réelle.

Les frais non rattachables aux contrats ne sont pas inclus dans les projections de flux de trésorerie futurs au passif et sont donc directement comptabilisés en résultat à leur survenance.

1.5.1.2.4 Hypothèses de transition

La transition de la norme IFRS 4 à la norme IFRS 17 exige, en théorie, une application rétrospective complète de la norme, comme si elle avait toujours été en vigueur. Cependant, si cela n'est pas réalisable, deux alternatives sont possibles : l'approche rétrospective modifiée (MRA), qui ajuste les dispositions générales pour s'approcher d'une évaluation rétrospective avec des informations raisonnables et disponibles, ou l'approche de la juste valeur (FVA), qui consiste à réévaluer les contrats en fonction des paramètres actuels observés à la date de transition, en calculant la Marge sur services contractuels comme la différence entre la juste valeur des contrats selon IFRS 13 et les flux de trésorerie d'exécution des contrats.

Sanlam Maroc a opté pour l'application de l'approche de la juste valeur (FVA) pour ses contrats d'assurance avec participation discrétionnaire aux bénéfices évalués selon le modèle VFA.

La CSM selon l'approche FVA est calculée comme suit :

$$CSM = FV \text{ passifs IFRS13} - FCF \text{ IFRS17(BEL + RA)}$$

1.5.1.2.5 Evaluation et mode de comptabilisation des contrats d'assurance sous IFRS 17

En assurance Non Vie, les techniques d'estimation utilisées pour évaluer les contrats d'assurance reposent sur différents modèles de projections actuarielles, fondés sur les caractéristiques clés des portefeuilles (en matière de risque, politique de souscription et de sinistres), la qualité, la pertinence et la cohérence au fil du temps des données statistiques disponibles, la sélection d'hypothèses actuarielles et de modèles pertinents, et la capacité à interpréter et justifier économiquement les niveaux de résultats projetés, quantitativement et qualitativement

En assurance Vie, les techniques d'estimation utilisées pour évaluer les contrats d'assurance reposent sur les projections des composantes clés des états financiers statutaires, à savoir les revenus et charges relatifs aux assurés, les obligations participatives, ainsi que les placements en représentation de ces engagements. Les principales hypothèses pouvant engendrer des changements significatifs dans l'estimation des flux de trésorerie futurs concernent les taux de mortalité, morbidité et longévité, le comportement des assurés (du fait des résiliations et des rachats), les pourcentages de participation et les taux crédités et les frais généraux.

Les groupes de contrats d'assurance émis sont comptabilisés à la première des dates suivantes :

- Le début de la période de couverture du groupe de contrats, qui constitue le cas général.
- La date d'exigibilité du premier paiement d'un assuré du groupe.
- Pour un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle il devient déficitaire.

Lors de la comptabilisation initiale, l'entité doit évaluer le groupe de contrats d'assurance comme la somme des deux montants suivants :

- Les flux de trésorerie d'exécution, constitués des éléments suivants :
 - Les flux de trésorerie futurs attendus au titre du contrat pondérés par leur probabilité et actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent (Present Value of Future Cash Flows – PVFCF)
 - L'ajustement au titre du risque non financier (Risk Adjustment – RA) qui représente la marge/compensation que demanderait un acteur du marché pour couvrir l'incertitude sur les flux de trésorerie futurs.

- La Marge de Service Contractuelle ou Contractual Service Margin (CSM) qui correspond aux profits futurs attendus d'un contrat.

Lors de l'évaluation ultérieure, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance doit être calculée à la fin de chaque période et décomposée selon deux montants :

- Le passif au titre de la couverture restante (appelé LRC) correspond à l'obligation relative à la partie non expirée de la période de couverture.
- Le passif au titre des sinistres survenus (appelé LIC) correspond à l'obligation relative aux sinistres déjà survenus (y compris ceux qui n'ont pas été déclarés).

a) BE (Best Estimate) : BE LIC et BE LRC

Le Best Estimate correspond à l'estimation moyenne probable des flux de trésorerie futurs générés par le contrat d'assurance, en valeur actualisée (flux de primes, prestations et frais)

Le Best Estimate LIC (Liability for Incurred Claims) est le passif au titre des sinistres survenus, il correspond à l'engagement de l'assureur relatif aux sinistres déjà survenus, qu'ils aient été déclarés ou non. Il est composé des flux de trésorerie d'exécution (Fullfilment Cash Flows – FCF) afférents aux services passés affectés au groupe de contrat à cette date (sinistres déjà survenus, y compris ceux qui n'ont pas été déclarés).

Ces provisions seront désormais actualisées pour prendre en compte l'effet temps de l'argent. Cependant, la norme IFRS17 permet à l'entité de ne pas ajuster les flux de trésorerie futurs pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier si le versement ou l'encaissement de ces flux de trésorerie est attendu dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date du sinistre.

Le Best Estimate LRC (Liability for Remaining Coverage) représente l'estimation des flux de trésorerie futurs liés aux services d'assurance restant à fournir au titre des contrats en cours. Il correspond à la valeur actualisée des flux de relatifs aux contrats d'assurance qui n'ont pas encore été entièrement exécutés, c'est-à-dire à l'engagement de l'assureur concernant la couverture restante des contrats d'assurance en cours.

En Non-Vie, Sanlam Maroc a opté pour des méthodes de provisionnement classiques (Chain Ladder, Bornhuetter Ferguson, Loss Ratio method, etc.) pour l'estimation des provisions pour sinistres.

Au titre de la couverture restante pour les contrats modélisés en VFA, le Best Estimate (BE LRC) est calculé avec un modèle ALM en tenant compte des caractéristiques du passif et de l'actif à chaque date d'arrêt

b) Ajustement au titre du risque non financier (Risk Adjustment)

La norme IFRS 17 stipule que l'entité doit ajuster les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour refléter la rémunération qui lui est nécessaire pour supporter l'incertitude engendrée par le risque non financier.

Vie :

Le Risk Adjustment a été calculé selon l'approche VaR (Valeur à risque) avec un niveau de confiance de 80%.

Non Vie :

La méthode retenue dans le calcul du RA LIC correspond à l'approche VaR (Valeur à risque) avec un niveau de confiance de 85%.

c) Marge sur services contractuels CSM (Contractual Service Margin)

La CSM correspond aux profits futurs attendus d'un contrat. Elle ne peut être que positive. Dans les cas où la CSM serait négative, l'entité comptabilise à la place une composante de perte (Loss Component)

En vertu de la nouvelle norme, la part des actionnaires dans les gains et pertes latents sur les éléments sous-jacents des contrats participatifs directs est incorporée dans la CSM.

d) Taux d'actualisation

La norme IFRS 17 permet à une entité d'utiliser l'une de deux méthodes pour déterminer les taux d'actualisation à utiliser pour l'évaluation du passif des contrats d'assurance :

- L'approche ascendante, qui repose sur l'ajustement d'une courbe de taux sans risque liquides « pour tenir compte des différences entre les caractéristiques de liquidité des instruments financiers sous-tendant les taux observés sur le marché et celles des contrats d'assurance »

- L'approche descendante, selon laquelle le rendement à l'échéance d'un portefeuille d'actifs de référence est ajusté « de façon à éliminer les facteurs qui sont sans rapport avec l'évaluation des contrats d'assurance ». Selon cette approche, les caractéristiques de liquidité du portefeuille de référence refléteraient raisonnablement les caractéristiques de liquidité des flux de trésorerie, mais l'entité « n'est pas tenue d'ajuster la courbe des taux pour tenir compte des différences entre les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance et celles du portefeuille de référence »

Sanlam Maroc a choisi l'approche ascendante ou Bottom-Up pour la construction de la courbe des taux IFRS 17. Dans ce contexte, l'obtention de la Courbe des Taux IFRS 17 résulte de la somme des deux composantes suivantes :

- La courbe des taux sans risque hors prime d'illiquidité ;
- La prime d'illiquidité IFRS 17.

Taux d'actualisation = Taux sans risque + Prime d'illiquidité

La prime d'illiquidité est déterminée sur la base du portefeuille obligataire en représentation des engagements du passif.

Non-Vie		Vie	
Maturité en année	Courbe IFRS 17	Maturité en année	Courbe IFRS17
1	2,34%	1	2,35%
2	2,42%	2	2,44%
3	2,49%	3	2,51%
4	2,56%	4	2,57%
5	2,61%	5	2,63%
6	2,68%	6	2,70%
7	2,76%	7	2,78%
8	2,84%	8	2,85%
9	2,91%	9	2,93%
10	2,99%	10	3,01%
11	3,07%	11	3,09%
12	3,16%	12	3,18%
13	3,24%	13	3,26%
14	3,31%	14	3,33%
15	3,35%	15	3,37%
16	3,40%	16	3,41%
17	3,44%	17	3,46%
18	3,49%	18	3,51%
19	3,54%	19	3,56%
20	3,59%	20	3,61%
21	3,65%	21	3,67%
22	3,71%	22	3,73%
23	3,77%	23	3,79%
24	3,83%	24	3,85%
25	3,90%	25	3,92%
26	3,96%	26	3,98%
27	4,03%	27	4,05%
28	4,11%	28	4,13%
29	4,18%	29	4,20%
		30	4,20%
		31	4,20%
		32	4,21%
		33	4,21%
		34	4,22%
		35	4,23%
		36	4,24%
		37	4,26%
		38	4,27%
		39	4,28%
		40	4,30%
		41	4,31%
		42	4,33%
		43	4,34%
		44	4,36%
		45	4,38%
		46	4,39%
		47	4,41%
		48	4,42%
		49	4,44%
		50	4,46%
		51	4,47%
		52	4,49%
		53	4,51%
		54	4,52%
		55	4,54%
		56	4,56%
		57	4,57%
		58	4,59%
		59	4,61%
		60	4,62%

Sanlam Maroc a fait le choix de ne pas activer l'option OCI pour l'ensemble de ses portefeuilles de contrats. Ainsi, l'effet des changements de taux d'actualisation est comptabilisé au niveau des produits et charges financières des activités d'assurance au niveau du résultat.

1.5.2 Contrats d'investissement relevant de la norme IFRS 9

Les passifs relatifs à des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés au résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte et des contrats indexés qui ne répondent à la définition de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents à ces contrats sont évalués à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouverts. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par Sanlam Maroc sur les bénéfices résultant de la gestion des placements et amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.

1.5.3 Classification et évaluation des instruments financiers sous IFRS 9

► Classification et évaluation des actifs financiers :

Deux critères sont considérés pour déterminer comment les actifs financiers doivent être classés et évalués :

- Le business model de l'entité pour la gestion des actifs financiers,
- Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier « Test SPPI ».

Ainsi, trois modèles économiques sont distingués selon l'objectif de détention des actifs financiers :

- HTC – Held to collect : détention uniquement pour encaisser des flux de trésorerie contractuels,
- HTC&S – Held to collect & sale : détention pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et vendre les actifs financiers,
- Autres / HFS – Held for sale : détention dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques précédents.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse du modèle de classification de la norme IFRS 9 et des options retenues par le Groupe :

Instruments financiers	Classification	Valorisation	Dépréciation sous IFRS9
Obligations et autres titres à revenu fixe	Actifs financiers détenus pour encaisser des flux de trésorerie contractuels (HTC)	Coût amorti*	Oui
Actions cotées et non cotées et autres titres à revenu variable	Actifs financiers détenus à la fois pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et éventuellement les vendre (HTC&S)	Juste valeur par résultat	Non
Fonds de placement- OPCVM	Actifs financiers détenus à la fois pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et éventuellement les vendre (HTC&S)	Juste valeur par résultat	Non
Titres détenus pour des fins de transaction	Détention dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques précédents	Juste valeur par résultat	Non

* Sauf pour les actifs dont le test SPPI est non satisfaisant, ils sont valorisés à la juste valeur par résultat.

La classification de la juste valeur par niveau hiérarchique est ventilée sur trois niveaux :

- Niveau 1 : Evaluation sur la base d'un prix de marché
- Niveau 2 : Evaluation sur la base d'un modèle mathématique ou transaction comparable
- Niveau 3 : Evaluation interne

En milliers de dirhams

	31.12.2025			31.12.2024				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions cotées et titres assimilés - JV par résultat	4 098 572			4 098 572	3 988 259			3 988 259
Actions non cotées et titres assimilés- JV par résultat		1 309 502		1 309 502		1 063 201		1 063 201
Obligations du secteur privé - JV par résultat	459 873			459 873	166 350			166 350
Bons du trésor - JV par résultat				0				0
Fonds de placements - JV par résultat	9 564 833			9 564 833	7 445 798			7 445 798
Total actifs financiers à la juste valeur	14 123 278	1 309 502	0	15 432 780	11 600 407	1 063 201	0	12 663 608

► Dépréciation des actifs financiers et des créances douteuses :

La phase 2 de la norme IFRS 9 propose un nouveau modèle de dépréciation qui se base sur l'estimation des « Pertes attendues », en intégrant des données prospectives afin d'apprécier les probabilités de défaut.

Une matrice de provision basée sur les taux de défaillance observés dans le passé et ajustée pour prendre en compte les informations prospectives est utilisée pour évaluer le montant des pertes attendues sur créances.

Les primes contentieuses et les créances individuellement significatives sont analysées au cas par cas.

1.5.4 Contrats de location

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- D'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ; et
- D'une dette de loyers.

Évaluation de la dette de loyers

À la prise d'effet du contrat, la dette de loyers est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- Les loyers fixes ;
- Les loyers variables basés sur un taux ou un indice en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- Les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle.

La dette de loyers est évaluée ultérieurement sur la base d'un processus comparable à la méthode du coût amorti au taux d'intérêt.

Évaluation du droit d'utilisation des actifs

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- Le montant initial de la dette de loyers auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au bailleur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- Le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat ;
- Le cas échéant, les coûts estimés de remise en état et de démantèlement du bien loué selon les termes du contrat.

Le droit d'utilisation est généralement amorti sur la durée du contrat de location.

1.5.5 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont des actifs matériels qui sont détenus pour être utilisés dans la production, la fourniture de services ou à des fins administratives propres à la compagnie.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, deux modèles à choisir :

- Modèle du coût : La valeur correspond au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur (éventuelles);

- Modèle de la réévaluation : La méthode de la réévaluation est une méthode qui est préconisée lorsque la juste valeur des immobilisations corporelles peut être déterminée de manière fiable. La juste valeur d'une immobilisation dans ce cas, correspond au montant réévalué diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur (éventuelles).

L'approche par composants : Le coût total d'une immobilisation doit être réparti entre ses différents éléments constitutifs ; chaque élément doit être comptabilisé séparément lorsque les composants ont des durées d'utilisation différentes ou procurent des avantages selon un rythme différent.

La base amortissable d'un actif : le montant amortissable d'une immobilisation corporelle doit être réparti de façon systématique sur sa durée d'utilité. La base amortissable d'un actif est déterminée après déduction de sa valeur résiduelle.

Option retenue :

Le Groupe a opté pour le modèle du coût pour l'évaluation des immobilisations corporelles.

1.5.6 Les immobilisations incorporelles

Conformément à la norme, les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements selon le mode linéaire et des pertes de valeur.

Après sa comptabilisation initiale, une immobilisation incorporelle peut être évaluée selon : le modèle du coût; le modèle de la réévaluation (en cas de l'existence d'un marché actif)

Option retenue :

Le Groupe a retenu la méthode du coût pour évaluer l'ensemble de ses immobilisations incorporelles.

1.5.7 Le Goodwill :

Le goodwill ou « écart d'acquisition » représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Le goodwill est comptabilisé à l'actif du bilan. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de pertes de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

A fin 2025, l'écart d'acquisition de Sanlam Maroc a fait l'objet d'un test de dépréciation et il n'a pas donné lieu à la comptabilisation d'une dépréciation.

1.5.8 Immeubles de placement :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux. Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Valorisation :

• Le modèle de la juste valeur : Selon ce modèle, les immeubles de placement sont réévalués à la fin de chaque période de reporting. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles se produisent. « La juste valeur est le prix auquel le bien pourrait être échangé entre des parties bien informées et consentantes dans une transaction sans lien de dépendance, sans déduction des coûts de transaction (voir IFRS 13) ».

• Le modèle du coût : Selon ce modèle, les immeubles de placement sont évalués au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. La juste valeur est indiquée en annexe. Les gains et pertes sur cession sont comptabilisés en résultat.

Option retenue :

Le groupe Sanlam Maroc applique le modèle de la juste valeur pour l'évaluation des immeubles de placement.

1.5.9 IFRIC 23 :

Le 7 juin 2017, L'IFRS IC (Interpretation committee) a publié l'interprétation IFRIC 23 relative au traitement des positions fiscales incertaines en matière d'impôts sur le résultat, applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

L'interprétation prévoit deux méthodes de transitions :

- Méthode totalement rétrospective, qui prévoit le retraitement des états financiers comparatifs présentés ;
- Méthode partiellement rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer.

1.5.10 Les avantages au personnel :

La norme IAS 19 a pour but de prescrire le traitement comptable relatif à tous les avantages accordés au personnel (sauf ceux auxquels s'appliquent les autres normes).

Les avantages au personnel comprennent :

- Les avantages à court terme : comme les salaires et cotisations sociales, les congés annuels payés et les congés de maladie payés, l'intéressement et les primes, et les avantages en nature (logement, voiture...) dont bénéficient le personnel en activité ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi : comme les indemnités de retraite, les indemnités de fin de carrière, l'assistance médicale postérieure à l'emploi et les autres prestations de retraite ;
- Les avantages à long terme : comme les primes d'ancienneté, les absences de longue durée rémunérées, les indemnités de fin de carrière, les autres primes et les rémunérations différées ;
- Les indemnités de fin de contrat : notamment les indemnités de licenciement et les indemnités des départs volontaires du personnel.

La charge annuelle de retraite et des autres avantages au titre des régimes à prestations définies, enregistrée dans le compte de résultat est présentée ci-dessous aux 31 Décembre 2025 et 2024 :

	Retraite		Autres prestations		Total	
	12.2025	12.2024	12.2025	12.2024	12.2025	12.2024
Coût des services rendus au titre de l'exercice	1.055	959	3.284	2.871	4.339	3.830
Coût financier au titre de l'exercice	573	484	3.322	3.320	3.895	3.804
Engagements à régler au titre de l'exercice	-705	-553	-5.062	-5.100	-5.767	-5.653
Charge annuelle de retraite et des autres avantages à prestations définies	923	890	1.544	1.092	2.467	1.982

1.5.11 Impôts différés :

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill.

Le taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

- a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et
- (b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt différé si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- (b) les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale.

Les taux retenus au 31 décembre 2025 pour les principaux retraitements IFRS sont présentés ci-après :

Retraitement IAS/IFRS	Taux d'impôt différé appliqué
IAS 16, IAS 38, IFRS 16	44,25%
IAS 40, IFRS 4, IFRS 9, IFRS 17	40%
IAS 19	45%

NOTE 2 : Description du dispositif du Risk Management

2.1 Description du dispositif

Le dispositif de Risque de Sanlam Maroc s'articule autour de trois niveaux de contrôle, auxquels s'ajoute la fonction Risk Management, contribuant ensemble à la maîtrise des risques et au pilotage global de l'entreprise.

- **Contrôle de 1^{er} niveau – Opérationnel :** Ce niveau regroupe l'ensemble des contrôles réalisés par les équipes opérationnelles et leur hiérarchie. Chaque Business Unit dispose de dispositifs de contrôle spécifiques, incluant des contrôleurs opérationnels. Les Business Units Automobile, Corporate et Santé sont dotées d'unités dédiées au contrôle et au pilotage opérationnel.
- **Contrôle de 2^{ème} niveau – Contrôle Interne :** Ce niveau porte sur différents périmètres de l'entreprise et cible prioritairement les risques jugés les plus significatifs/ majeurs, selon les résultats de la cartographie des risques. Le contrôle interne établit un plan annuel de contrôle, élaboré et exécuté conformément aux procédures internes en vigueur et validé au Comité d'Audit, Actuariat et Risque, en début de chaque année.
- **Contrôle de 3^{ème} niveau – Audit interne :** L'audit interne évalue l'efficacité globale du dispositif de contrôle interne et s'assure de sa mise en œuvre effective. Il réalise un suivi régulier des contrôles menés par les deux premiers niveaux et conduit, en complément, des audits approfondis inscrits dans un plan d'audit annuel, validé en début d'année par le

Comité d'Audit.

Risk Management : La fonction Risk Management est responsable de la conception, de la mise en œuvre et du pilotage du dispositif global de gestion des risques. Elle veille à l'évolution du profil de risque de la compagnie et contribue activement à la promotion d'une culture du risque au sein de la compagnie.

2.2 Dispositif de gestion des risques

2.2.1 La politique écrite de gestion des risques

La politique écrite de gestion des risques définit l'approche générale et le cadre global de Sanlam Maroc en matière de gestion des risques, en conformité avec les réglementations applicables au Maroc, les directives du Groupe et les objectifs stratégiques de la compagnie. Elle entérine notamment l'objectif principal du dispositif, consistant à maîtriser les risques et à optimiser l'allocation ainsi que le rendement de la valeur des capitaux propres, la prise en compte de l'appétence aux risques et de l'ORSA étant un élément clé dudit dispositif.

La politique écrite aborde diverses thématiques parmi lesquelles le champ d'application, les mesures et le contrôle des risques, les rapports et la communication sur les risques, les responsabilités et les interactions entre les différents acteurs du dispositif.

2.2.2 La diffusion de la culture du risque

Dans une démarche continue de diffusion de la culture du risque, un comité opérationnel des risques et un forum risques sont mis en place. Il s'agit d'espaces de discussion, d'analyse, de sensibilisation et de prises de décisions réunissant respectivement les dirigeants et les risk owners sur toutes les problématiques relatives à la gestion des risques (cartographie, continuité d'activité, sous-traitance, mise en œuvre opérationnelle de l'appétence aux risques), la solvabilité et l'allocation du capital économique.

2.2.3 Gestion des risques opérationnels

Les activités de la compagnie Sanlam Maroc ont été modélisées sous forme de cartographie de processus et de sous-processus. Chaque processus est placé sous la responsabilité d'un manager opérationnel appelé « propriétaire de processus » qui doit s'assurer de sa performance, de l'atteinte de ses objectifs ainsi que de la bonne maîtrise des risques y afférents.

2.2.4 Risques d'assurance

- **Risques de souscription et de tarification** : Le dispositif de gestion du risque de souscription s'appuie sur les composantes du dispositif de contrôle interne et de management des risques en place à savoir : la politique de souscription, le guide de souscription, la procédure et le guide de délégation des pouvoirs.
- **Risques de provisionnement** : L'objectif est d'explicitier la stratégie adoptée par la compagnie en matière de provisionnement dossier/dossier.
- **Risques des réserves** : L'objectif est d'explicitier les analyses menées et les indicateurs mis en place par la direction Actuariat permettant de suivre la liquidation des réserves et apprécier leur suffisance, avoir une meilleure visibilité sur l'évolution de la sinistralité et déceler les ruptures éventuelles de tendances.
- **Risques de Réassurance** : L'élaboration du programme de réassurance de Sanlam Maroc s'inscrit dans l'objectif de constituer une couverture optimale de son portefeuille lui permettant de protéger ses fonds propres en limitant le risque de pertes techniques liées, d'améliorer son ratio de solvabilité et accroître ses capacités de souscription.

2.2.5 Risques financiers

La gestion du risque financier est au cœur du dispositif de gestion des risques de Sanlam Maroc. Ce risque est géré en amont à travers des études et processus de quantification des risques, du capital et de solvabilité.

- **Risk Appetite** : réalisation d'une étude annuelle de Risk Appetite consistant à définir les limites dans lesquelles doit s'exercer l'activité de la compagnie, sur la base d'un appétit aux

risques défini et validé par le Groupe/l'actionnaire. Une étude ad-hoc peut également être mise en œuvre en cas d'événement particulier.

- **ALM et allocation stratégique d'actifs** : réalisation d'une étude annuelle permettant de fournir une vision détaillée à long terme sur la rentabilité de l'activité ainsi que sur les risques financiers pesant sur la compagnie, et détermination d'allocations stratégiques cibles par canton en prenant en compte les projections sur les marchés financiers, les caractéristiques du passif, ainsi qu'une vision prospective des flux business et des futures exigences.
- **Solvabilité Basée sur les Risques (SBR)** : réalisation d'une étude annuelle de la solvabilité de la compagnie.

2.2.6 Risques de conformité

La gestion du risque de conformité constitue un enjeu majeur pour assurer la pérennité des activités, préserver la réputation et garantir le respect des obligations légales et réglementaires.

Ce risque est géré notamment avec :

- Le dispositif Anti-blanchiment
- La protection du consommateur et validation des contrats d'assurance
- La veille réglementaire & conformité aux évolutions législatives
- Le dispositif de Pilotage de la Conformité
- La protection des données personnelles.
- La loi FATCA

COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES IAS/IFRS DE SANLAM MAROC AU TITRE DE L'ANNÉE 2025



NOTE 3 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation de Sanlam Maroc se présente comme suit :

Entités	% de contrôle au 31 Décembre 2025	Méthode de consolidation au 31 Décembre 2025	% de contrôle au 31 Décembre 2024	Méthode de consolidation au 31 Décembre 2024
Sanlam Maroc	100%	IG	100%	IG
Africa First Assist	25%	MEE	25%	MEE
Sanlam Asset Management Maroc	100%	IG	100%	IG
Sanlam Hôtels	100%	IG	100%	IG
Luxor	100%	IG	100%	IG
Espace Développement (*)	100%	IG	100%	IG
Ryad Partners	100%	IG	100%	IG
Tertia	100%	IG	100%	IG
Agdal Salé	100%	IG	100%	IG
Tamaris Garden	100%	IG	100%	IG
Participation Khalladi	100%	IG	100%	IG

IG : Intégration Globale
MEE : Mise en Equivalence

(*) : En 2025, l'actif et le passif ont été reclassés vers les activités destinées à la vente.

NOTE 4 : NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1. Produits des activités d'assurance

En milliers de dirhams

	31.12.2025	31.12.2024
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat au titre des services rendus	60 979	23 452
Relâchement de l'ajustement au titre du risque	5 777	3 766
Relâchement des autres charges des activités d'assurance attendus	43 538	43 888
PRODUITS D'ASSURANCE DES CONTRATS NON ÉVALUÉS SELON LA MÉTHODE DE RÉPARTITION DES PRIMES	110 294	71 105
PRODUITS D'ASSURANCE DES CONTRATS ÉVALUÉS SELON LA MÉTHODE DE RÉPARTITION DES PRIMES	6 286 068	6 114 911
PRODUITS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	6 396 362	6 186 016

4.2. Résultat net des placements

En milliers de dirhams

	31.12.2025	31.12.2024
Revenus des immeubles	40 735	48 441
Revenus - Avances et avances en compte courant - entités immobilières	20 643	16 678
Revenus obligations	82 245	84 413
Surcote / décote obligations	-6 665	-6 129
Revenus instruments de capitaux propres	196 300	208 593
Revenus des OPCVM	133 502	197 293
Revenus prêts aux assurés		
Revenus des autres prêts	2 711	1 861
Revenus trésorerie et équivalents de trésorerie	807	1 241
Intérêts sur les découverts bancaires		
Frais de gestion des placements	-63 410	-41 477
Plus-values sur cession des Immeubles	-285	-12 972
Plus-values de cession - Obligations	2 911	-4 082
Plus-values de cession - Instruments de capitaux propres	1 312 885	635 983
Plus-values de cession - OPCVM	171 602	31 498
Variation des dépréciations sur placements	-9 026	-4 050
+/- Value de consolidation		
PRODUITS NETS DE PLACEMENTS	1 884 955	1 157 291

4.3 Produits ou charges financiers nets des contrats d'assurance et de réassurance

En milliers de dirhams

	31.12.2025	31.12.2024
PRODUITS OU CHARGES FINANCIERS LIÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE	-954 081	-718 255
Variation de la juste valeur des éléments sous-jacents aux contrats de participation directe	-718 254	-408 219
Intérêts accumulés	-186 604	-210 527
Effets des variations des taux d'intérêt et autres hypothèses financières	-49 223	-99 509
PRODUITS OU CHARGES FINANCIERS LIÉS AUX CONTRATS DE RÉASSURANCE	52 663	44 545
PRODUITS OU CHARGES FINANCIERS LIÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE COMPTABILISÉS EN RÉSULTAT	-901 418	-673 710

4.4. Impôt sur le résultat

En milliers de dirhams

	31.12.2025	31.12.2024
Résultat net consolidé	676.523	690.920
Résultat avant impôt consolidé	1.015.238	971.072
Charge fiscale consolidée	-338.715	-280.152
Taux d'impôt effectif	33,36%	28,85%
Réintégrations permanentes	179.039	91.074
Déductions permanentes	564.180	389.467
Différentiel des taux d'imposition par retraitement	3.674	2.828
Reclassement de la CSS	8.730	7.582
Impôt sur déficits fiscaux	78.996	10.747
Résultat avant impôt consolidé recalculé	630.098	672.679
Charge fiscale recalculée	-247.314	-258.995
TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE	39,25%	38,50%

NOTE 5 : NOTES RELATIVES AU BILAN

5.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers de dirhams

	12.2025			12.2024		
	Valeurs Brutes	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeurs Nettes	Valeurs Brutes	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeurs Nettes
Terrains et constructions	385.920	205.417	180.503	385.920	207.112	178.808
Equipement, Mobilier et installation	476.285	431.428	44.857	469.461	418.053	51.408
Bien mobiliers données en location	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations	19.448	3.332	16.116	19.186	2.817	16.369
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	881.653	640.177	241.476	874.567	627.982	246.585
Logiciels informatiques acquis	417.769	320.570	97.199	395.668	297.815	97.853
Autres immobilisations incorporelles	159.252	84.663	74.589	159.252	88.102	71.150
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	577.021	405.233	171.788	554.920	385.917	169.003

5.2. Placements

En milliers de dirhams

PLACEMENTS	31.12.2025	31.12.2024
Actifs financiers nets au coût amorti	2.312.574	2.635.012
Actifs à la juste valeur par le résultat	15.239.147	12.613.330
Placements liés à des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	193.632	50.278
Immobilier de placement	1.287.783	1.344.656
TOTAL	19.033.136	16.643.276

5.3. Actifs de réassurance

5.3.1 Variations de la valeur comptable des contrats de réassurance, scindée entre les composants de couverture restante et de sinistres survenus

En milliers de dirhams

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			Total
	Hors élément de perte	Élément de perte	Contrats non évalués selon la PAA	Estimations de valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
ACTIFS AU 1^{er} JANVIER 2024	369.348	22	23.118	606.303	87.693	1.086.482
Dettes et créances relatives aux opérations de réassurance à l'ouverture						
ACTIFS DE RÉASSURANCE À L'OUVERTURE	369.348	22	23.118	606.303	87.693	513.485
Charges de réassurance	-738.030	0	0	0	0	-738.030
Produits de réassurance	-1.933	1.383	1.787	447.245	11.203	459.685
Montant recouvré au titre des services passés et autres charges engagées	-5	0	1.787	582.411	26.463	610.656
Variations liées à l'actif au titre des sinistres survenus	-1.928	0	0	-135.166	-15.260	-152.355
Montant recouvré au titre des contrats déficitaires	0	1.383	0	0	0	1.383
Produits financiers ou charges financières d'assurance	15.458	0	0	24.319	3.995	43.772
Composantes investissement	703	0	0	0	0	703
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE	829.723	0	0	-383.271	0	446.453
Primes payées	845.612	0	0	0	0	845.612
Sommes recouvrées des réassureurs	-15.889	0	0	-383.271	0	-399.160
ACTIFS À LA CLÔTURE	475.268	1.405	24.905	694.596	102.890	1.299.065
Dettes et créances relatives aux opérations de réassurance à la clôture						
ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2024	475.268	1.405	24.905	694.596	102.890	702.798

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			Total
	Hors élément de perte	Élément de perte	Contrats non évalués selon la PAA	Estimations de valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
ACTIFS AU 1^{er} JANVIER 2025	475.268	1.405	24.905	694.596	102.890	1.299.065
Dettes et créances relatives aux opérations de réassurance à l'ouverture						
ACTIFS DE RÉASSURANCE À L'OUVERTURE	475.268	1.405	24.905	694.596	102.890	702.798
Charges de réassurance	-884.142	0	0	0	0	-884.142
Produits de réassurance	-4.721	597	3.995	571.023	32.611	603.504
Montant recouvré au titre des services passés et autres charges engagées	-1.733	0	3.995	811.559	60.220	874.041
Variations liées à l'actif au titre des sinistres survenus	-2.988	0	0	-240.537	-27.610	-271.134
Montant recouvré au titre des contrats déficitaires	0	597	0	0	0	597
Produits financiers ou charges financières d'assurance	26.573	0	0	21.986	3.419	51.977
Composantes investissement	31.787	0	0	0	0	31.787
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE	890.217	0	0	-503.158	0	387.059
Primes payées	906.807	0	0	0	0	906.807
Sommes recouvrées des réassureurs	-16.590	0	0	-503.158	0	-519.748
ACTIFS À LA CLÔTURE	534.982	2.002	28.900	784.446	138.920	1.489.250
Dettes et créances relatives aux opérations de réassurance à la clôture						
ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2025	534.982	2.002	28.900	784.446	138.920	1.178.245

5.3.2 Variations de la valeur comptable des contrats de réassurance, ventilée par composant d'évaluation

En milliers de dirhams

	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
ACTIFS AU 1^{er} JANVIER 2024	199.515	4.174	14.209	217.899
Variations liées aux services rendus au cours de la période				
Marge sur services contractuels comptabilisée en non résultat au titre des services rendus	0	-270	-89	-360
Relâchement de l'ajustement au titre du risque non financier		-270		-270
Ajustements liés à l'expérience				0
Variations liées aux services futurs	28.163	674	-28.711	126
Changement dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	28.163	549	-28.711	0
Changement dans les estimations n'entraînant pas un ajustement de la marge sur services contractuels		126		126
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période				
Variations liées aux services passés	0	0	0	0
Ajustements des actifs au titre des sinistres survenus				
PRODUITS ET CHARGES AFFÉRENTES AUX CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENU	28.163	404	-28.800	-234
Produits financiers ou charges financières de réassurance	6.453		9.005	15.458
Autres variations	1.276	-57	-1.053	166
Flux de trésorerie de la période	-14.024	0	0	-14.024
Primes reçues	5.234			5.234
Sinistres et autres charges des activités d'assurance payés	-19.258			-19.258
ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2024	221.383	4.521	-6.639	219.265

En milliers de dirhams

	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
ACTIFS AU 1^{er} JANVIER 2025	221.383	4.521	-6.639	219.265
Variations liées aux services rendus au cours de la période				
Marge sur services contractuels comptabilisée en non résultat au titre des services rendus	0	-309	-1.740	-2.049
Relâchement de l'ajustement au titre du risque non financier		-309		-309
Ajustements liés à l'expérience				0
Variations liées aux services futurs	-5.781	191	5.707	118
Changement dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-5.781	74	5.707	0
Changement dans les estimations n'entraînant pas un ajustement de la marge sur services contractuels		118		118
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période				
Variations liées aux services passés	0	0	0	0
Ajustements des actifs au titre des sinistres survenus				
PRODUITS ET CHARGES AFFÉRENTES AUX CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENU	-5.781	-118	3.968	-1.931
Produits financiers ou charges financières de réassurance	5.736		20.836	26.573
Autres variations	798	31	2.095	2.924
Flux de trésorerie de la période	12.918	0	0	12.918
Primes reçues	813			813
Sinistres et autres charges des activités d'assurance payés	12.104			12.104
ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2025	235.054	4.435	20.260	259.748

5.4 Impôts différés

En milliers de dirhams

IMPOTS DIFFERES ACTIF	31.12.2025	31.12.2024
Impôts sur les instruments financiers	0	0
Impôts sur les immeubles de placement	0	0
Impôts sur les déficits fiscaux et crédits d'impôts	16 592	15 993
Impôts sur les différences temporaires en social	0	0
Impôts sur les avantages au personnel	0	0
Impôts sur les immobilisations incorporelles	-19	-19
Impôts sur les immobilisations corporelles	0	0
Autres	14 438	25 311
TOTAL	31 011	41.285

IMPOTS DIFFERES PASSIF	31.12.2025	31.12.2024
Impôts sur les instruments financiers	424 388	268 353
Impôts sur les avantages au personnel	-35 203	-30 761
Impôts sur les immeubles de placement	56 063	72 915
Impôts sur les immobilisations incorporelles	19 727	18 266
Impôts sur les immobilisations corporelles	41 612	40 862
Impôts sur les contrats d'assurance	-58 895	-61 367
Autres	679 780	646 486
TOTAL	1 127 472	954 754

5.5 Provisions pour risques et charges

En milliers de dirhams

Nature	Montant au 31 décembre 2024	Dotations	Reprises	Montant au 31 décembre 2025
Provisions pour risques fiscaux	0	0	-15.383	-15.383
Provisions pour engagements sociaux (IAS 19)	78.034	9.870	0	87.904
Provisions pour litiges	221	4.902	-72	5.051
Autres provisions pour risques et charges	663	13.037	0	13.700
TOTAL	78.918	27.809	-15.455	91.272

5.6. Passifs d'assurance

5.6.1 Rapprochement avec l'état consolidé de la situation financière

En milliers de dirhams

	12.2025	12.2024
Passifs liés à des contrats d'assurance et à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	16.051.087	15.623.793
Créances nées d'opérations d'assurance	-2.075.354	-2.395.481
Dettes nées d'opérations d'assurance	993.122	991.218
TOTAL	14.968.854	14.219.530

5.6.2 Variations de la valeur comptable des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire, ventilée entre les composants au titre de couverture restante et de sinistres survenus

En milliers de dirhams

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			Total
	Hors élément de perte	Elément de perte	Contrats non évalués selon la PAA	Estimations de valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
PASSIFS AU 1^{er} JANVIER 2024	7.784.206	634	273.863	6.206.345	890.110	15.155.156
Produits des activités d'assurance	-5.841.562	0	0	0	-344.454	-6.186.016
Charges des activités d'assurance	706.721	19.582	21.172	4.383.584	286.807	5.417.866
Sinistres survenus et autres charges des activités d'assurance	41.886	0	21.172	4.702.041	305.450	5.070.550
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	664.835	0	0	0	0	664.835
Variations liées au passif au titre des sinistres survenus	0	0	0	-318.457	-18.643	-337.100
Pertes et reprise de pertes des contrats déficitaires	0	19.582	0	0	0	19.582
Produits financiers ou charges financières d'assurance	408.219	0	0	277.070	40.425	725.714
Composantes investissement	91.723	0	0	0	0	91.723
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE	5.018.023	0	0	-4.598.673	0	419.350
Primes reçues	6.281.636	0	0	0	0	6.281.636
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-690.644	0	0	0	0	-690.644
Sinistres et autres charges des activités d'assurance payés	-572.969	0	0	-4.598.673	0	-5.171.642
PASSIFS AU 31 DÉCEMBRE 2024	8.167.329	20.216	295.035	6.268.326	872.888	15.623.794

En milliers de dirhams

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			Total
	Hors élément de perte	Elément de perte	Contrats non évalués selon la PAA	Estimations de valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
PASSIFS AU 1^{er} JANVIER 2025	8.167.329	20.216	295.035	6.268.326	872.888	15.623.794
Produits des activités d'assurance	-6.043.848	0	0	0	-352.514	-6.396.362
Charges des activités d'assurance	716.547	9.831	44.771	4.490.342	343.681	5.605.173
Sinistres survenus et autres charges des activités d'assurance	34.231	0	44.771	4.703.803	328.446	5.111.251
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	682.315	0	0	0	0	682.315
Variations liées au passif au titre des sinistres survenus	0	0	0	-213.461	15.235	-198.226
Pertes et reprise de pertes des contrats déficitaires	0	9.831	0	0	0	9.831
Produits financiers ou charges financières d'assurance	718.254	0	0	212.572	30.108	960.934
Composantes investissement	467	0	0	0	0	467
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE	4.876.633	0	0	-4.619.552	0	257.081
Primes reçues	6.194.642	0	0	0	0	6.194.642
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-715.024	0	0	0	0	-715.024
Sinistres et autres charges des activités d'assurance payés	-602.985	0	0	-4.619.552	0	-5.222.537
PASSIFS AU 31 DÉCEMBRE 2025	8.435.383	30.047	339.806	6.351.688	894.162	16.051.087

5.6.3 Variations de la valeur comptable des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire, ventilée par composant d'évaluation

En milliers de dirhams

	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
PASSIFS AU 1^{er} JANVIER 2024	5.903.798	130.396	747.885	6.782.080
Variations liées aux services rendus au cours de la période	-48.020	-3.766	18.434	-33.351
Marge sur services contractuels comptabilisée en non financier résultat au titre des services rendus			-23.452	-23.452
Relâchement de l'ajustement au titre du risque non financier		-3.766		-3.766
Ajustements liés à l'expérience	-48.020		41.886	-6.134
Variations liées aux services futurs	808.678	17.978	-822.524	4.132
Changement dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	808.678	13.846	-822.524	0
Changement dans les estimations n'entraînant pas un ajustement de la marge sur services contractuels			4.132	4.132
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période				0
Variations liées aux services passés	0	0	0	0
Ajustements des passifs au titre des sinistres survenus				0
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	760.658	14.212	-804.089	-29.219
Produits financiers ou charges financière d'assurance	191.779		216.440	408.219
Autres variations	106.586	1.124	87.148	194.859
Flux de trésorerie de la période	-251.294	0	0	-251.294
Primes reçues	415.772			415.772
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-8.687			-8.687
Sinistres et autres charges des activités d'assurance payés	-658.380			-658.380
PASSIFS AU 31 DÉCEMBRE 2024	6.711.527	145.733	247.384	7.104.644

En milliers de dirhams

	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
PASSIFS AU 1^{er} JANVIER 2025	6.711.527	145.733	247.384	7.104.644
Variations liées aux services rendus au cours de la période	-47.336	-5.777	-26.747	-79.860
Marge sur services contractuels comptabilisée en non financier résultat au titre des services rendus			-60.979	-60.979
Relâchement de l'ajustement au titre du risque non financier		-5.777		-5.777
Ajustements liés à l'expérience	-47.336		34.231	-13.104
Variations liées aux services futurs	68.317	5.091	-69.610	3.797
Changement dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	68.317	1.293	-69.610	0
Changement dans les estimations n'entraînant pas un ajustement de la marge sur services contractuels			3.797	3.797
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période				0
Variations liées aux services passés	0	0	0	0
Ajustements des passifs au titre des sinistres survenus				0
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	20.981	-686	-96.357	-76.063
Produits financiers ou charges financière d'assurance	173.898		544.356	718.254
Autres variations	5.032	161	-18.097	-12.904
Flux de trésorerie de la période	-388.843	0	0	-388.843
Primes reçues	300.584			300.584
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-8.697			-8.697
Sinistres et autres charges des activités d'assurance payés	-680.730			-680.730
PASSIFS AU 31 DÉCEMBRE 2025	6.522.595	145.207	677.285	7.345.087

NOTE 6 : INFORMATION SECTORIELLE

6.1. Information sectorielle par secteur d'activité

En milliers de dirhams

	31.12.2025				31.12.2024			
	ASSURANCE	AUTRES ACTIVITÉS HORS ASSURANCES	ELIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL	ASSURANCE	AUTRES ACTIVITÉS HORS ASSURANCES	ELIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL
Chiffre d'affaires	6.447.943	127.847	-2.569	6.573.221	5.919.007	104.924	-4.554	6.019.377
Résultat d'exploitation	1.456.987	-128.354	-27.557	1.301.076	1.004.246	2.847	-40.439	966.654
Quote part dans les résultats des entreprises associées ou co-entreprises		6.415		6.415		9.779		9.779
Charge ou produit d'is	-332.978	-5.737		-338.715	-274.210	-5.942		-280.152
Résultat net	878.908	-192.385	-10.000	676.523	729.384	-18.452	-20.012	690.920
Capitaux propres	5.472.170	1.148.476	-557.853	6.062.792	4.928.377	1.358.880	-557.853	5.729.404
Dettes de financements		5.086	0	5.086		7.781	0	7.781
Placements	20.229.230	575.286	-1.771.380	19.033.136	18.104.055	496.008	-1.956.787	16.643.276
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-877.596	-247.219	-460.804	-1.585.619	-843.526	-197.134	-460.945	-1.501.605
Titres mis en équivalence		62.110	64.907	127.017		66.546	64.907	131.453
Acquisitions d'actifs non courants	26.151	3.978		30.129	31.795	14.487		46.282
TOTAL ACTIF	23.521.292	1.804.257	-940.534	24.385.015	21.269.035	2.277.930	-1.294.134	22.252.831

6.2. Information sectorielle par zone géographique

En milliers de dirhams

	31.12.2025						31.12.2024					
	MAROC	AFRIQUE HORS MAROC	MOYEN ORIENT	AUTRES	ELIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL	MAROC	AFRIQUE HORS MAROC	MOYEN ORIENT	AUTRES	ELIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL
Chiffre d'affaires	6.575.790				-2.569	6.573.221	6.023.931				-4.554	6.019.377
Résultat d'exploitation	1.328.633				-27.557	1.301.076	1.007.093				-40.439	966.654
Quote part dans les résultats des entreprises associées ou co-entreprises	6.415					6.415	9.779					9.779
Charge ou produit d'is	-338.715					-338.715	-280.152					-280.152
Résultat net	686.523				-10.000	676.523	710.932				-20.012	690.920
Capitaux propres	6.620.646				-557.853	6.062.792	6.287.257				-557.853	5.729.404
Dettes de financements	5.086				0	5.086	7.781				0	7.781
Placements	20.804.516				-1.771.380	19.033.136	18.600.063				-1.956.787	16.643.276
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-1.124.815				-460.804	-1.585.619	-1.040.660				-460.945	-1.501.605
Titres mis en équivalence	62.110				64.907	127.017	66.546				64.907	131.453
Acquisitions d'actifs non courants	30.129					30.129	46.282					46.282
TOTAL ACTIF	25.325.549				-940.534	24.385.015	23.546.965				-1.294.134	22.252.831

NOTE 7 : PARTIES LIEES

En milliers de dirhams

Montants à payer aux parties liées et montants à en recevoir	Société-mère	Filiales	Total
Réassurance - Provisions sinistres à payer	0	0	0
Réassurance - Provisions pour primes non acquises	0	0	0
Comptes courants d'associés débiteurs	0	114.546	114.546
Comptes courants avec d'autres compagnies d'assurance	0	0	0
Autres créances	60	47.458	47.518
TOTAL ACTIF	60	162.004	162.064
Comptes courants d'associés créditeurs	0	489.268	489.268
Autres dettes	0	79.984	79.984
TOTAL PASSIF	0	569.252	569.252

En milliers de dirhams

Charges et produits générés pour des transactions entre parties liées	Société-mère	Filiales	Total
Charges sur les placements	0	-1.138	-1.138
Sinistres payés	0	-32.080	-32.080
Réassurance - Primes cédées	0	0	0
Réassurance - Variation des provisions pour primes non acquises	0	0	0
Autres charges	-9.360	-2.564	-11.924
TOTAL CHARGES	-9.360	-35.782	-45.142
Produits sur les placements	0	22.748	22.748
Réassurance - Sinistres payés	0	0	0
Réassurance - Variation des provisions pour sinistres à payer	0	0	0
Réassurance - Commissions reçues des réassureurs	0	0	0
Autres produits	0	3.466	3.466
TOTAL PRODUITS	0	26.214	26.214

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

Fidarc
Grant Thornton

pwc

Aux Actionnaires de la société
SANLAM MAROC S.A.
216, Bd Zerkouni
Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société Sanlam Maroc S.A. et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2025, le compte de résultat consolidé, le tableau de variation des capitaux propres consolidés et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 6 062 792 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 676 523.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS) tel qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les deux situations suivantes :

- La société Sanlam Maroc a fait l'objet d'un contrôle fiscal courant l'exercice 2025 au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), la contribution sociale de solidarité (CSS), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), l'impôt sur le revenu (IR) et la retenue à la source (RAS) relatif aux exercices 2021 à 2024. Ce contrôle a été dénoué par la conclusion d'un protocole d'accord, daté du 23 décembre 2025 pour un montant total de redressement de MMAD 130, incluant les pénalités.

Sanlam Maroc S.A
Page 2

- Le changement de méthode comptable concernant l'application à compter du 1^{er} janvier 2025 de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » tel qu'exposé dans la note 1 « principes comptables et méthodes d'évaluation » ainsi que dans les autres notes annexes présentant des données chiffrées liées aux incidences de ces changements.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
Evaluation des passifs au titre des sinistres survenus liés aux contrats d'assurance Non-Vie évalués selon le modèle d'affectation des primes (« PAA »)	
Au 31 décembre 2025, le groupe a comptabilisé des passifs au titre des sinistres survenus liés aux contrats d'assurance Non-Vie pour une valeur comptable de 7 245 850 MMAD concernant des contrats évalués selon le modèle d'affectation des primes (« PAA ») comme présenté dans la note 5.6.2.	Afin de couvrir le risque d'évaluation de ces passifs liés aux contrats d'assurance Non-Vie mesurés suivant le modèle PAA, nous avons mis en œuvre l'approche d'audit suivante avec nos spécialistes en actuariat :
Comme indiqué dans la note 1.5.1.2, ces passifs se composent de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et de l'ajustement au titre des risques non financiers (« RA »).	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons apprécié la méthodologie d'évaluation des flux de trésorerie et du RA liés à ces contrats et leur conformité aux normes comptables en vigueur ; • Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité opérationnelle des contrôles que nous avons jugé clés pour notre audit, liés à la gestion des sinistres ; • Nous avons revu la documentation relative aux jugements et hypothèses clés formulés par la direction ; • Nous avons réalisé des procédures analytiques, telles que le suivi de l'évolution des ratios de sinistralité, sur les évolutions significatives de l'exercice ; • Nos travaux ont consisté également à apprécier la pertinence des méthodes statistiques et des paramètres actuariels utilisés ainsi que des hypothèses retenues par rapport aux pratiques de marché ; • Nous avons procédé à une évaluation indépendante, avec l'aide de nos spécialistes, de ces passifs pour certaines catégories de risques d'assurance.
La détermination de ces passifs repose sur des jugements importants concernant les données utilisées, les hypothèses relatives aux périodes futures, et résulte de techniques d'estimation.	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons revu la documentation relative aux jugements et hypothèses clés formulés par la direction ; • Nous avons réalisé des procédures analytiques, telles que le suivi de l'évolution des ratios de sinistralité, sur les évolutions significatives de l'exercice ; • Nos travaux ont consisté également à apprécier la pertinence des méthodes statistiques et des paramètres actuariels utilisés ainsi que des hypothèses retenues par rapport aux pratiques de marché ; • Nous avons procédé à une évaluation indépendante, avec l'aide de nos spécialistes, de ces passifs pour certaines catégories de risques d'assurance.
L'estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs relative à ces contrats repose sur des jugements significatifs pour définir :	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons revu la documentation relative aux jugements et hypothèses clés formulés par la direction ; • Nous avons réalisé des procédures analytiques, telles que le suivi de l'évolution des ratios de sinistralité, sur les évolutions significatives de l'exercice ; • Nos travaux ont consisté également à apprécier la pertinence des méthodes statistiques et des paramètres actuariels utilisés ainsi que des hypothèses retenues par rapport aux pratiques de marché ; • Nous avons procédé à une évaluation indépendante, avec l'aide de nos spécialistes, de ces passifs pour certaines catégories de risques d'assurance.
<ul style="list-style-type: none"> • l'estimation des cash-flows futurs des groupes de contrats, à partir de modèles de projections actuarielles, reflétant les caractéristiques clés des contrats, sur la base des données statistiques observées, et l'application d'hypothèses actuarielles pertinentes. Pour certains contrats d'assurance, ces estimations incluent une part importante de jugement, et le choix des hypothèses peut avoir un impact sur le coût ultime des sinistres à la clôture de l'exercice, compte tenu d'un plus grand degré d'incertitude inhérente ; • les hypothèses financières courantes, en particulier la détermination de la courbe des taux d'actualisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les notes afférentes aux comptes consolidés.

Sanlam Maroc S.A
Page 3

L'évaluation du RA repose sur les hypothèses concernant le niveau de confiance retenu par le groupe par rapport aux facteurs de risque associés aux provisions techniques, et sur une approche du type valeur à risque, qui est la perte maximale au sein du niveau de confiance défini.

Du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments pris en compte pour procéder aux estimations, nous avons considéré que l'évaluation des passifs au titre des sinistres survenus en assurance Non-Vie constituait un point clé de l'audit.

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
Evaluation des passifs liés aux contrats d'assurance des activités Vie suivant le modèle d'évaluation des honoraires variables (« VFA »)	
Au 31 décembre 2025, le groupe a comptabilisé des passifs liés aux contrats d'assurance relatifs aux activités Vie pour une valeur comptable de 7 345 MMAD concernant les contrats évalués selon le modèle des honoraires variables (« Variable Fee Approach » ou VFA) comme présenté dans la note 5.6.3.	Afin de couvrir le risque d'évaluation de ses passifs liés aux contrats d'assurance des activités Vie mesurés suivant le modèle VFA, nous avons mis en œuvre l'approche d'audit suivante avec nos spécialistes en actuariat :
Comme indiqué dans la note 1.5.1.2, les passifs liés à ces contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire se composent de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, de l'ajustement au titre des risques non financiers (RA) et de la marge sur services contractuels (CSM).	<ul style="list-style-type: none"> • nous avons apprécié la méthodologie d'évaluation des flux de trésorerie, du RA et de la CSM liés à ces contrats et leur conformité aux normes comptables en vigueur ; • Nous avons revu la documentation relative aux jugements et hypothèses clés formulés par la direction ; • nous avons testé par sondages et selon notre évaluation du risque, les modèles de calcul utilisés pour estimer les flux de trésorerie futurs, l'ajustement au risque non financier et la CSM, ainsi que tout changement significatif apporté aux modèles de calcul ; • nous avons inspecté par sondages les unités de couvertures et les principales hypothèses retenues pour la reconnaissance de la CSM en résultat ; • nous avons évalué le caractère raisonnable des hypothèses utilisées par la direction ; • nous avons effectué des procédures analytiques afin d'identifier et d'apprécier toute variation inhabituelle et/ou inattendue significative.
La détermination de ces passifs repose sur des jugements importants concernant les données utilisées, les hypothèses relatives aux périodes futures, et résulte de techniques d'estimation.	<ul style="list-style-type: none"> • nous avons apprécié la méthodologie d'évaluation des flux de trésorerie, du RA et de la CSM liés à ces contrats et leur conformité aux normes comptables en vigueur ; • Nous avons revu la documentation relative aux jugements et hypothèses clés formulés par la direction ; • nous avons testé par sondages et selon notre évaluation du risque, les modèles de calcul utilisés pour estimer les flux de trésorerie futurs, l'ajustement au risque non financier et la CSM, ainsi que tout changement significatif apporté aux modèles de calcul ; • nous avons inspecté par sondages les unités de couvertures et les principales hypothèses retenues pour la reconnaissance de la CSM en résultat ; • nous avons évalué le caractère raisonnable des hypothèses utilisées par la direction ; • nous avons effectué des procédures analytiques afin d'identifier et d'apprécier toute variation inhabituelle et/ou inattendue significative.
L'estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs relative à ces contrats long terme évalués selon le modèle VFA repose sur des jugements significatifs pour définir :	<ul style="list-style-type: none"> • nous avons apprécié la méthodologie d'évaluation des flux de trésorerie, du RA et de la CSM liés à ces contrats et leur conformité aux normes comptables en vigueur ; • Nous avons revu la documentation relative aux jugements et hypothèses clés formulés par la direction ; • nous avons testé par sondages et selon notre évaluation du risque, les modèles de calcul utilisés pour estimer les flux de trésorerie futurs, l'ajustement au risque non financier et la CSM, ainsi que tout changement significatif apporté aux modèles de calcul ; • nous avons inspecté par sondages les unités de couvertures et les principales hypothèses retenues pour la reconnaissance de la CSM en résultat ; • nous avons évalué le caractère raisonnable des hypothèses utilisées par la direction ; • nous avons effectué des procédures analytiques afin d'identifier et d'apprécier toute variation inhabituelle et/ou inattendue significative.
<ul style="list-style-type: none"> • les techniques d'estimation qui reposent sur des modèles complexes de flux des cash-flows futurs, qui intègrent les projections des composantes clés des états financiers statutaires, à savoir les revenus et charges relatifs aux assurés, les obligations participatives, ainsi que les placements en représentation de ces engagements ; • les hypothèses techniques, notamment (i) les taux de mortalité, morbidité et longévité, (ii) le comportement des assurés (du fait des résiliations et des rachats), (iii) les 	<ul style="list-style-type: none"> • nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les notes afférentes aux comptes consolidés.

Sanlam Maroc S.A
Page 4

pourcentages de participation et les taux crédités, et (iv) les frais généraux ;

- les hypothèses financières courantes, en particulier la détermination de la courbe des taux d'actualisation.

Enfin, l'amortissement de la CSM, correspondant à la fraction de CSM comptabilisée en produits des activités d'assurance de l'exercice, est déterminé sur la base d'unités de couverture ;

En raison de la sensibilité de l'évaluation de ces passifs à ces jugements et hypothèses clés, nous avons considéré l'évaluation des passifs liés aux contrats d'assurance des activités Vie mesurés suivant le modèle VFA, comme un point clé de l'audit.

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
Valorisation des actions non cotées et des placements immobiliers	
Les valeurs nettes comptables consolidées des actions non cotées et des placements immobiliers s'élevaient respectivement à MMAD 1 309 et MMAD 1 288 au 31 décembre 2025.	Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :
Ces placements sont comptabilisés selon le modèle de la juste valeur conformément à la norme IAS 40 pour les immeubles de placement et la norme IFRS 9 pour les actions non cotées (comme indiqué dans les notes 1.5.2 et 1.5.8 des notes annexes aux états financiers consolidés).	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs à la mise en œuvre des méthodes de valorisation ; • Apprécier les méthodologies retenues pour valoriser les actifs non cotés ; • Apprécier la pertinence des hypothèses utilisées pour ces valorisations par rapport aux pratiques de marché ; • Procéder au rapprochement avec les valorisations externes disponibles, notamment pour les actifs immobiliers (immeubles et parts de sociétés immobilières) ; • Analyser la cohérence de l'évolution des valorisations par rapport à la clôture précédente et par rapport au contexte économique global ; • Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires.
Ces actifs doivent être évalués à chaque clôture afin de refléter leur valeur de marché. Les profits et les pertes résultant des variations de juste valeur doivent être comptabilisés en résultat.	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs à la mise en œuvre des méthodes de valorisation ; • Apprécier les méthodologies retenues pour valoriser les actifs non cotés ; • Apprécier la pertinence des hypothèses utilisées pour ces valorisations par rapport aux pratiques de marché ; • Procéder au rapprochement avec les valorisations externes disponibles, notamment pour les actifs immobiliers (immeubles et parts de sociétés immobilières) ; • Analyser la cohérence de l'évolution des valorisations par rapport à la clôture précédente et par rapport au contexte économique global ; • Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires.
Ces actifs sont difficiles à valoriser compte tenu du fait que leur valeur de marché n'est pas facilement identifiable ou, en l'absence de valeur de marché, leur évaluation fait appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées.	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs à la mise en œuvre des méthodes de valorisation ; • Apprécier les méthodologies retenues pour valoriser les actifs non cotés ; • Apprécier la pertinence des hypothèses utilisées pour ces valorisations par rapport aux pratiques de marché ; • Procéder au rapprochement avec les valorisations externes disponibles, notamment pour les actifs immobiliers (immeubles et parts de sociétés immobilières) ; • Analyser la cohérence de l'évolution des valorisations par rapport à la clôture précédente et par rapport au contexte économique global ; • Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires.
L'importance de ces actifs dans le bilan de la compagnie et le degré élevé de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs à la mise en œuvre des méthodes de valorisation ; • Apprécier les méthodologies retenues pour valoriser les actifs non cotés ; • Apprécier la pertinence des hypothèses utilisées pour ces valorisations par rapport aux pratiques de marché ; • Procéder au rapprochement avec les valorisations externes disponibles, notamment pour les actifs immobiliers (immeubles et parts de sociétés immobilières) ; • Analyser la cohérence de l'évolution des valorisations par rapport à la clôture précédente et par rapport au contexte économique global ; • Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires.

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

Sanlam Maroc S.A
Page 5

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS) tel qu'adoptées dans l'Union Européenne, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments

Sanlam Maroc S.A
Page 6

probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 19 mars 2026

Les Commissaires aux Comptes

Fidarc Grant Thornton
FIDARC GRANT THORNTON
Membre du Réseau International
T : 05 22 51 88 00 Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal Mekouar
Associé

PwC Maroc

PwC Maroc
Lot 57, Zone Industrielle, Casablanca
T : +212 (0) 5 22 66 00 00 Fax : +212 5 22 33 88 70
RC : 15811 T. J. 0938

Mohamed Rqibate
Associé

Le rapport financier annuel tel que prévu par la circulaire de l'AMMC n° 03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières, est disponible sur le site web de la Compagnie : www.sanlam.ma

Assurance Non-Vie | Assurance Vie

Sanlam Maroc
216, Boulevard Zerktouni | 20 000
Casablanca, Maroc

Sanlam Maroc - société anonyme d'assurances et de réassurance au capital social de 411.687.400 de DH. Entreprise régie par la loi n° 17-99 portant code des assurances.
RC Casablanca : 22.341. CNSS : 167.8541 - Taxe professionnelle : 355.11.249 - IF : 01084025
ICE : 000230054000034

T +212 522 42 06 06
F +212 522 20 60 81

sanlam.ma



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Aux Actionnaires de la société
SANLAM MAROC S.A
216, boulevard Zerktouni
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95, telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

1.1 Avenant relatif au Contrat Lexis Nexis entre SANLAM Maroc et Sanlam Emerging Markets Proprietary Limited

Entités concernées

- La société Sanlam Emerging Markets est actionnaire indirect de la société Sanlam Maroc à hauteur de 85,59%.

Nature et modalités de la convention

L'avenant a pour objet de transférer les droits et les obligations afférents au contrat cité ci-avant de la société « Sanlam Emerging Markets Proprietary Limited » à la Société « Sanlam Allianz Africa Proprietary Limited » et ce suite à la mise en place de la joint-venture.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 février 2025.

Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2025.

1.2 Avenant n°1 relatif à la prorogation de la durée de la convention de prêt Sanlam Maroc et Sanam Holding

Entités et personnes concernées

- Sanam Holding, actionnaire à hauteur de 7,13% de Sanlam Maroc au moment de la conclusion de la convention.
- Monsieur Said Alj, président du conseil d'administration des deux entités parties de la convention.
- Monsieur Ismail Farih, représentant de Sanam Holding (administrateur) au conseil d'administration de Sanlam Maroc.

Nature et modalités de la convention

Le présent avenant est relatif au prêt octroyé en 2023 par Sanlam Maroc à Sanam Holding, d'un montant de MMAD 200 sur une durée initiale de trois ans. Cet avenant a pour objet de prolonger la durée de l'emprunt pour une période supplémentaire de trois années (soit fin février 2029), tout en maintenant l'ensemble des modalités de garanties prévues dans le contrat initial.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2025

Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2025.

1.3 Convention de management fees avec Participation Khalladi

Entités et personnes concernées

- La société Participation Khalladi est une filiale à 100% de Sanlam Maroc.
- Monsieur Yahia Chraibi, directeur général de Sanlam Maroc et administrateur chez Participation Khalladi.
- Monsieur Youssef Berrada, directeur général délégué de Sanlam Maroc et administrateur chez Participation Khalladi.

Nature et modalités de la convention

La présente convention a pour objet d'identifier les services rendus par Sanlam Maroc à sa filiale « Participation Khalladi » ainsi que les modalités de facturation et de paiement de ces services.

Les principaux services listés au niveau la convention sont le suivi et le pilotage de l'activité opérationnelle, l'assistance financière, la gestion des risques ainsi que l'assistance juridique.

- Suivi de l'activité opérationnelle ;
- Assistance financière ;
- Gestion des risques ;
- Assistance juridique.

Les prestations rendues par Sanlam Maroc seront refacturées à la filiale, majorées de 10% HT.

Cette convention conclue en date du 18 décembre 2025 prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 27 novembre 2025.

1.4 Convention de Trésorerie avec Tamaris Garden

Entités et personnes concernées

- Sanlam Maroc, actionnaire unique de la société Tamaris Garden.
- Monsieur Youssef Berrada, directeur général délégué de Sanlam Maroc et Gérant de Tamaris Garden.

Nature et modalités de la convention

Cette convention définit les conditions dans lesquelles Tamaris Garden accorde des avances de trésorerie à Sanlam Maroc pour optimiser la gestion financière du groupe.

Ces avances seront rémunérées au taux d'intérêt de 3,5% HT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 27 novembre 2025.

Elle a été conclue en date du 26 janvier 2026 avec effet rétroactif en date du 27 août 2025.

Montant des charges comptabilisé en 2025 : 431 KMAD.

Montant décaissé en 2025 : néant.

Montant encaissé en 2025 : 43 000 KMAD.

Montant de la dette au 31 décembre 2025 : 43 000 KMAD.

1.5 Convention de Trésorerie avec Ryad Partner's

Entités et personnes concernées

- Sanlam Maroc, actionnaire unique de la société Ryad Partner's.
- Monsieur Yahia Chraïbi, administrateur directeur général de Sanlam Maroc et administrateur dans Ryad Partner's.
- Monsieur Youssef Berrada, directeur général délégué de Sanlam Maroc et administrateur dans Ryad Partner's.

Nature et modalités de la convention

Cette convention définit les conditions dans lesquelles Ryad Partner's accorde des avances de trésorerie à Sanlam Maroc pour optimiser la gestion financière du groupe.

Ces avances seront rémunérées au taux d'intérêt de 3,5% HT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 27 novembre 2025.

Elle a été conclue en date du 26 janvier 2026 avec effet rétroactif en date du 25 novembre 2025.

Montant des charges comptabilisé en 2025 : 707 KMAD.

Montant décaissé en 2025 : 1 000 KMAD.

Montant encaissé en 2025 : 182 000 KMAD.

Montant de la dette au 31 décembre 2025 : 181 000 KMAD.

2- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1 Convention de prêt entre Sanlam Maroc et Sanam Holding

Entités et personnes concernées

- Sanam Holding, actionnaire à hauteur de 7,13% de Sanlam Maroc.
- Monsieur Said Alj, président du conseil d'administration de Sanlam Maroc et du conseil d'administration de Sanam Holding.
- Monsieur Ismail Farih, représentant de Sanam Holding (administrateur) au conseil d'administration de Sanlam Maroc.

Nature et modalités de la convention

Il s'agit d'une convention de prêt entre Sanlam Maroc et Sanam Holding, présentant les caractéristiques suivantes :

- Montant du prêt : 200 millions de dirhams.
- Durée du prêt : 3 ans initialement, prorogée de 3 ans supplémentaires en 2025 soit une date d'échéance prévue en février 2029.
- Modalités de remboursement : remboursement à la fin du contrat avec possibilité de remboursement anticipé sans pénalité.
- Taux d'intérêts annuel : 4,25% H.T.
- Intérêts : arrêtés au 31 décembre de chaque année et payables au plus tard fin février de l'année suivante.

En garantie de l'équivalent de 120% de ce prêt, Sanlam Maroc a reçu en nantissement la somme de 240 millions de dirhams en actions :

- 50% en actions Label Vie.
- 50% en actions Unimer.

Montant des produits d'intérêts comptabilisé : 8 500 KMAD.

Montant encaissé en 2025 : 12 607 KMAD.

Solde de la créance au 31 décembre 2025 : 200 000 KMAD.

2.2 Remplacement du contrat de management fees de Sanlam Europe par un contrat de Sanlam Corporate Maroc

Entités et personnes concernées

- Sanlam Pan Africa, actionnaire et administrateur de Sanlam Maroc et de Sanlam Corporate Maroc.

Nature et modalités de la convention

Suite à un changement dans la réglementation de l'Office des Changes intervenu durant le 4^{ème} trimestre 2022, exigeant une autorisation préalable pour le transfert des managements fees à l'étranger, il a été convenu de remplacer le contrat de management fees signé entre Sanlam Maroc et Sanlam Europe par un autre contrat signé entre Sanlam Maroc et Sanlam Corporate Maroc dont le siège est situé au Maroc.

Les conditions de ces managements fees demeurent inchangées (montants, modalités de règlement, etc.).

Il s'agit d'une convention à travers laquelle Sanlam Corporate Maroc s'engage à accompagner et à apporter de l'assistance à Sanlam Maroc dans les domaines suivants :

- Assistance et conseil juridique ;
- Représentation commerciale auprès des partenaires et clients du Groupe Sanlam et des courtiers internationaux en particulier en Europe ;
- Réassurance.

En contrepartie de ces prestations, Sanlam Maroc versera à Sanlam Corporate Maroc la somme annuelle globale et forfaitaire de cinq millions de dirhams HT et hors retenue à la source.

Montant des charges comptabilisé : 6 480 KMAD.

Montant décaissé en 2025 : 12 480 KMAD.

Solde de dette au 31 décembre 2025 : néant.

2.3 Convention d'assistance entre Sanlam Maroc et Tertia

Entités et personnes concernées

- Sanlam Pan Africa, administrateur commun de Sanlam Maroc et Tertia.
- Sanlam Maroc, actionnaire unique de Tertia.

Nature et modalités de la convention

Cette convention prévoit l'assistance et l'accompagnement de Tertia par Sanlam Maroc sur les volets juridiques, financiers, logistiques et informatiques moyennant une rémunération annuelle de 2 400 000 MAD HT, payable sur quatre trimestres.

Cette convention est entrée en vigueur en date du 1^{er} janvier 2024.

Montant des produits comptabilisé : 2 400 KMAD HT.

Montant encaissé : 3 600 KMAD.

Solde de la créance au 31 décembre 2025 : néant.

2.4 Bail commercial entre Tertia et Sanlam Maroc (Immeuble Roudani)

Entités et personnes concernées

- Sanlam Pan Africa, administrateur commun de Sanlam Maroc et Tertia.
- Sanlam Maroc, actionnaire unique de Tertia.

Nature et modalités de la convention

Au titre de ce bail, Tertia mettra à la disposition de Sanlam Maroc le local situé à Angle Boulevard Brahim Roudani et rue Jean Jaurès Casablanca d'une superficie de 423 m². Le local objet du bail abritera les équipes en charge de la gestion des démarcheurs dédiés aux produits « lwe9t ou Zmane ».

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 50 KMAD TTC avec une date d'entrée en vigueur définie au 1^{er} décembre 2024.

Montant des charges comptabilisé en 2025 : 600 KMAD.

Montant décaissé en 2025 : 600 KMAD.

Solde de dette au 31 décembre 2025 : néant.

2.5 Contrat de Management Fees entre Sanlam Maroc et Sanam Holding

Entités et personnes concernées

- Sanam Holding, actionnaire à hauteur de 7,13% de Sanlam Maroc.
- Monsieur Saïd Alj, Président du conseil d'administration de Sanlam Maroc.
- Monsieur Ismail Farih, représentant de Sanam Holding au conseil d'administration de Sanlam Maroc.

Nature et modalités de la convention

En vertu de cette convention, Sanam Holding s'engage à fournir à Sanlam Maroc des prestations d'accompagnement et d'assistance dans les domaines suivants :

- Assistance et conseil en investissement ;
- Représentation commerciale auprès des grands clients ;
- Gestion des relations institutionnelles.

En contrepartie de ces prestations, Sanlam Maroc versera à Sanam Holding la somme annuelle globale et forfaitaire de 2 900 000 dirhams hors TVA.

Montant des charges comptabilisé : 3 480 KMAD TTC.

Montant décaissé en 2025 : 3 480 KMAD.

Solde de la dette au 31 décembre 2025 : 3 480 KMAD.

2.6 Contrat entre Sanlam Maroc et la Fondation Ennajah

Entités et personnes concernées

- Monsieur Saïd Alj, Président du conseil d'administration de Sanlam Maroc et administrateur de la Fondation Ennajah.

Nature et modalités de la convention

Cette convention prévoit l'allocation de dons à la Fondation Ennajah pour soutenir les diverses actions associatives de la Fondation, notamment dans le cadre des opérations de scolarisation des enfants et des opérations « Panier Ramadan ».

Montant des charges comptabilisé en 2025 : 800 KMAD.

Montant décaissé en 2025 : 800 KMAD.

2.7 Bail commercial entre Sanlam Maroc et l'OPCI « Immo Valeur SPI-RFA »

Entités et personnes concernées

- Sanlam Maroc, associé unique de l'OPCI « Immo Valeur SPI-RFA ».
- Monsieur Yahia Chraibi, administrateur commun des deux entités.

Nature et modalités de la convention

Au cours de l'exercice 2021, la société Sanlam Maroc a procédé à la création d'un OPCI nommé « Immo Valeur SPI-RFA » et a procédé à l'apport de l'immeuble abritant son siège social à cette entité, celle-ci devenant par le biais de cette opération, le nouveau propriétaire.

Dans ce cadre, la société Sanlam Maroc a conclu un contrat de location prévoyant une rémunération annuelle de 16 millions dirhams, toutes taxes comprises.

La durée du bail est de 3 ans et est renouvelable par tacite reconduction.

Montant des charges comptabilisé en 2025 : 17 814KMAD.

Montant décaissé en 2025 : 17 814KMAD.

2.8 Avenant n°1 à la convention de compte courant entre Sanlam Maroc et Luxor

Entités et personnes concernées

- Sanlam Maroc, actionnaire principal de Sanlam Hôtels, elle-même actionnaire principal de Luxor.
- Monsieur Yahia Chraibi, directeur général de Sanlam Maroc et Président du conseil d'administration de Luxor.
- Monsieur Abdessamad Talbi, directeur général délégué de Sanlam Maroc et administrateur de Luxor.

Nature et modalités de la convention

La société Luxor porte les projets d'hôtellerie du groupe Sanlam Maroc. Une convention de compte courant a été signée le 31 décembre 2009 entre Sanlam Maroc et Luxor pour doter cette dernière de moyens de financement.

L'avenant n°1 à cette convention a pour principal objet de réviser le taux à 3,5% (contre 3% antérieurement) et de permettre l'incorporation des intérêts dus à Sanlam Maroc au capital de la société Luxor.

Cette convention a donné lieu à la conclusion d'un second avenant portant sur le rééchelonnement des loyers impayés, détaillé au point 2.13 ci-après.

Montant des produits comptabilisé : 2 263 KMAD.

Montant encaissé en 2025 : néant.

Montant décaissé en 2025 : 17 439 KMAD.

Solde de la créance au 31 décembre 2025 : 78 746 KMAD.

2.9 Avenant n°2 relatif au rééchelonnement des loyers « Luxor »

Entités et personnes concernées

- Sanlam Maroc, actionnaire principal de Sanlam Hôtels, elle-même actionnaire principal de Luxor.
- Monsieur Yahia Chraibi, directeur général de Sanlam Maroc et Président du conseil d'administration de Luxor.
- Monsieur Abdessamad Talbi, directeur général délégué de Sanlam Maroc et administrateur de Luxor.

Nature et modalités de la convention

La société Luxor est en charge des projets d'hôtellerie du groupe Sanlam Maroc. Un bail a été signé entre Sanlam Maroc et Luxor en date du 3 octobre 2011 qui porte sur l'hôtel Movenpick.

En date du 28 décembre 2017, les parties ont signé un protocole de rééchelonnement des loyers impayés à cette date. Suite à la pandémie de Covid 19, les parties ont signé un avenant n°1 au protocole de rééchelonnement pour reporter six échéances.

Au 31 décembre 2022, les loyers impayés de Luxor s'élevaient à 32 570 926 MAD.

Suite à la reprise d'activité de l'hôtel, un avenant n°2 au protocole de rééchelonnement a été mis en place dont l'objet est de :

- Reprendre le paiement des loyers mensuels (d'un montant de 368 333 MAD) à compter du 1^{er} janvier 2023 à leur date d'échéance ;
- Reporter le montant des loyers impayés d'un montant de 32 570 926 MAD, arrêté au 31 décembre 2022, à une date ultérieure qui sera fixée par les parties.

Montant des produits comptabilisé : 4 420 KMAD.

Montant encaissé : 3 499 KMAD.

Solde de créance au 31 décembre 2025 : 36 254 KMAD.

2.10 Conventions avec Africa First Assist

Entités et personnes concernées

- Sanlam Pan Africa, administrateur et actionnaire de Sanlam Maroc et de Africa First Assist.
- Sanlam Maroc, actionnaire à 25% de Africa First Assist.
- Monsieur Yahia Chraibi, directeur général de Sanlam Maroc et Président du conseil d'administration de Africa First Assist.

2.10.1 Protocole de gestion entre Sanlam Maroc et Africa First Assist sur la commercialisation conjointe des produits d'assistance automobile

Nature et modalités de la convention

Le protocole de gestion objet de cette convention détermine le cadre juridique, les conditions et les modalités de la commercialisation conjointe d'un produit automobile qui comprend les garanties d'assurances et d'assistance.

Cette commercialisation conjointe s'inscrit dans le cadre de l'Instruction de l'ACAPS relative à la mise en œuvre des dispositions de l'article 247 de la loi 17-99 portant Code des Assurances, notamment son article 12.

Les principes de gestion se présentent comme suit :

- Suivi du même sort en cas d'impayé ;
- Application des mêmes règles de gestion (ristourne - annulation - changement de véhicule) ;
- Chaque partie procède à ses déclarations fiscales : aucune solidarité fiscale n'est prévue.

Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2025.

2.10.2 Contrat de partenariat avec Africa First Assist

Nature et modalités de la convention

Africa First Assist est le partenaire historique et exclusif de Sanlam Maroc sur le volet Assistance. Le partenariat entre Sanlam Maroc et Africa First Assist a été revu au cours de l'exercice 2022 pour mettre en place un mécanisme d'équilibre financier mensuel.

Montant des charges comptabilisé : néant.

Montant décaissé en 2025 : néant.

Solde de la dette au 31 décembre 2025 : 172 KMAD.

2.10.3 Avenant au contrat de prestations de services relatif à la gestion des prestataires

Nature et modalités de la convention

Un contrat de prestation de services « Accompagnement dans la gestion des prestataires » a été signé entre Sanlam Maroc et Africa First Assist en 2018. En janvier 2020, les deux parties se sont rapprochées pour revoir les modalités et les conditions de ce partenariat.

A cet effet, un avenant au contrat susmentionné a été mis en place le 26 février 2020 et porte sur le changement du modèle de facturation des prestations de services pour l'accompagnement dans la gestion des prestataires, en passant d'une rémunération forfaitaire annuelle à une rémunération par ETP.

Montant des charges comptabilisées en 2025 : 23 527,66 KMAD.

Montant décaissé en 2025 : 16 370,51 KMAD.

Montant de la dette au 31 décembre 2025 : 13 089,58 KMAD.

2.10.4 Protocole d'accord relatif aux prestations d'assistance du contrat « RC Scolaire »

Nature et modalités de la convention

Cette convention concerne le protocole d'accord régissant les prestations d'assistance fournies par Africa First Assist dans le cadre du contrat d'assurance « RC Scolaire » souscrit par les établissements scolaires auprès de Sanlam Maroc.

Montant des charges comptabilisé en 2025 : 100 KMAD.

Montant décaissé en 2025 : néant.

Montant de la dette au 31 décembre 2025 : 100 KMAD.

2.10.5 Convention relative aux prestations d'assistance du contrat « Assur' Santé International »

Nature et modalités de la convention

Cette convention a été conclue le 9 février 2015 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction. Elle résulte du partenariat entre les deux compagnies Sanlam Maroc et Africa First Assist relatif au produit « Assur'Santé International » pour couvrir l'hospitalisation au Maroc et à l'étranger.

Aux termes de cette convention, Africa First Assist s'engage à prendre en charge les risques liés à l'assistance en contrepartie du règlement d'une quote-part fixée à 6,5% du montant des primes encaissées.

Montant des charges comptabilisé en 2025 : 2 680KMAD.

Montant décaissé en 2025 : 2 680KMAD.

Montant de la dette au 31 décembre 2025 : 2 324 KMAD.

2.10.6 Avenant n°2 relatif au protocole d'accord conclu avec Africa First Assist concernant la gestion de l'assistance aux contrats d'assurance « Accident du travail »

Entités et personnes concernées

- Sanlam Pan Africa, actionnaire et administrateur de Sanlam Maroc et de Africa First Assist.
- Sanlam Maroc, actionnaire à hauteur de 25% de Africa First Assist.
- Monsieur Yahia Chraïbi, directeur général de Sanlam Maroc et Président du conseil d'administration de Africa First Assist.

Nature et modalités de la convention

En date du 1^{er} janvier 2015, les parties ont conclu un protocole de gestion relatif au contrat d'assistance « accident de travail » par lequel les parties ont déterminé les conditions et les modalités de mise en place de gestion du contrat de gestion AT.

Les parties ont également signé un premier avenant en date du 23 juin 2023 avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022 et ayant pour objet de généraliser l'adossement de la garantie « Assistance » à tous les contrats d'assurances « Accident du travail » souscrits auprès de Sanlam Maroc, et de revoir la prime relative aux prestations d'assistance de 3% à 1% de la prime émise des polices « Accidents du travail ».

Le présent avenant signé le 16 octobre 2024 avec date de prise d'effet le 1^{er} janvier 2025 a pour objet d'intégrer la variation du ratio sinistres/primes (S/P) dans le calcul de la participation aux bénéfices (PB). Ainsi la PB sera calculée à partir du 1^{er} janvier 2025 de la manière suivante :

- Si S/P non-chargé $\leq 25\%$, la participation aux bénéfices est de 80% du résultat créditeur.
- Si $25\% < S/P < 35\%$, la participation aux bénéfices est de 65% du résultat créditeur.

- Si S/P >35%, la participation aux bénéficiaires est de 50% du résultat créditeur.

Le résultat étant défini comme : $R = \text{primes-sinistres-frais de gestion}$ (où FG=13% de Prime)

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 28 novembre 2024.

- Montant des charges comptabilisé en 2025 : 4140,98 KMAD.
- Montant décaissé en 2025 : 4140,98 KMAD.
- Montant de la dette au 31 décembre 2025 : néant.

2.10.7 Protocole de gestion entre Sanlam Maroc et Africa First Assist (AFA) pour la gestion de la plateforme santé

Entités et personnes concernées

- Sanlam Pan Africa, actionnaire et administrateur de Sanlam Maroc et de Africa First Assist.
- Sanlam Maroc, actionnaire à hauteur de 25% de Africa First Assist.
- Monsieur Yahia Chraïbi, directeur général de Sanlam Maroc et Président du conseil d'administration de Africa First Assist.

Nature et modalités de la convention

Le protocole de gestion objet de la convention, entre Sanlam Maroc et Africa First Assist détermine les conditions et les modalités dans lesquelles Africa First Assist gère la plateforme « Santé » pour le compte de Sanlam Maroc.

Les services fournis par la plateforme sont comme suit :

- Accompagnement des assurés et leurs personnes à charge lors de leur hospitalisation dans les unités de soins au Maroc, en leur fournissant toutes les explications nécessaires relatives aux procédures de demande de prise en charge d'admission. Cet accompagnement peut être à distance ou physique.
- Repli vers l'assistance au besoin des assurés pour ceux qui bénéficient d'un contrat d'assistance auprès d'America First Assist.
- Orientation vers la société Inaya Home Care pour les besoins en infirmier et pour les besoins pour hospitalisation à domicile

En contrepartie de la réalisation des prestations ci-dessus par Africa First Assist. Sanlam Maroc s'engage à régler un forfait mensuel de 18,5 KMAD HT par technicien chargé d'assistance encadré. Ce forfait ne couvre pas les éventuels coûts liés aux heures supplémentaires qui seront effectués après validation de Sanlam Maroc.

La présente convention, entérinée par le conseil d'administration du 21 mai 2024, prend effet le 23 avril 2024, pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2024. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes annuelles successives.

Montant des charges comptabilisées : 500,49 KMAD.

Montant décaissé en 2025 : néant.

Solde de dette au 31 décembre 2025 : 500,49 KMAD.

2.11 Convention de prestation de services entre Sanlam Maroc et Sanlam Pan Africa (SPA) Holdings Maroc

Entités et personnes concernées

- La société Sanlam Maroc et la société Sanlam Pan Africa Holdings Maroc, sociétés sœurs au sein du groupe Sanlam Limited.
- Monsieur William Robertson Domisse, administrateur commun des deux sociétés.

Nature et modalités de la convention

Il s'agit d'une convention conclue pour une durée indéterminée à partir du 1^{er} avril 2005 et qui prévoit l'assistance apportée par Sanlam Pan Africa Holdings Maroc à Sanlam Maroc dans les domaines suivants : ressources humaines, assistance juridique et actes sociaux, procédures et accompagnement en restructuration, assistance comptable et financière et assistance commerciale.

En contrepartie des prestations de services, SPA Holdings Maroc percevra une rémunération trimestrielle de 1 300 KMAD. Ce montant a été rehaussé à 2 400 KMAD suite à un avenant.

Montant des charges comptabilisé en 2025 : 9 600 KMAD.

Montant décaissé en 2025 : 9 600 KMAD.

Montant de la dette au 31 décembre 2025 : néant.

2.12 Conventions avec Sanlam Pan Africa

Entités et personnes concernées

- Sanlam Pan Africa, actionnaire majoritaire de Sanlam Maroc.

2.12.1 Convention concernant l'Asset Management

Nature et modalités de la convention

Antérieurement à cette convention, la société Sanlam Asset Management (filiale à 100% de la société Sanlam Maroc) avait conclu plusieurs conventions de partenariat avec les filiales africaines du groupe Sanlam Pan Africa. Ces conventions prévoyaient la réalisation de prestations de support et le conseil en matière d'investissement et de gestion d'actifs.

Dans le cadre de l'internalisation en 2022 des activités de l'Asset Management au sein de la Compagnie Sanlam Maroc, il a été décidé de :

- Résilier les conventions individuelles avec chacune des filiales africaines du groupe Sanlam Pan Africa,
- Mettre en place une seule convention cadre entre Sanlam Maroc et Sanlam Pan Africa, ayant pour objet la fourniture du support en matière d'investissement et de gestion des actifs en contrepartie d'une rémunération annuelle d'environ 1 million de dirhams HT.

Montant des produits comptabilisé en 2025 : 512 KMAD.

Montant encaissé en 2025 : 1 848KMAD.

Solde de la créance au 31 décembre 2025 : néant.

2.12.2 Convention de management fees entre Sanlam Maroc et Sanlam Pan Africa

Nature et modalités de la convention

Il s'agit d'une convention à travers laquelle Sanlam Pan Africa s'engage à accompagner et à porter de l'assistance à Sanlam Maroc dans les domaines suivants :

- Santé et Assurance Technique ;
- Audit et Contrôle interne ;
- Actuariat, Surveillance du portefeuille et Politique de renouvellement ;
- Gestion de la marque.

En contrepartie de ces prestations, Sanlam Maroc versera à Sanlam Pan Africa la somme annuelle globale et forfaitaire de 7 800 KMAD hors TVA.

Montant des charges comptabilisé en 2025 : 9 360 KMAD.

Montant décaissé en 2025 : 9 360 KMAD.

Montant de la dette au 31 décembre 2025 : néant.

2.12.3 Convention de mise à disposition de lignes de crédit entre Sanlam Maroc et Sanlam Pan Africa

Nature et modalités de la convention

Cette convention, initialement conclue pour une durée de deux ans à partir du 2 janvier 2008, prévoyait la mise à la disposition de Sanlam Pan Africa d'une ligne de crédit plafonnée à 60 000 KMAD.

Arrivée à échéance le 2 janvier 2010, cette convention a fait l'objet d'un avenant qui a porté le montant du plafond à 150 000 KMAD.

En février 2012, un deuxième avenant a été signé stipulant l'extension de la ligne de crédit à 300 000 KMAD à condition que le solde des crédits débloqués respectivement à Sanlam Pan Africa et à Sanlam Pan Africa Holdings Maroc ne dépasse pas cumulativement le plafond de 300 000 KMAD.

Cette ligne de crédit est rémunérée au taux d'intérêt minimum moyen appliqué par les banques marocaines à leur clientèle institutionnelle pour le financement de leurs besoins en trésorerie.

Montant des produits comptabilisé en 2025 : néant.

Montant encaissé en 2025 : néant.

Solde de la créance au 31 décembre 2025 : 978 KMAD.

2.13 Convention de compte courant d'associés conclue entre Sanlam Maroc et la société Espace Développement

Entités et personnes concernées

- Sanlam Maroc, actionnaire à 100% de la société Espace Développement.
- Monsieur Yahia Chraïbi, directeur général de Sanlam Maroc et Président du conseil d'administration de la société Espace Développement.

- Monsieur Abdessamad Talbi, directeur général délégué de Sanlam Maroc et administrateur de la société Espace Développement.

Nature et modalités de la convention

Cette convention initialement conclue pour une durée de deux ans à partir du 19 mars 2009 et renouvelable par tacite reconduction prévoit l'ouverture d'un compte courant au profit de la filiale Espace Développement dans les comptes de Sanlam Maroc.

La rémunération des fonds avancés a été initialement fixée à un taux d'intérêt annuel de 6%.

Deux avenants ont été apportés à cette convention : le premier en date du 21 septembre 2010, lequel a abrogé les dispositions relatives aux frais de tenue de compte et affranchissements et le second en date du 14 septembre 2015.

Suite à l'acquisition de 100% du capital de la société Espace Développement par Sanlam Maroc, un avenant n° 3 a révisé le taux de rémunération des soldes créditeurs de 6 % à 3,5%.

Montant des produits comptabilisé en 2025 : 8 853 KMAD.

Montant décaissé en 2025 : 15 439 KMAD.

Solde de la créance au 31 décembre 2025 : 265 268 KMAD.

2.14 Convention de compte courant d'associés entre Sanlam Maroc et la société Tamaris Garden

Entités et personnes concernées

- Sanlam Maroc, actionnaire unique de la société Tamaris Garden.
- Monsieur Youssef Berrada, directeur général délégué de Sanlam Maroc et Gérant de Tamaris Garden

Nature et modalités de la convention

Cette convention, initialement conclue en 2013 avec effet rétroactif au 28 septembre 2012 pour une durée de deux ans renouvelables par tacite reconduction, prévoit la mise à disposition par Sanlam Maroc au profit de cette filiale les fonds nécessaires pour la réalisation de ses projets immobiliers.

En 2016, un avenant stipule la possibilité de convertir en capital les intérêts produits au titre de l'avance en compte courant d'associés accordés par Sanlam Maroc au profit de sa filiale Tamaris Garden. Le reste des termes de la convention demeurent inchangés.

La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5% par an.

Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2025.

2.15 Convention de compte courant d'associés avec la société Agdal Salé

Entités et personnes concernées

- Sanlam Maroc, actionnaire unique de la société Agdal Salé.

Nature et modalités de la convention

Cette convention, initialement conclue en 2013 avec effet rétroactif au 25 septembre 2012 pour une durée de deux ans renouvelables par tacite reconduction, prévoit la mise à disposition par Sanlam Maroc au profit de Agdal Salé des fonds nécessaires à la réalisation de ses projets immobiliers.

La convention a fait l'objet de deux avenants dont le dernier date de 2016.

Ce dernier avenant stipule la possibilité de convertir en capital les intérêts produits au titre de l'avance en compte courant d'associés accordée par Sanlam Maroc au profit de sa filiale Agdal Salé. Le reste des termes de la convention demeurent inchangés.

Les fonds avancés seront rémunérés à un taux fixé à 3,5% annuellement.

Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2025.

2.16 Convention de compte courant d'associés avec la société Tertia

Entités et personnes concernées

- Sanlam Maroc, actionnaire à 100% de la société Tertia.
- Sanlam Pan Africa, administrateur commun de Sanlam Maroc et de Tertia.

Nature et modalités de la convention

Cette convention, conclue pour une durée de deux ans à partir du 30 novembre 2009 et renouvelable par tacite reconduction, prévoit l'ouverture d'un compte courant au nom de la société Tertia dans les livres de Sanlam Maroc et fixe les modalités de son fonctionnement.

La convention a fait l'objet de deux avenants dont le dernier date de 2015.

Ce dernier avenant stipule que les intérêts produits au titre de l'avance en compte courant entre Sanlam Maroc et Tertia pourront servir à une augmentation de capital. Cette convention fixe la rémunération des soldes créditeurs de ce compte courant au taux de 3,5%.

Montant des produits comptabilisé en 2025 : 22 KMAD

Montant décaissé en 2025 : 13 000 KMAD

Solde de la créance au 31 décembre 2025 : 13 000 KMAD

2.17 Convention de compte courant d'associés entre Sanlam Maroc et la société Ryad Partner's

Entités et personnes concernées

- Sanlam Maroc, actionnaire unique de la société Ryad Partner's.
- Monsieur Yahia Chraïbi, administrateur directeur général de Sanlam Maroc et administrateur dans Ryad Partner's.
- Monsieur Youssef Berrada, directeur général délégué de Sanlam Maroc et administrateur dans Ryad Partner's.

Nature et modalités de la convention

Cette convention conclue le 21 septembre 2010 pour une durée de deux ans renouvelables par tacite reconduction a pris effet à compter du 1^{er} septembre 2010.

Elle prévoit l'ouverture d'un compte courant au nom de la société Ryad Partner's, filiale de Sanlam Maroc, dans les livres de celle-ci et fixe les modalités de son fonctionnement.

La convention a fait l'objet de deux avenants dont le dernier date de 2015.

Ce dernier avenant stipule que les intérêts produits au titre de l'avance en compte courant entre Sanlam Maroc et Ryad Partner's pourraient être utilisés dans le cas d'une augmentation de capital. Cette convention fixe la rémunération des soldes créditeurs de ce compte courant au taux de 3,5% par an.

Montant des produits comptabilisé en 2025 : 5 973 KMAD.

Montant encaissé en 2025 : 221 969 KMAD.

Montant décaissé en 2025 : néant.

Solde de la créance au 31 décembre 2025 : néant.

2.18 Convention d'avance en compte courant d'associés entre Sanlam Maroc et la société Sanlam Hôtels

Entités et personnes concernées

- Sanlam Maroc, actionnaire unique de la société Sanlam Hôtels.

Nature et modalités de la convention

Cette convention, conclue le 31 décembre 2009 pour une durée de deux ans avec effet rétroactif au 19 décembre 2008 et renouvelable par tacite reconduction, prévoit l'ouverture d'un compte courant au nom de la société Sanlam Hôtels, filiale à 100% de Sanlam Maroc, dans les livres de celle-ci et fixe les modalités de son fonctionnement.

La convention a fait l'objet de deux avenants dont la dernière date de 2015.

Ce dernier avenant convient que les intérêts produits au titre de l'avance en compte courant pourront servir à une augmentation de capital. Cette convention fixe la rémunération des soldes créditeurs de ce compte courant au taux de 3,5% par an.

Montant des produits comptabilisé en 2025 : 30 KMAD.

Montant décaissé en 2025 : 130 KMAD.

Solde de la créance au 31 décembre 2025 : 930 KMAD.

2.19 Conventions avec Salafin

Entités et personnes concernées

- Sanam Holding est actionnaire de la société Sanlam Maroc et de la société Salafin.
- La société Sanlam Maroc est actionnaire de la société Salafin.

2.19.1 Convention de gestion des lignes de financement au profit des agents généraux de la compagnie

Nature et modalités de la convention

Suite aux impacts de la crise sanitaire, et sur recommandation de l'ACAPS, les compagnies d'assurance ont pris l'initiative de soutenir leurs agents généraux.

Dans ce contexte, Sanlam Maroc et la société Salafin ont mis en place une convention qui prévoit l'octroi de lignes de financement aux agents qui en ont fait la demande, les intérêts étant supportés par Sanlam Maroc moyennant un taux d'intérêt annuel de 4,5%.

L'objectif est de permettre à ces agents vulnérables de faire face à leurs besoins de trésorerie et de pouvoir continuer à payer les salaires de leurs collaborateurs.

Cette convention n'a pas produit d'effets au cours de l'exercice 2025.

2.19.2 Convention de recouvrement conclue entre Sanlam Maroc et Salafin

Nature et modalités de la convention

Sanlam Maroc et Salafin ont signé en date du 26 janvier 2018 une convention de recouvrement. En vertu de cette convention, la société Salafin assure le recouvrement d'un portefeuille clients défini pour le compte de Sanlam Maroc.

Les prestations du recouvrement du portefeuille clients de Sanlam Maroc par Salafin donnent lieu au versement d'une commission de 16,5% HT sur la base des encaissements réalisés.

Cette convention n'a pas produit d'effets au cours de l'exercice 2025.

2.20 Contrat de licence « Lexis Nexis » entre Sanlam Maroc et Sanlam Emerging Markets (SEM)

Entités et personnes concernées

- La société Sanlam Emerging Markets est actionnaire indirect de la société Sanlam Maroc.

Nature et modalités de la convention

Dans le cadre de la conformité à la circulaire de l'ACAPS n° 02/ AS/19 du 25 septembre 2019 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, SEM a signé un contrat cadre avec l'Editeur Lexis Nexis pour l'acquisition de licences de l'outil Bridger Insights XG.

Cet outil a pour objectif de filtrer les clients par rapport aux différentes listes de sanctions internationales et nationales ; il permet également d'identifier les personnes politiquement exposées « PEP ».

Le coût global de la solution est composé de deux parties :

- Partie fixe de 1 900 dollars annuellement au titre de la redevance de licence ;
- Partie variable en fonction du volume des clients filtrés.

Montant des charges comptabilisé en 2025 : 1 011 KMAD.

Montant décaissé en 2025 : 1 591 KMAD.

Solde de la dette au 31 décembre 2025 : 273 KMAD.

2.21 Bail commercial entre Sanlam Maroc et la société Sonatex

Entités et personnes concernées

- Monsieur Mohamed Berrada, administrateur commun des deux sociétés.

Nature et modalités de la convention

Le contrat a pour objet la location par la société Sonatex à Sanlam Maroc d'un local sis au 73, boulevard Moulay Slimane à Casablanca, destiné à accueillir un deuxième Check Auto-Express dans la région de Casablanca.

La redevance mensuelle prévue dans le cadre de ce bail s'élève à 55 KMAD TTC, pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction pour des périodes équivalentes.

Montant des charges comptabilisé en 2025 : 798 KMAD.

Montant décaissé en 2025 : 798 KMAD.

Solde de la dette au 31 décembre 2025 : néant.

2.22 Convention de compte courant d'associés avec la société Participation Khalladi

Entités et personnes concernées

- La société Participation Khalladi est une filiale à 100% de Sanlam Maroc.
- Monsieur Yahia Chraïbi, directeur général de Sanlam Maroc et administrateur chez Participation Khalladi.
- Monsieur Youssef Berrada, directeur général délégué de Sanlam Maroc et administrateur chez Participation Khalladi.

Nature et modalités de la convention

Une convention de compte courant a été signée entre Sanlam Maroc et la société « Participation Khalladi » pour que cette dernière puisse faire face aux besoins de financement du projet Eolien Khalladi.

La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5% par an.

Montant des produits comptabilisé en 2025 : 1 175 KMAD.

Montant encaissé en 2025 : 21 600 KMAD.

Solde de la créance au 31 décembre 2025 : 21 870 KMAD.

Montant décaissé en 2025 : 60 KMAD.

2.23 Convention de compte courant avec le Fonds Darif

Entités et personnes concernées

- Sanlam Maroc est actionnaire du Fonds Darif à hauteur de 44,52%.

Nature et modalités de la convention

Le Fonds Darif est un fonds d'investissement spécialisé dans l'acquisition et la rénovation des riads.

Une avance sur acquisition de Riads a été accordée par Sanlam Maroc au profit du Fonds Darif.

La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5% par an.

Montant des produits comptabilisé en 2025 : néant.

Montant décaissé en 2025 : 941 KMAD.

Montant encaissé en 2025 : 7 010 KMAD.

Solde de la créance au 31 décembre 2025 : 941 KMAD.

2.24 Convention de compte courant d'associés avec le Fonds Oil & Gaz

Entités et personnes concernées

- Sanlam Maroc est actionnaire du fonds Oil & Gaz à hauteur de 11,19%.

Nature et modalités de la convention

Au cours de l'exercice 2019, une convention de compte courant entre le Fonds Oil & Gaz et Sanlam Maroc a été mise en place.

La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5% par an.

Montant des produits comptabilisé en 2025 : 323 KMAD.

Montant encaissé en 2025 : néant.

Solde de la créance au 31 décembre 2025 : 9 239 KMAD.

2.25 Convention de compte courant d'associés avec la Société Partenariat Capital Maroc

Entités et personnes concernées

- Sanlam Maroc est actionnaire à 100% de la société Partenariat Capital Maroc.

Nature et modalités de la convention

Partenariat Capital Maroc (PCM) est un fonds de Private Equity détenu à 100% par Sanlam Maroc.

Le fonds a investi dans une seule participation Traspex Mining qui opère dans la transformation de sable de silice dans la région d'Oujda. En 2019, une convention de compte courant entre Sanlam Maroc et PCM a été mise en place.

La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5% par an.

Montant des produits comptabilisé en 2025 : 1 976 KMAD.

Montant décaissé en 2025 : 475 KMAD.

Solde de la créance au 31 décembre 2025 : 56 536 KMAD.

2.26 Convention de compte courant d'associés conclue avec la société SPM

Entités et personnes concernées

- Sanlam Maroc est actionnaire de la société SPM à hauteur de 22%.

Nature et modalités de la convention

SPM est une société qui opère dans le secteur touristique. Une convention de compte courant avec Sanlam Maroc a été mise en place.

Aucune rémunération n'est prévue pour cette convention.

Montant des produits comptabilisé en 2025 : néant.

Montant encaissé en 2025 : néant.

Montant décaissé en 2025 : néant.

Solde de la créance au 31 décembre 2025 : 23 636 KMAD.

2.27 Convention de compte courant d'associés avec la société T-Capital

Entités et personnes concernées

- Sanlam Maroc est actionnaire de la société T-Capital.

Nature et modalités de la convention

T-Capital est une Holding spécialisée dans les projets touristiques. Une convention de compte courant avec Sanlam Maroc a été mise en place en 2012.

La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5% par an.

Montant des produits comptabilisé en 2025 : 2 332 KMAD.

Montant encaissé en 2025 : néant.

Montant décaissé en 2025 : néant.

Solde de la créance au 31 décembre 2025 : 66 628 KMAD.

2.28 Convention d'avance en compte courant d'associés avec le fonds Dayam

Entités et personnes concernées

- La société Sanlam Maroc est actionnaire de la société Dayam à hauteur de 99,99%.

Nature et modalités de la convention

Cette convention, initialement conclue le 21 septembre 2010 pour une durée de deux ans avec effet rétroactif à compter du 30 décembre 2009 et renouvelable par tacite reconduction, prévoit l'ouverture d'un compte courant au nom de la société Dayam et a fait l'objet de deux avenants dont le dernier date de 2016.

Ce dernier avenant stipule la possibilité de capitaliser les intérêts produits au titre de l'avance en compte courant d'associés.

La rémunération des soldes créditeurs de ce compte courant est fixée à 3,5% par an.

Montant des produits comptabilisé en 2025 : 3 KMAD.

Montant encaissé en 2025 : 440 KMAD.

Solde de la créance au 31 décembre 2025 : néant.

2.29 Convention de compte courant d'associés avec Casablanca Plaza

Entités et personnes concernées

- La société Sanlam Maroc est actionnaire unique de la société Casablanca Plaza.

Nature et modalités de la convention

Une convention de compte courant d'associés a été mise en place en vertu de laquelle Sanlam Maroc a consenti à la société Casablanca Plaza une somme de 23 893 KMAD en vue de financer l'acquisition d'un terrain.

La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5% par an.

Montant des produits comptabilisé en 2025 : 21 KMAD.

Montant décaissé en 2025 : 66 KMAD.

Solde de la créance au 31 décembre 2025 : 629 KMAD.

2.30 Conventions avec Sanlam Asset Management

Entités et personnes concernées

- Sanlam Maroc, actionnaire unique de de Sanlam Asset Management.

2.30.1 Convention de prestations de services conclue entre Sanlam Maroc et Sanlam Asset Management

Nature et modalités de la convention

Cette convention définit les conditions et les modalités par lesquelles Sanlam Maroc effectuera la gestion des prestations suivantes pour le compte de Sanlam Asset Management :

- Ressources humaines,
- Affaires juridiques, comptabilité,
- Moyens généraux,
- Risk management,
- Systèmes d'information.

En contrepartie des prestations réalisées par la société mère, la filiale devra lui payer les rémunérations visées ci-après :

- Pour la gestion des ressources humaines : une redevance mensuelle de 5 KMAD ;
- Pour la gestion des systèmes d'information : une redevance mensuelle de 8 KMAD ;
- Pour la gestion des moyens généraux : une redevance mensuelle de 5 KMAD.

Compte tenu de l'internalisation en 2022 des activités d'asset management au sein de Sanlam Maroc, cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2025.

Montant des produits comptabilisé en 2025 : néant.


Montant encaissé en 2025 : néant.

Solde de la créance au 31 décembre 2025 : 628 KMAD.

Casablanca, le 19 mars 2026

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON


FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Drive Sleem, Casablanca
Tél : 05 22 54 36 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal Mekouar
Associé

PwC Maroc


PwC Maroc
Lot 57, Tour CFC, 19ème étage, Casa Anfa,
20220 Hay Hassani - Casablanca
T: +212 (0) 5 22 98 00 00 F: +212 5 22 23 88 70
RC: 169167 T: 37 9135

Mohamed Rqibate
Associé

ETAT DES HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS DE COMPTES



ETAT DES HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS DE COMPTES

En MAD

	GRANT THORNTON (EX FIDAROC)						PWC MAROC						TOTAL
	MONTANT/ANNÉE			POURCENTAGE/ANNÉE			MONTANT/ANNÉE			POURCENTAGE/ANNÉE			
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	
Commissariat aux comptes, Certification, Examen des comptes individuels et consolidés	924.000,00	1.008.000,00	546.000,00	100%	100%	50%	924.000,00	2.517.975,00	1.968.000,00	100%	100%	100%	7.887.975,00
Emetteur	924.000,00	1.008.000,00	546.000,00	100%	100%	50%	924.000,00	2.517.975,00	1.968.000,00	100%	100%	100%	7.887.975,00
Filiales													0,00
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire au comptes													0,00
Emetteur													0,00
Filiales													0,00
Sous-total	924.000,00	1.008.000,00	546.000,00	100%	100%	50%	924.000,00	2.517.975,00	1.968.000,00	100%	100%	100%	7.887.975,00
Autres prestations rendues													0,00
Autres													0,00
Sous-total	0,00	0,00	0,00	0%	0%	0%	0,00	0,00	0,00	0%	0%	0%	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	924.000,00	1.008.000,00	546.000,00	100%	100%	50%	924.000,00	2.517.975,00	1.968.000,00	100%	100%	100%	7.887.975,00



RAPPORT DE GESTION

Sanlam Maroc

2025

Table des matières

1- PRÉSENTATION DE SANLAM MAROC	3
2- ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET FISCAL	3
3- ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE	4
4- CHIFFRE D'AFFAIRES	5
5- SINISTRALITÉ	5
6- COMMISSIONS	6
7- FRAIS GÉNÉRAUX	6
8- RATIO COMBINÉ	6
9- RÉSULTAT FINANCIER	7
10- RÉSULTAT SOCIAL	7
11- PROPOSITION DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT	7
12- EVOLUTION DES PLACEMENTS	8
13- ENGAGEMENTS TECHNIQUES	8
14- FONDS PROPRES	8
15- COURS DE BOURSE 2025	9
16- DIFFICULTÉS ET PERSPECTIVES	9
17- COMPTES CONSOLIDÉS	9
18- AUTRES MANDATS DES ADMINISTRATEURS	11
19- ANNEXES :	12
Annexe I : Maturité des dettes fournisseurs	12
Annexe II : Rapport de gestion du Groupe	12
Annexe III : Etats des filiales et participations	16

1- PRÉSENTATION DE SANLAM MAROC

Fondée en 1949, Sanlam Maroc s'est imposée comme une compagnie de référence dans l'univers des assurances, marquant son empreinte dans les secteurs de l'Automobile, de l'Habitation, de la Santé, de la Vie et du Corporate.

Son leadership se reflète dans sa position forte sur le marché de l'Assurance Non-Vie, notamment sur les segments Automobile et Santé, ainsi que dans son réseau exclusif, qui est le plus étendu du pays, et lui assure ainsi une présence dominante tant dans les zones urbaines que rurales.

Ceci lui permet d'offrir à 4,5 millions d'assurés une proximité inégalée et une accessibilité de services optimale.

Forte de plus de 824 collaborateurs, Sanlam Maroc met l'accent sur l'excellence du service et l'innovation produit, assurant ainsi à ses clients et partenaires des solutions d'assurance complètes et personnalisées.

En 2025, la Compagnie a réalisé un chiffre d'affaires global de 6 195 MMAD.

2- ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET FISCAL

Le secteur des assurances a connu plusieurs évolutions réglementaires et fiscales :

a. Projet d'amendement du Code des assurances établissant un cadre régissant les contrats d'assurance-vie, de capitalisation en déshérence :

Instauration d'un cadre spécifique pour les contrats en déshérence :

- Diligences de recherche des bénéficiaires.
- Conservation des résultats pendant 10 ans, et mise en place d'un dispositif centralisé d'information.
- Transfert à la Caisse de Dépôt et de Gestion les sommes non réclamées selon le type de contrat.

b. Projet d'instruction sur application de l'exclusion concernant le permis de conduire au titre de l'assurance RC automobile :

Ce projet clarifie l'application de l'exclusion de garantie liée au permis de conduire en assurance RC automobile, en limitant son usage aux seuls cas de déchéance juridique effective. Il est désormais établi que l'expiration administrative du support matériel du permis ne suspend pas la validité juridique du droit de conduire.

c. Loi n° 70.24 modifiant le dahir portant le Dahir de 1984 :

La loi n° 70.24, adoptée en deuxième lecture par la Commission de la justice le 12 janvier 2026 a été publiée au BO n° 7478 du 29 janvier 2026 qui revoit le barème d'indemnisation de 1984. Le nouveau barème ne sera appliqué que pour les sinistres survenus après date de publication au bulletin officiel.

d. Loi n° 54.23 modifiant et complétant la loi n° 65.00 relative à l'AMO :

La loi adoptée en deuxième lecture par le Parlement le 13 janvier 2026 a été publiée au BO n° 7478 du 29 janvier 2026

Les principaux impacts de cette loi :

- Fusion CNOPS-CNSS : le transfert de la gestion de l'AMO du secteur public à la CNSS est acté, visant une gestion unifiée. Les conventions avec les mutuelles restent valides durant une période transitoire.
- Population 114 : aucun changement au niveau du projet adopté. La date de transfert des populations actuellement couvertes par des contrats d'assurance maladie de base, gérés par les entreprises d'assurances, vers la CNSS, sera fixée dans un texte d'application.

e. La loi de finances (LF) n° 50-25 pour l'année budgétaire 2026 publiée au Bulletin officiel n° 7465 bis du 16 décembre 2025

La Loi de Finances 2026 prévoit plusieurs évolutions fiscales et réglementaires, impactant les relations avec les prestataires et les modalités de paiement.

À compter du 1er juillet 2026, les honoraires versés aux personnes morales seront soumis à une retenue à la source au taux de 5 %. Par ailleurs, les factures concernées devront intégrer la TVA, conformément aux nouvelles dispositions fiscales prévues par la loi.

La Loi de Finances 2026 renforce également l'application de la réglementation relative aux délais de paiement des factures. Le non-respect des délais légaux, notamment le règlement des factures au-delà de 60 jours, est désormais assorti de sanctions financières lorsque les retards ne sont pas déclarés à l'administration fiscale.

À ce titre, la réglementation prévoit une pénalité de 5 000 MAD par facture réglée avec un délai supérieur à 60 jours et non déclarée à la Direction Générale des Impôts (DGI), renforçant ainsi le cadre de contrôle et de suivi des délais de paiement.

Ces nouvelles dispositions visent à renforcer la discipline fiscale, la transparence des paiements et la protection de l'écosystème économique.

3- ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE

L'année 2025 a été marquée par une forte présence en termes de communication et le lancement de plusieurs offres et solutions innovantes au service de nos clients et partenaires :

Innovation produits et services :

- Lancement de l'assurance pour animaux de compagnie : lancement de la première offre d'assurance pour chiens et chats au Maroc. Cette assurance répond à un besoin croissant de protection des animaux domestiques. Un parcours de souscription en ligne a également été mis en place.
- Lancement de nouvelles offres flottes déléguées au réseau pour différents segments dont les établissements scolaires et les communes après fixation des tarifs.
- Lancement « d'Assurance Al'Rah7a » : Une nouvelle gamme de produits de micro-assurance en partenariat avec Lana Cash : deux produits décès garantissant le versement d'un capital ou rente à la famille de l'assuré et un produit d'hospitalisation qui prévoit le versement d'une indemnité journalière à l'assuré ou à ses proches.
- Lancement de Sanlam Private Investment : une nouvelle activité dédiée à la gestion de fortune, à l'investissement privé et à la structuration patrimoniale. L'offre combine la gestion d'actifs, l'ingénierie patrimoniale avancée, le private equity, l'immobilier et la gestion sous mandat au sein d'une architecture ouverte, pour offrir aux clients privés et professionnels les meilleures expertises du marché et un accès privilégié aux opportunités au Maroc en Afrique et à l'international.
- Lancement de la nouvelle version du produit Assur Auto Green +, assurance destinée aux véhicules hybrides et électriques, qui propose un produit avec un tarif plus avantageux, des formules d'assistance plus étoffées (recharge, remorquage... etc) et des services inédits (géolocalisation des bornes de recharges).
- Lancement d'un partenariat avec la société FindCharge, pour la mise à disposition pour nos clients d'un service de localisation des bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides.

Dispositif de communication

- Poursuite des campagnes de renouvellement Auto : 2ème campagne Auto-Rachat de franchise et une campagne « Assur'Auto Sel3a ».
- Lancement de deux campagnes de communication « santé » pour promouvoir la nouvelle offre d'assurance maladie complémentaire à la CNSS (avec hospitalisation à domicile) et sur les services à distance (notamment la nouvelle plateforme Allo Ra7ti).
- Lancement d'une campagne TV pour Ramadan : lancement d'une série humoristique et pédagogique autour des produits Vie, accompagnée de spots publicitaires sur Assur Retraite, Assur Éducation, Assurance Continuité Scolaire et Assurance Décès Emprunteur.
- Promotion des produits d'assurance vie : mise en avant des produits Assurance emprunteur, Assurance vie et Assurance continuité scolaire, à travers des vidéos pédagogiques et des campagnes publicitaires déployées sur trois canaux principaux : l'Affichage, le Digital et la Télévision.
- Campagne pour l'Assurance Chiens & Chats : promotion de la première offre d'assurance pour chiens et chats au Maroc, à travers des articles de presse, ainsi qu'une campagne de génération de leads orientant les visiteurs vers le simulateur dédié. Campagne promotionnelle pour l'assurance plaisance : mise en avant de l'offre Assur Plaisance, assurance destinée aux bateaux de plaisance et aux jet-skis.
- Nouvelle plateforme de communication : Sanlam a lancé une nouvelle plateforme de communication construite autour du concept de « l'overthinking », abordant les inquiétudes du quotidien qui naissent souvent de situations simples et ordinaires et prennent des proportions inutiles. Cette plateforme a été introduite à travers un film **institutionnel phare**, soutenu par une série de contenus produits, pédagogiques et engageants, visant à sensibiliser et rassurer les clients.
- Dans le cadre de la CAN 2025, Sanlam a renforcé sa présence de marque en déployant des fans zones dans 26 cafés situés dans 6 villes offrant des expériences immersives mêlant animations, jeux et cadeaux. Cette activation visait à

créer une forte proximité avec les supporters et à partager l'enthousiasme autour du football. En parallèle, des actions de communication dédiées ont été menées sur les réseaux sociaux pour accompagner l'événement, incluant des jeux concours, des micro-trottoirs, des opérations de fidélisation et des tombolas.

- Poursuite des campagnes de communications pour promouvoir les parcours de vente en ligne Auto, habitation et assurance chien et chat, avec une logique « Always on » (visibilité continue qui maintient une présence constante auprès de l'audience via les canaux digitaux).

Digitalisation et sécurité informatique :

Sanlam engage une démarche structurée de digitalisation visant à moderniser et optimiser son système d'information. Parallèlement, la sécurisation de son environnement IT afin de garantir la protection, l'intégrité et la disponibilité de ses données et infrastructures.

4- CHIFFRE D'AFFAIRES

A fin décembre 2025, Sanlam Maroc a réalisé un chiffre d'affaires global de **6 195 MMAD**, en légère variation de **-1,4%** par rapport à la même période de l'exercice précédent

En KMAD	Réel 2024	Réel 2025	Evolution en KMAD	Evolution en %
Vie	827 665	564 885	-262 780	-31,7%
Non-Vie	5 453 972	5 629 756	175 784	3,2%
Total	6 281 637	6 194 640	-86 997	-1,4%

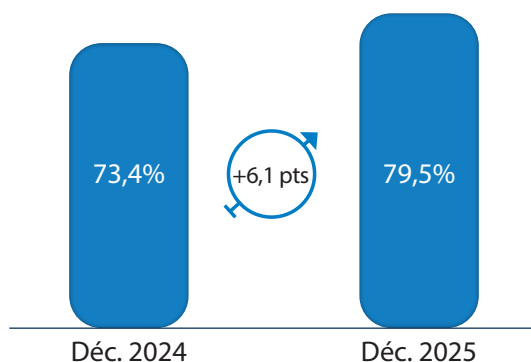
Le chiffre d'affaires de l'activité Vie s'est établi à **564,9 MMAD** en baisse de **-31,7%** par rapport à décembre 2024, reflétant l'ajustement stratégique en cours de l'activité Vie.

Le chiffre d'affaires de l'activité Non-vie s'est établi à **5 629,8 MMAD**, en hausse de **3,2%** par rapport à décembre 2024. Cette croissance est portée par la bonne performance enregistrée sur l'ensemble des segments principalement ceux de l'**Automobile**, l'**Accident de Travail**, et les **Risques d'entreprises**.

5- SINISTRALITÉ

Au global, le montant des prestations et frais payés durant l'année 2025 s'est élevé à **4 791,7 MMAD** contre **4 598,9 MMAD** en 2024 soit une hausse de **0,2%**.

Le ratio de sinistralité Non-Vie net de réassurance s'élève à **79,5%** au 31 décembre 2025 contre **73,4%** au 31 décembre 2024. Cette hausse s'explique principalement par la hausse de la sinistralité au niveau des segments : « **Accidents de travail** » et « **Automobile** ». Des sinistres majeurs ont été enregistrés sur les branches **Risques Techniques**, **Vol** ainsi que la **Responsabilité Civile Générale**, entièrement cédés en réassurance.



6- COMMISSIONS

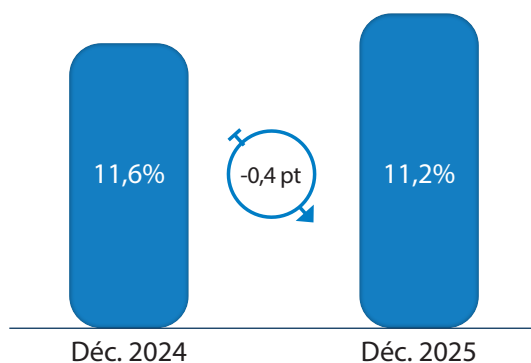
Les commissions enregistrées au 31 décembre 2025 s'élèvent à **732,5 MMAD** dont **703,5 MMAD** en Non-Vie et **29 MMAD** en Vie.

Le taux de commission en 2025 s'établit à **11,9%**, en baisse de **0,1pt** par rapport à 2024 provenant essentiellement de la branche **Décès**.

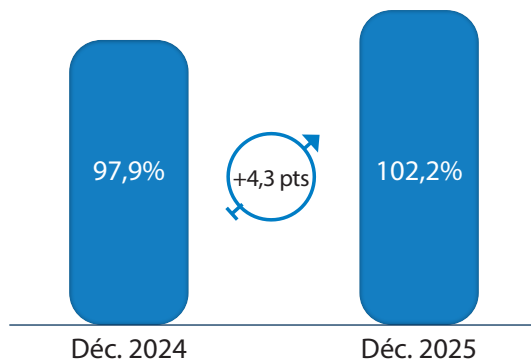
7- FRAIS GÉNÉRAUX

À fin 2025, les frais généraux se sont élevés à **689,4 MMAD** contre **721,9 MMAD**, soit une baisse de **-4,5%**.

Le ratio des frais généraux s'élève à **11,2%** en 2025, en baisse de **0,4 pt** par rapport à fin 2024. Cette baisse s'explique s'explique par la politique d'optimisation des frais généraux.



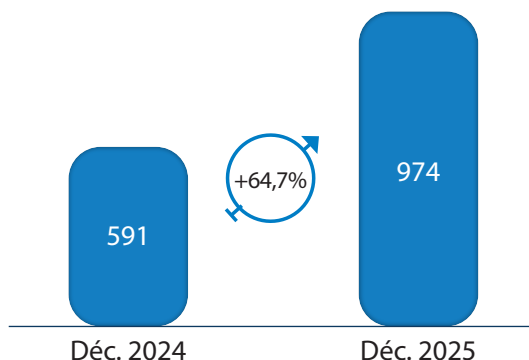
8- RATIO COMBINÉ



En 2025, le ratio combiné net de **102,2%**, en hausse de 4,3% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette évolution est liée à la hausse du ratio de sinistralité net.

9- RÉSULTAT FINANCIER

Au 31 Décembre 2025, le résultat financier des placements, y compris le libre, s'est élevé à **974 MMAD** contre **591 MMAD** en 2024, soit une hausse de **64,7%**. Cette progression est principalement imputable à la dynamique favorable des marchés financiers.



10- RÉSULTAT SOCIAL

En MMAD	Réel 2024	Réel 2025	Variation En %
Résultat Net	418	452	8%
Primes acquises	6 204	6 143	-1%
Ratio RN/PA	6,7%	7,4%	0,6%

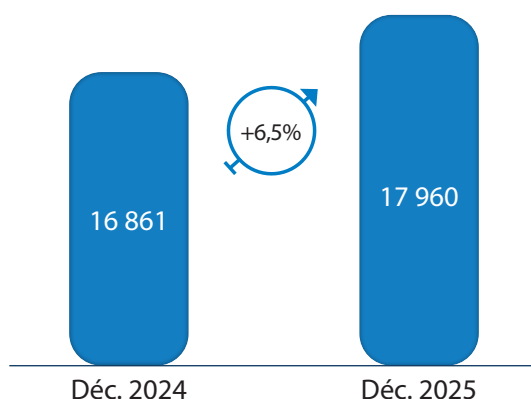
Le résultat net 2025 s'établit à **452 MMAD** contre **418 MMAD** en 2024, soit une hausse de 0,6%.

11- PROPOSITION DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT

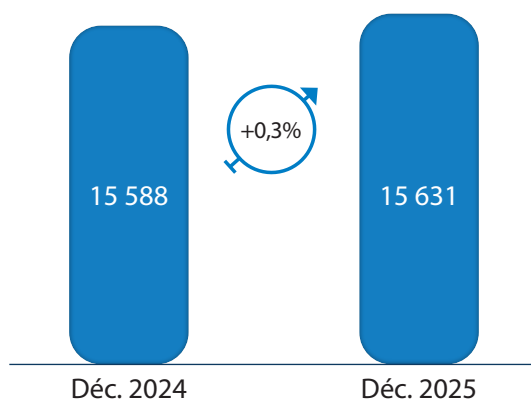
Éléments	Montant
Résultat net de l'exercice	451 629 898
Réserve légale	Neant
Report à nouveau ex précédent	4 702 556
Sous total I	456 332 454
Dividende statutaire (6 DH par action)	24 701 244
Sous total II	481 033 698
Réserve Générale	48 000 000
Superdividende	378 752 408
Sous total III	4 878 802
Report à nouveau de l'exercice	4 878 802
Soit un dividende total de :	403 453 652
Nombre d'actions	4 116 874
Coupons	98
Taux par rapport au RN	89,3%

12- ÉVOLUTION DES PLACEMENTS

Les placements affectés s'établissent à **17 960 MMAD** en 2025 contre **16 861 MMAD** en 2024, en progression de +6,5%.

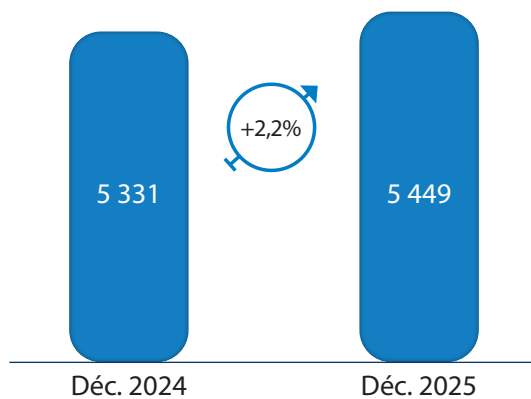


13- ENGAGEMENTS TECHNIQUES



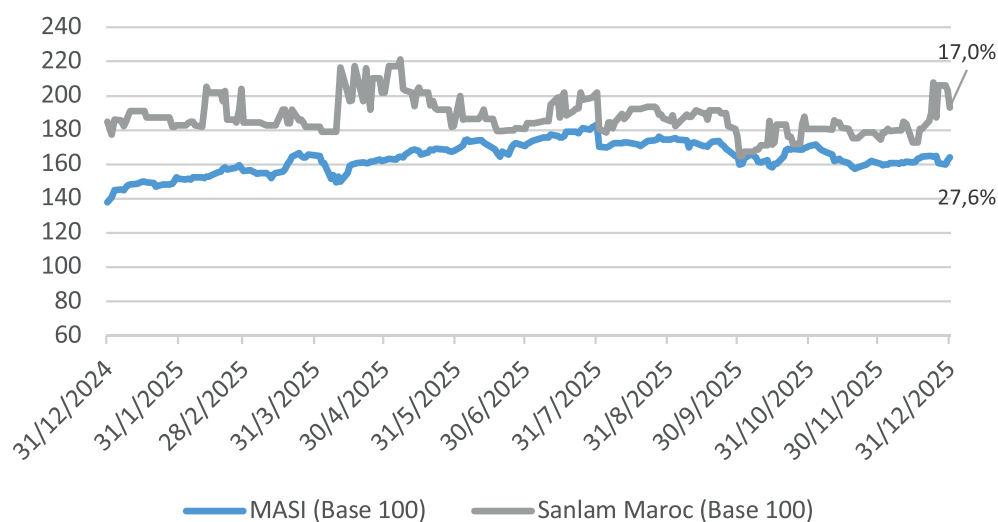
Au 31 Décembre 2025, les provisions techniques nettes de la part des cessionnaires ont évolué de +0,3% par rapport à fin Décembre 2024 pour s'élever à **15 631 MMAD**.

14- FONDS PROPRES



Après la distribution de 81 DH de dividende par action au titre de l'exercice 2024, les fonds propres de la Compagnie s'élèvent à **5 449 MMAD** à fin décembre 2025, contre **5 331 MMAD** à fin décembre 2024, soit une hausse de **2,2%**.

15- COURS DE BOURSE 2025



La valeur Sanlam Maroc a réalisé une performance annuelle de +17% vs +27,6% pour l'indice.

16- DIFFICULTÉS ET PERSPECTIVES

Confirmant l'amélioration de la rentabilité opérationnelle et l'efficacité des choix stratégiques engagés, Sanlam Maroc reste bien positionnée et résiliente, ce qui explique sa bonne performance opérationnelle en 2025 :

- Résultat net en hausse ;
- Marge de solvabilité renforcée avec une hausse de 10 points comparée à l'année 2024 ;
- Renforcement de notre leadership en Non-Vie.

La Compagnie poursuivra en 2026 sa politique de consolidation de son chiffre d'affaires tout en améliorant ses fondamentaux, sa profitabilité et son résultat net.

17- COMPTES CONSOLIDÉS

Filiales

Entité	CAPITAL EN KMAD	% DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
Sanlam Maroc (Société mère)	411 687	100%	IG
Sanlam Asset Management	5 000	100%	IG
Sanlam Hôtels	121 238	100%	IG
Luxor	92 667	100%	IG
Ryad Partners	394 000	100%	IG
Tertia	222 724	100%	IG
Agdal Salé	58 854	100%	IG
Tamaris Garden	77 726	100%	IG
Espace Développement (*)	272 405	100%	IG
Africa First Assist	50 000	25%	MEE
Participation Khalladi	131 514	100%	IG

IG : intégration globale.

MEE : mise en équivalence

(*) : l'actif et le passif ont été reclassés vers les activités destinées à la vente.

Rapport de gestion du groupe

Le rapport de gestion du groupe de Sanlam Maroc est joint au sein de l'Annexe II du présent rapport

Contribution par filiales

Filiales	% DE DÉTENTION SANLAM MAROC	REÇU PAR SANLAM MAROC EN 2025
Africa First Assist	25%	6 415
Agdal Salé	100%	-216
Tamaris Garden	100%	-6 487
Participation Khalladi	100%	242
Sanlam Asset Management	100%	-551
Sanlam Hôtels	100%	-146
Luxor	100%	-9 370
Espace Développement	100%	-967
Ryad Partners	100%	-194 379
Tertia	100%	13 074

Compte de résultat consolidé IFRS

Le résultat net part du groupe a enregistré une baisse modérée de 2,1% passant de +691 MMAD au 31 décembre 2024 à +676 MMAD au 31 décembre 2025, sous l'effet de la baisse des activités immobilières des filiales, partiellement compensée par la progression du résultat consolidé de Sanlam Assurance.

	12.2025	12.2024
Produits des activités d'assurance	6.396.362	6.186.016
Charges afférentes aux activités d'assurance	-5.605.173	-5.417.866
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	-280.638	-278.345
Résultat des activités d'assurance	510.551	489.804
Résultat net des placements	1.884.955	1.157.291
Produits ou charges financiers nets des contrats d'assurance émis	-954.081	-718.255
Produits ou charges liées aux contrats de réassurance détenus	52.663	44.545
Produits ou charges financiers nets des contrats d'assurance et de réassurance	-901.418	-673.710
Résultat financier net	983.537	483.581
Autres produits et charges	-244.581	-12.019
Résultat opérationnel	1.249.506	961.366
Charges de financement	3.832	-73
Quote-part de résultat (net de dépréciation) dans les entreprises mises en équivalence	6.415	9.779
Impôts sur les résultats	-338.715	-280.152
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-244.515	-
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	676.523	690.920
Participations ne donnant pas le contrôle		
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	676.523	690.920

Capitaux propres consolidés IFRS

	RÉEL 2024	RÉEL 2025	VARIATION
Capital	411.687	411.687	0
Primes d'émission	1.169.922	1.169.922	0
Réserves consolidées	3.456.832	3.804.616	347.784
Résultat consolidé du groupe	690.920	676.523	-14.396
Capitaux propres part du groupe	5.729.361	6.062.749	333.388
Intérêts minoritaires	43	43	0
Total capitaux propres	5.729.404	6.062.792	333.388

18- AUTRES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Said ALJ	<p>MANDATS : SANAM HOLDING, ENNAJAH DE DEVELOPPEMENT, UNIMER, UNIMER AFRICA, LA MONEGASQUE VANELLI France, LA MONEGASQUE MONACO, LA MONEGASQUE UK, SANAM IMMOBILIER, LABEL'VIE, RETAIL HOLDING, ELAGE.</p> <p>FONCTION PRINCIPALE : PDG SANAM HOLDING ET PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SANLAM MAROC.</p>
John DE VILLIERS MELVILLE	<p>MANDATS : SOUTH AFRICAN INSURANCE CRIME BUREAU, NPC, WESTERN NATIOANL INSURANCE LTD, SANLAMALLIANZ REINSURANCE LTD.</p> <p>FONCTION PRINCIPALE : CHIEF UNDERWRITING OFFICER AND EXECUTIVE HEAD OF REINSURANCE AND INTERNATIONAL.</p>
Ismail FARIH	<p>MANDATS : STOKVIS NORD AFRIQUE, MEDI BUSINES JET, TAFARYT JET, LA MONEGASQUE PÉROU, LA MONEGASQUE USA, LA MONEGASQUE SAM, LA MONEGASQUE UK, LA MONEGASQUE ESPAGNE ET PORTUGAL, SODALMU, ELAGE.</p> <p>FONCTION PRINCIPALE : CONSEILLER DU PRÉSIDENT DE SANAM HOLDING.</p>
Mohamed BERRADA	<p>MANDATS : NO MAD'S TOWN SA, POLYFIL SA , AL AKHAWAYN UNIVERSITY, CARE INTERNATIONAL MAROC, FONDATION LINKS, FONDATION DU COMPLEXE SOCIAL OUM KELTOUM DE SIDI MOUMEN, SOCIETE SONATEX – SARL, SCI SLIMANE, LES VERGERS DU TENSIFT SCA.</p> <p>FONCTION PRINCIPALE : PROFESSEUR UNIVERSITAIRE.</p>
Yahia CHRAIBI	<p>MANDATS : AFRICA FIRST ASSIST, SANLAM PAN AFRICA MAROC, SANLAM PAN AFRICA HOLDING MAROC, ESPACE DÉVELOPPEMENT, SANLAM ASSET MANAGEMENT, PARTICIPATION KHALLADI, DAYAM, RYAD PARTNERS, JADIS, PCM MINING, LUXOR, ET SANLAM HOTELS.</p> <p>FONCTION PRINCIPALE : ADMINISTRATEUR DIRECTEUR GÉNÉRAL SANLAM MAROC.</p>
JOHAN HENDRIK DE VILLIERS	<p>MANDATS : SANLAMALLIANZ CÔTE D'IVOIRE ET INTERNATIONAL TECHNOLOGY SERVICES (ITS MAROC)</p> <p>FONCTION PRINCIPALE : CHIEF OPERATING OFFICER.</p>
Fadoua MOUTAOUKIL	<p>MANDATS : TAQA MOROCCO, JORF LASFAR ENERGY COMPANY 5&6, JORF LASFAR ENERGY COMPANY 1-4, TAQA MOROCCO WATER, TAQA MOROCCO TRANSMISSION, TAQA MOROCCO GREEN ENERGY ET DISWAY MAROC</p> <p>FONCTION PRINCIPALE : DIRECTRICE DU PÔLE STRATÉGIE, M&A ET RISK MANAGEMENT DE TAQA GROUP MOROCCO</p>
Delphine TRAORE	<p>MANDATS : SAZCI VIE ET NON VIE, SAZ PARTICIPATIONS, ALLIANZ EGYPT, AFRICARE GROUP, IVANHOE MINES ET AGRA (ALLIANZ FOR GREEN REVOLUTION IN AFRICA).</p> <p>FONCTION PRINCIPALE : CHIEF EXECUTIVE GENERAL INSURANCE SANLAMALLIANZ.</p>

19- ANNEXES

Annexe I : Maturité des dettes fournisseurs

en KMAD	Montant des dettes échues					
	(A) Montant des dettes fournisseurs	(B) Dettes non échues	(C) Dettes échues de moins de 30 jours	(D) Dettes échues entre 31 et 60 jours	(E) Dettes échues entre 61 et 90 jours	(F) Dettes échues plus de 90 jours
Date de clôture exercice 2025	82 650	11 611	0	962	5 169	64 908

Annexe II : Rapport de gestion du Groupe

1. Espace Développement

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément à la réglementation en vigueur et ne font apparaître aucune modification, tant dans la présentation des comptes que dans les méthodes d'évaluation appliquées.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

en KMAD	Espace Développement		
	31.12.2024	31.12.2025	Variation
Total Bilan	629 112	632 379	3 267
Capitaux propres (Résultat inclus)	297 884	296 852	-1 032
Résultat net	-556	-1 032	-476

2. Luxor

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément à la réglementation en vigueur et ne font apparaître aucune modification, tant dans la présentation des comptes que dans les méthodes d'évaluation appliquées.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

En KMAD	Luxor		
	31.12.2024	31.12.2025	Variation
Total Bilan	179 955	185 442	5 487
Capitaux propres (Résultat inclus)	3 980	-7 248	-11 228
Résultat net	-10 003	-10 796	-793

3. Sanlam Hôtels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément à la réglementation en vigueur et ne font apparaître aucune modification, tant dans la présentation des comptes que dans les méthodes d'évaluation appliquées.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

En KMAD	Sanlam Hôtels		
	31.12.2024	31.12.2025	Variation
Total Bilan	11 516	11 537	21
Capitaux propres (Résultat inclus)	10 570	10 424	-146
Résultat net	-114	-146	-32

4. Ryad Partners

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément à la réglementation en vigueur et ne font apparaître aucune modification, tant dans la présentation des comptes que dans les méthodes d'évaluation appliquées.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

en KMAD	Ryad Partners		
	31.12.2024	31.12.2025	Variation
Total Bilan	685 040	214 283	-470 757
Capitaux propres (Résultat inclus)	392 701	197 475	-195 226
Résultat net	-3 569	-194 664	-191 095

5. Sanlam Asset Management

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément à la réglementation en vigueur et ne font apparaître aucune modification, tant dans la présentation des comptes que dans les méthodes d'évaluation appliquées.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

en KMAD	Sanlam Asset Management		
	31.12.2024	31.12.2025	Variation
Total Bilan	10 890	9 642	-1 248
Capitaux propres (Résultat inclus)	9 056	8 021	-1 035
Résultat net	-943	-1 002	-59

6. Tamaris Garden

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément à la réglementation en vigueur et ne font apparaître aucune modification, tant dans la présentation des comptes que dans les méthodes d'évaluation appliquées.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

En KMAD	Tamaris Garden		
	31.12.2024	31.12.2025	Variation
Total Bilan	63 365	53 853	-9 512
Capitaux propres (Résultat inclus)	60 247	52 330	-7 917
Résultat net	-4 422	-6 487	-2 065

7. Participation Khalladi

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément à la réglementation en vigueur et ne font apparaître aucune modification, tant dans la présentation des comptes que dans les méthodes d'évaluation appliquées.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

En KMAD	Participation Khalladi		
	31.12.2024	31.12.2025	Variation
Total Bilan	177 779	154 374	-23 405
Capitaux propres (Résultat inclus)	131 832	132 074	242
Résultat net	368	242	-126

8. Tertia

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément à la réglementation en vigueur et ne font apparaître aucune modification, tant dans la présentation des comptes que dans les méthodes d'évaluation appliquées.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

En KMAD	Tertia		
	31.12.2024	31.12.2025	Variation
Total Bilan	242 610	268 120	25 510
Capitaux propres (Résultat inclus)	226 365	233 185	6 820
Résultat net	2 104	6 807	4 703

9. Agdal Salé

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément à la réglementation en vigueur et ne font apparaître aucune modification, tant dans la présentation des comptes que dans les méthodes d'évaluation appliquées.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

En KMAD	Agdal Salé		
	31.12.2024	31.12.2025	Variation
Total Bilan	34 721	34 793	72
Capitaux propres (Résultat inclus)	34 154	29 214	-4 940
Résultat net	-392	-216	176

10. Africa First Assist

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément à la réglementation en vigueur et ne font apparaître aucune modification, tant dans la présentation des comptes que dans les méthodes d'évaluation appliquées.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

En KMAD	Africa First Assist		
	31.12.2024	31.12.2025	Variation
Total Bilan	643 851	667 011	23 160
Capitaux propres (Résultat inclus)	281 068	280 396	-672
Résultat net	43 506	40 328	-3 178

Annexe III : États des filiales et participations

Titres de participation et emplois assimilés au 31/12/2025

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	2024		2025							
		Capital social	Participation au capital en %	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C. de l'exercice
								Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
I - IMMOBILISATIONS FINANCIERES											
SANLAM ASSET MANAGEMENT	Finances	5.000	100%	5.000	100%	5.000	5.000	31/12/2025	8.021	-1.002	0
DAYAM	Investissement	19.524	100%	19.524	100%	19.524	0	31/12/2025	5.340	-44	0
DARIF	Investissement	50.000	45%	25.656	45%	11.904	11.904	31/12/2024	17.315	-8.341	0
PARTENARIAT CAPITAL MAROC	Investissement	47.000	100%	47.000	100%	47.000	25.361	31/12/2024	35.372	-1.756	0
LUXOR	Hôtelier	92.667	100%	92.667	100%	64.500	64.500	31/12/2024	-10.861	-63.224	0
SAHAM HOTEL	Hôtelier	121.238	13%	121.238	100%	223.973	0	31/12/2025	10.422	-146	0
PARTICIPATION KHALLADI	Energies et Mines	131.514	24%	131.514	100%	131.514	131.514	31/12/2025	132.074	242	0
JADIS	Immobilier	8.205	91%	8.205	91%	7.405	6.902	31/12/2025	6.864	-23	0
STOKVIS NORD AFRIQUE	Commerce et transport	91.952	32%	176.952	17%	85.387	85.387	31/12/2024	49.593	-12.781	0
II - PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCES											
Wafa ASSURANCE	Assurances	350.000	1%								
STE MAROCAINE A L'EXPORT	Assurances	50.000	2%	50.000	2%	750	750	31/12/2024	144.032	11.605	0
AFRICA FIRST ASSIST	Assurances	50.000	25%	50.000	25%	100.000	100.000	31/12/2024	240.068	43.506	10.251
AFRICAIN RE	Assurances	3.117.028	0%	3.070.718	0%	3.747	3.747	31/12/2024	13.385.959	1.390.042	0
CAT	Assurances	162.656	16%	162.656	16%	26.291	26.291	31/12/2024	675.258	11.605	40.225
ATLANTASANAD	Assurances	602.836	0%	602.836	0%	20.422	20.422	31/12/2024	3.645.300	456.351	1.736
TOTAL		4.899.620				747.416	481.775				52.212

www.sanlam.ma



Société anonyme d'assurances et de réassurance au capital social de 411.687.400 de DH.
Entreprise régie par la loi n° 17-99 portant code des assurances - siège social 216, Boulevard Zerktouni - 20 000 Casablanca Maroc
RC Casablanca : 22.341. CNSS : 167.8541 - Taxe professionnelle : 355.11.249 - IF : 01084025 Tél. : 0522 47 40 40 - Fax : 0522 20 60 81



Rapport ESG

Créer de la valeur durable pour l'ensemble des parties prenantes

En 2025, Sanlam Maroc a poursuivi son engagement en faveur de l'ensemble de ses parties prenantes, dans une logique de création de valeur partagée et durable. Cette démarche s'inscrit dans une vision de long terme conciliant performance économique, responsabilité sociale, maîtrise des risques et impact territorial positif.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

La démarche RSE de Sanlam Maroc s'inscrit dans un cadre structuré, intégré à la gouvernance globale de l'entreprise et aligné avec les orientations du Groupe SanlamAllianz. Elle vise à concilier performance financière, impact social positif et responsabilité environnementale.

Démarche RSE et priorités stratégiques

Formalisée depuis 2019 à travers une politique dédiée, cette démarche repose sur dix engagements stratégiques articulés autour de trois piliers majeurs : être un assureur responsable et inclusif, un partenaire et employeur de confiance, et un acteur engagé au service de la société.

Par ailleurs, la stratégie ESG de Sanlam Maroc s'aligne progressivement sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, notamment en matière d'inclusion financière, d'éducation, de santé, de travail décent, d'innovation responsable et de gouvernance éthique.

Enfin, la communication responsable constitue un levier important de cette approche. À travers des plateformes narratives, des campagnes pédagogiques et des formats accessibles, Sanlam Maroc œuvre à rendre l'assurance plus compréhensible et plus utile au quotidien. La nouvelle plateforme de communication axée sur la lutte contre l'« overthinking » illustre cette ambition.





Parties prenantes et enjeux matériels

Sanlam Maroc entretient un dialogue permanent avec l'ensemble de ses parties prenantes : assurés, intermédiaires, collaborateurs, partenaires, fournisseurs, autorités de régulation, investisseurs et communautés locales notamment.

Ce dialogue repose sur plusieurs canaux, tels que des enquêtes de satisfaction, des réunions régionales, des dispositifs d'écoute client, des échanges avec le réseau, des concertations internes, des interactions institutionnelles, etc.

Il permet ainsi d'identifier les principaux enjeux matériels, parmi lesquels :

- l'accessibilité des produits ;
- la transparence de l'information ;
- la qualité de gestion des sinistres ;
- la protection des données ;
- la prévention des risques ;
- la contribution au développement économique local ;
- la stabilité financière.

Ces enjeux sont intégrés aux arbitrages stratégiques et nourrissent l'amélioration continue des offres, des parcours clients et des processus internes.

Indicateurs clés de performance extra-financière

Sanlam Maroc poursuit le déploiement progressif d'indicateurs extra-financiers permettant de mesurer l'impact de sa démarche ESG. Ces indicateurs couvrent notamment :

Indicateurs éthiques et de gouvernance	Unité	2023	2024	2025
Part des collaborateurs signataires du code de bonne conduite/code d'éthique	%	100	100	100
Nombre de collaborateurs formés au code de bonne conduite/code d'éthique	nombre	75	69	45
Nombre de personnes formées à la protection des données personnelles	nombre	58	56	104
Nombre de personnes formées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme	nombre	102	119	429
Nombre d'incidents déontologiques rapportés et traités	nombre	1	0	0
Cas de corruption traités	nombre	0	0	0
Jetons de présence versés aux administrateurs	MAD	1 800 000	1 800 000	1 800 000
Rémunération globale des principaux dirigeants	MAD	25 286 473	25 044 731	25 664 165
Nombre total de membres au Conseil d'Administration	nombre	9 et 8 en novembre 2023	9	10
Part des femmes parmi les membres du Conseil d'Administration	%	10	20	20
% de membres indépendants au Conseil d'Administration	%	20	20	20
Nombre de mandats par administrateur	nombre	1	2**	2**
Taux de présence des administrateurs aux séances du Conseil d'Administration	%	100	100	100
Nombre de réunions du Comité Audit, Actuariat et Risque	nombre	4	4	4
Taux de présence au Comité Audit, Actuariat et Risque	%	100	100	100
Nombre de réunions du Comité Ressources Humaines et Rémunération	nombre	2	2	2
Taux de présence au Comité Ressources Humaines et Rémunération	%	100	100	100
Nombre de réunions du Comité Stratégique	nombre	2	2	2
Taux de présence au Comité Stratégique	%	100	100	100
Nombre de réunions du Comité Asset Management	nombre	4	4	4
Taux de présence au Comité Asset Management	%	100	100	100

** 2 mandats pour Mme. Delphine TRAORE

Indicateurs sociaux	Unité	2023	2024	2025
Effectif global	nombre	838	847	824
Dont femmes	%	55	55	56
Nombre de stagiaires	nombre	131	140	150
Nombre d'intérimaires	nombre	166	165	175
Dont femmes	%	60	60	69
Part des CDI	%	90	92	91
Dont femmes	%	53	54	54
Part des CDD	%	10	8	9
Dont femmes	%	72	70	72
Nombre d'embauches	nombre	128	119	71
Dont femmes	%	61	61	54
Nombre de licenciements	nombre	1	1	1
Dont femmes	%	0	100	100
Nombre de démissions	%	88	78	79
Dont femmes	%	48	50	56
Part des collaborateurs âgés de moins de 35 ans	%	43	42	41
Dont femmes	%	65	66	67
Part des collaborateurs âgés entre 36 et 55 ans	%	49	51	52
Dont femmes	%	47	48	48
Part des collaborateurs âgés de plus de 55 ans	%	8	7	7
Dont femmes	%	45	45	50
Part des collaborateurs avec une ancienneté inférieure à 5 ans	%	44	42	42
Dont femmes	%	57	55	56
Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 5 et 12 ans	%	26	30	28
Dont femmes	%	57	61	60
Part des collaborateurs avec une ancienneté supérieure à 12 ans	%	30	28	30
Dont femmes	%	49	49	51
Part des cadres	%	40	33	32
Dont femmes	%	47	47	48
Part des non-cadres	%	60	60	60
Dont femmes	%	61	62	63
Nombre d'accidents de travail	nombre	5	1	7
Nombre d'accidents graves	nombre	0	0	2
Taux d'absentéisme	%	1,21	1,22	1,30
Nombre de visites médicales	nombre	838	847	824
Nombre de bilans de santé	nombre	2	1	2

Nombre d'employés déclarés en situation de handicap	%	3	3	3
Budget total de formation	MAD	5.350.000	5.800.000	5.760.000
Part des actions de formation au profit des cadres	%	49	60	61
Part des actions de formation au profit des non-cadres	%	51	40	39
Part des employés couverts par les conventions collectives	%	100	100	100
Nombre d'accords signés	nombre	0	0	0
Nombre de représentants du personnel	nombre	14	14	14
Nombre de réunions avec les représentants du personnel	nombre	0	0	0
Nombre de jours de grève	nombre	0	0	0
Nombre de litiges sociaux	nombre	1	1	1

Indicateurs environnementaux	Unité	2023	2024	2025
Consommation directe de papier	nombre de feuilles	3 388 500	3 139 000	3 390 000
Consommation directe d'électricité	KW	1 422 482	1 183 681	1 142 344
Consommation directe d'eau	m3	4 636	4 631	4 504



CAPITAL HUMAIN

Donner du sens, faire grandir les talents et fédérer les équipes

Le capital humain constitue un pilier central de la stratégie de performance durable de Sanlam Maroc. En 2025, l'entreprise a poursuivi une politique ambitieuse de développement des compétences et de valorisation des talents, visant à créer un environnement de travail stimulant et porteur de sens.

Fédérer autour d'une vision commune et d'un leadership partagé

L'année 2025 a été marquée par un renforcement de la mobilisation collective autour du projet d'entreprise et des priorités stratégiques.

L'organisation de la Journée Plans d'Action en début d'année, réunissant plus de 120 collaborateurs, a permis de décliner la stratégie, de fixer les objectifs et de renforcer la cohésion inter-entités.

De même, la Convention Collaborateurs 2025, organisée à Marrakech sous le thème " Se dépasser ensemble - المستقبل بين يدينا ", a réuni plus de 660 participants. Pensée et animée par un comité interne transverse, elle a favorisé la célébration des réussites, la valorisation des parcours et le renforcement de la culture d'entreprise, notamment à travers des activités de team building aux Terres d'Amanar.



Enfin, le renouvellement du label « Feel Good » by ReKrute, ainsi que la progression du score et du taux de participation à l'enquête culture (92% et 93%), témoignent de la solidité du climat social et de l'engagement collectif.

Développement des compétences et de l'employabilité

Le développement des compétences constitue un levier central de la performance durable de Sanlam Maroc. Il s'appuie sur la Sanlam Academy, dont 98 % des formateurs sont issus des équipes internes, favorisant la transmission des savoirs et l'ancrage des bonnes pratiques métiers.

En 2025, la Compagnie a renforcé ses dispositifs de formation à travers plusieurs programmes certifiants structurants, visant à développer les compétences managériales, relationnelles et opérationnelles :

- un programme managérial certifiant en partenariat avec l'UIR (3 groupes, 60 collaborateurs), axé sur les soft skills, l'intelligence émotionnelle, la résolution de problèmes et l'orientation client ;
- la poursuite des programmes de formation avec ESCA Ecole de management.
- le déploiement du programme " Leadership et présence managériale " avec l'UM6P au profit d'une soixantaine de collaborateurs (formation en cours).



Ces parcours ont été complétés par des cérémonies de remise de certificats, valorisant l'engagement des participants et favorisant la reconnaissance des compétences acquises. Par ailleurs, plus de 100 collaborateurs ont bénéficié du certificat d'excellence opérationnelle en métiers de l'assurance, combinant formations techniques, soft skills, masterclass et ateliers collaboratifs.

De plus, des dispositifs spécifiques d'intégration, de préparation aux examens professionnels et d'accompagnement post-certification ont également été déployés au profit des agents et intermédiaires, contribuant à renforcer leur professionnalisation, leur employabilité et la qualité des services rendus aux assurés.

Attractivité, marque employeur et ouverture sur les jeunes talents

Sanlam Maroc place l'attractivité de son capital humain et le renouvellement des compétences au cœur de sa politique RH, avec pour objectif d'attirer, d'intégrer et de fidéliser les talents, en particulier les jeunes diplômés.

Cette année, cette dynamique s'est notamment traduite par la poursuite du programme #Beyond_Campus, à travers une présence active dans les principaux forums et salons de recrutement, ainsi que par le développement de partenariats avec des écoles, universités et centres de formation. L'entreprise a également organisé des Job Dating, des journées d'orientation dans les centres OFPPT et des journées portes ouvertes au profit des étudiants.

Parallèlement, des campagnes de stages PFE et de stages d'été ont été déployées afin de favoriser l'immersion professionnelle des jeunes talents. Un séminaire d'intégration des stagiaires PFE et des programmes d'immersion dédiés ont contribué à faciliter leur insertion professionnelle et à renforcer leur employabilité.

À travers ces actions, Sanlam Maroc consolide son positionnement de marque employeur responsable et attractive, fondée sur la proximité avec les jeunes, la valorisation des parcours et l'accompagnement durable des talents.



Distinctions RH : toujours plus de reconnaissances

En 2025, Sanlam Maroc a vu ses actions en faveur du bien-être, de l'engagement et de la qualité de vie au travail reconnues par plusieurs distinctions de référence.

Le renouvellement du label « Feel Good » by ReKroute, associé à une progression du taux de satisfaction interne à 93 %, confirme la solidité du climat social et l'impact durable des politiques RH mises en œuvre.

Par ailleurs, Sanlam Maroc figure parmi les 14 entreprises labellisées « Société Sportive » par la Fédération Marocaine des Professionnels du Sport pour la période 2024/2025, distinguant son engagement en faveur du sport, de la cohésion et du bien-être des collaborateurs.

Ces reconnaissances traduisent la volonté constante de la Compagnie de promouvoir un environnement de travail sain, inclusif et motivant, favorable à la performance collective et à l'épanouissement durable des talents.

Santé, sécurité et bien-être au travail : une approche préventive et durable

La politique de Sanlam Maroc en matière de qualité de vie au travail repose sur une approche globale intégrant santé, sécurité, prévention, bien-être et équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Elle vise à préserver durablement la santé des collaborateurs, à renforcer leur bien-être et à favoriser un environnement de travail sûr, inclusif et épanouissant.

En 2025, plusieurs actions structurantes ont ainsi été mises en œuvre en matière de santé et de sécurité, notamment des formations dédiées, des exercices d'évacuation et des bilans de santé au profit de plus de 100 collaborateurs. Des campagnes de dépistage (diabète, cancer du col de l'utérus, de la prostate et du sein) ont également été menées, accompagnées de séances de sensibilisation animées par des professionnels de santé.



L'engagement de l'entreprise en faveur de la prévention s'est également illustré à travers l'organisation de la Semaine du bien-être, à l'occasion d'Octobre Rose, sous le thème « Nous marchons, nous respirons, nous avançons ». Celle-ci a combiné une marche solidaire, des cours de yoga et s'est conclue par une conférence sur le bien-être. Cette action est labellisée « Sanlam Wellbeing Days ».



Par ailleurs, les initiatives sportives et de cohésion ont été renforcées afin de promouvoir un mode de vie actif et de consolider l'esprit d'équipe. Les collaborateurs ont notamment participé au Casablanca Run, au Marathon International de Casablanca, à l'International 7 Cup de Marrakech, à l'Access Run, au Raid Med, ainsi qu'à des excursions annuelles à Marrakech et Tanger.



Dans une logique de soutien à l'équilibre de vie et d'ouverture aux familles des collaborateurs, Sanlam Maroc a également organisé des centres aérés et des colonies de vacances intégrant diverses activités.

Enfin, la deuxième édition du Kids Day, réunissant près de 100 enfants autour du thème « Innover, Apprendre, Agir », a proposé des ateliers pédagogiques axés sur le jardinage, le recyclage et la sensibilisation à l'environnement. Cette initiative a contribué à renforcer durablement le lien entre l'entreprise, les collaborateurs et leurs familles.



ETHIQUE, CONFORMITÉ ET GESTION DES RISQUES

Des standards élevés et des pratiques responsables inscrits dans la durée

Sanlam Maroc fonde sa gouvernance sur des principes stricts d'éthique, de transparence et de responsabilité. Ces principes constituent un socle essentiel de la confiance accordée par les assurés, les partenaires et les autorités.

Éthique et conformité : maintenir des standards élevés dans la durée

Depuis 2022, Sanlam Maroc s'appuie sur un code de déontologie modernisé, diffusé auprès de l'ensemble de ses parties prenantes et accessible sur son site institutionnel. Ce code est adossé à un dispositif d'alerte professionnelle (hotline) permettant de signaler, de manière confidentielle et sans risque de représailles, toute situation ou interrogation relative au respect des principes éthiques.



Cette année, cette dynamique s'est poursuivie à travers l'organisation de nombreuses séances de sensibilisation à destination des collaborateurs et d'agents. Une attention particulière a été portée aux nouvelles recrues, qui bénéficient d'un parcours d'intégration incluant un module dédié à l'éthique et à la conformité.

Les actions de formation ont couvert des thématiques clés telles que la protection des données personnelles, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la prévention des conflits d'intérêts, les obligations réglementaires et la cybersécurité. Ces dispositifs viennent compléter les formations e-learning déployées les années précédentes, notamment en matière de sécurité des systèmes d'information et de protection des données.

Dans une logique d'amélioration continue, la Compagnie a également renforcé son cadre normatif interne par la révision de ses politiques et chartes couvrant la gouvernance, les systèmes d'information, l'audit interne et la lutte contre la criminalité financière.

La digitalisation des contrats avec les prestataires et intermédiaires, lancée en octobre 2025, a par ailleurs permis d'améliorer la traçabilité des engagements, la conformité réglementaire et la sécurité juridique.

Enfin, Sanlam Maroc poursuit le renforcement de son dispositif de prévention et de lutte contre la corruption, aligné avec les principes du Groupe et les exigences réglementaires locales. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des actions engagées ces dernières années, notamment à travers la participation à des initiatives et séminaires de sensibilisation organisés par des institutions de référence telles que l'ACAPS et Bank Al-Maghrib.

Gestion intégrée des risques et pilotage de la solvabilité

La gestion des risques chez Sanlam Maroc repose sur une approche globale et intégrée, couvrant les risques assurantiels, financiers, opérationnels, technologiques et stratégiques. Elle vise à garantir la solidité financière de la Compagnie, la protection des assurés et une prise de décision éclairée, dans un environnement réglementaire et concurrentiel en constante évolution.

En 2025, Sanlam Maroc a franchi une étape clé dans sa préparation à l'entrée en vigueur du nouveau référentiel de Solvabilité Basée sur les Risques (SBR), prévue en 2026. À ce titre, la Compagnie a mené un audit à blanc SBR et participé à une simulation nationale grandeur nature pilotée par le régulateur, impliquant l'ensemble du marché marocain. Ces exercices ont permis de tester et de consolider les processus de collecte et de fiabilisation des données, de clarifier les rôles des différents intervenants, d'évaluer la suffisance des fonds propres face à un ensemble de risques et de renforcer la robustesse des dispositifs internes. Les résultats obtenus ont confirmé la bonne préparation de la Compagnie, faisant de cet exercice à blanc l'ultime étape avant l'entrée en vigueur effective du nouveau cadre réglementaire.

Dans une logique de diffusion de la culture du risque, Sanlam Maroc a organisé la deuxième édition des Matinées Risques, cette fois dédiée à la SBR. Réunissant près de 80 collaborateurs lors d'un événement organisé en extérieur, cette rencontre a permis d'approfondir les concepts de la solvabilité basée sur les risques à travers des exemples chiffrés, des cas pratiques et des quiz interactifs, afin de rendre ces sujets techniques plus accessibles et mieux appropriés par les équipes. Une troisième édition est d'ores et déjà envisagée en 2026.

Par ailleurs, des formations spécifiques ont été dispensées aux membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale. Ces sessions ont porté sur les principes de la SBR, les évolutions des outils de pilotage mis à disposition des organes de gouvernance et l'impact de ce nouveau référentiel sur le rôle, les responsabilités et les décisions stratégiques du Conseil, en lien direct avec le modèle économique de la Compagnie.



INCLUSION ET ACCESSIBILITÉ

Élargir l'accès à l'assurance, soutenir les startups innovantes et renforcer la compréhension des risques

L'inclusion assurantielle constitue un axe stratégique majeur pour Sanlam Maroc. En 2025, la Compagnie a ainsi poursuivi le développement d'offres accessibles, responsables et adaptées aux nouveaux usages.

Développement d'offres responsables et accessibles, adaptées aux nouveaux usages et aux attentes sociétales

En 2025, Sanlam Maroc a poursuivi le développement d'offres innovantes et responsables, visant à élargir l'accès à l'assurance tout en intégrant des dimensions de prévention, d'inclusion financière et de durabilité. Cette dynamique s'est traduite par le lancement de plusieurs produits structurants, répondant à de plus en plus de typologies de populations, à l'instar d'Assur'Chiens&Chats, qui répond à un marché en forte croissance et à de nouveaux usages des assurés.

De même, la commercialisation de la gamme Assurance Al'Rah7a, développée en partenariat avec Lana Cash, filiale de CIH Bank, illustre l'engagement de la Compagnie en faveur de l'inclusion financière et de la protection des foyers vulnérables. Cette approche contribue à rendre l'assurance plus accessible, concrète et adaptée aux réalités socio-économiques des ménages marocains.

Par ailleurs, Sanlam Maroc a renforcé son positionnement sur la mobilité durable à travers la nouvelle offre Assur'Auto Green+, intégrant des services d'assistance innovants destinés aux véhicules électriques et hybrides.

À travers ces initiatives, la Compagnie confirme sa volonté de concilier performance commerciale, innovation utile et responsabilité sociétale, en proposant des produits inclusifs, durables et créateurs de valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes.

Croire aux startups, accompagner l'innovation, investir dans l'avenir

Sanlam Maroc s'inscrit dans une logique d'innovation ouverte en contribuant activement au développement de l'écosystème entrepreneurial marocain, notamment par des partenariats stratégiques et des prises de participation dans des startups à fort potentiel technologique et social. Cette démarche incarne à la fois sa stratégie d'innovation, sa vision de création de valeur partagée et son engagement en faveur de l'inclusion financière.

En décembre 2025, Sanlam Maroc a ainsi réalisé une prise de participation significative dans le capital de Woliz, une startup marocaine spécialisée dans la digitalisation du commerce de proximité. L'opération, consistant en une levée de fonds de 2,2 millions de dollars en pré-seed, vise à soutenir le développement technologique et organisationnel de Woliz, dont la plateforme combine intelligence artificielle, automatisation des processus et valorisation des données pour structurer un écosystème numérique unifié autour des commerces de quartier — un secteur clé de l'économie locale encore largement informel.

Cette initiative traduit la volonté de Sanlam Maroc d'accompagner la modernisation des circuits économiques traditionnels, tout en renforçant l'inclusion financière de commerçants souvent exclus des services financiers classiques. En plaçant ces commerçants au centre d'un réseau connecté intégrant finance, télécommunications, institutions publiques et consommateurs, Woliz contribue à créer une infrastructure numérique durable au service de l'économie réelle, avec une ambition de déploiement progressif sur d'autres marchés africains.

Par ailleurs, Sanlam Maroc a également développé des partenariats d'innovation avec des acteurs comme FindCharge, visant à promouvoir l'efficacité et l'accessibilité de la mobilité électrique.

À travers ces actions, Sanlam Maroc démontre sa capacité à agir comme un acteur mobilisateur de l'innovation locale, en soutenant des projets technologiques qui répondent à des défis économiques et sociaux structurants. Ce positionnement permet non seulement d'accompagner la croissance des startups à fort impact, mais aussi d'anticiper et d'intégrer de nouvelles compétences et solutions au bénéfice de son activité principale, tout en contribuant au dynamisme de l'écosystème entrepreneurial national.

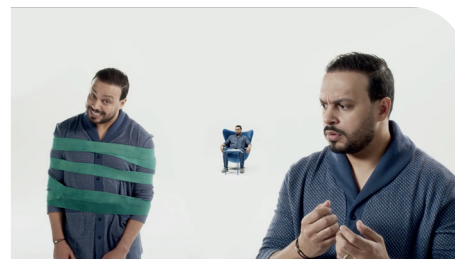
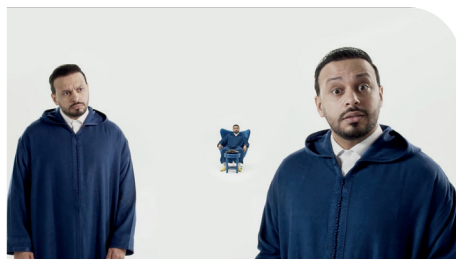
Pédagogie assurantielle et campagnes de sensibilisation pour faciliter la compréhension de l'assurance

La pédagogie constitue un pilier essentiel de l'accessibilité et de la compréhension de l'assurance pour le grand public. En 2025, Sanlam Maroc a ainsi déployé un ensemble d'initiatives diversifiées visant à vulgariser les concepts assurantiels et à renforcer l'éducation financière des assurés, des familles et des communautés.

L'année a été marquée par la diffusion de capsules d'animation durant le mois de Ramadan, de mini-séries pédagogiques et de formats humoristiques, conçus pour rendre plus accessibles des notions souvent perçues comme techniques ou complexes, tout en s'inscrivant dans des contextes culturels et saisonniers favorables à l'écoute.

Parmi les campagnes de sensibilisation, Sanlam Maroc a mis en avant des initiatives ciblées autour de produits et de besoins spécifiques, notamment les campagnes liées à l'assurance Assur'Crédit, à Lwoqt O Zmane (prévoyance), et à l'assurance Continuité scolaire, qui garantit la poursuite des études des enfants en cas de décès ou d'invalidité du parent souscripteur, assurant ainsi tranquillité et sécurité financière aux familles.

Cette approche intégrée, combinant diffusion de contenus ludiques et éducatifs, activations de terrain et implication des communautés locales, illustre l'engagement de Sanlam Maroc à faire de la pédagogie assurantielle un levier de confiance, d'inclusion et de proximité auprès de tous les publics.



FONDATION SANLAM LI-ENNAJAH

Promouvoir l'éducation et lutter durablement contre l'exclusion sociale

À travers la Fondation Sanlam Li-Ennajah, Sanlam Maroc structure et déploie son engagement sociétal en faveur de l'éducation, de l'inclusion et de l'autonomisation des populations vulnérables.

Vision et axes d'intervention de la Fondation Sanlam Li-Ennajah

La Fondation Sanlam Li-Ennajah constitue le principal vecteur de l'engagement sociétal de Sanlam Maroc et s'inscrit en complémentarité avec sa démarche RSE globale. Elle œuvre en faveur d'un développement humain durable, en ciblant prioritairement les populations vulnérables et les jeunes, afin de renforcer leur employabilité, leur autonomie et leur inclusion sociale.

La Fondation structure ses actions autour de trois axes d'intervention complémentaires :

- L'accès à l'éducation, à travers le soutien aux parcours scolaires et universitaires, l'accompagnement des jeunes en difficulté et la promotion de l'égalité des chances ;
- L'insertion socio-professionnelle, via des programmes d'orientation, de formation, de coaching et de préparation à l'emploi, en partenariat avec des acteurs associatifs et institutionnels ;
- L'autonomisation par le sport, en l'utilisant comme levier d'éducation, de discipline, d'intégration sociale et de développement des compétences de vie.

À travers ces axes, la Fondation Sanlam Li-Ennajah contribue à la construction de parcours durables d'émancipation et d'inclusion, tout en renforçant l'impact social positif de la Compagnie au sein de son écosystème



Pérennisation des programmes en faveur de l'éducation et de l'insertion des jeunes, en partenariat avec Tibu Africa

En partenariat avec Tibu Africa, la Fondation Sanlam Li-Ennajah déploie des programmes structurants visant à favoriser l'éducation, l'employabilité et l'inclusion socio-professionnelle des jeunes, en particulier ceux en situation de vulnérabilité.

Parmi ces initiatives figurent notamment l'École de la Deuxième Chance - Nouvelle Génération à Dakhla, ainsi que les programmes Génération Sportive et Back to School, qui utilisent le sport comme levier d'apprentissage, de développement personnel et d'autonomisation.



L'année 2025 a marqué une étape majeure avec la diplomation de la première cohorte de l'École de la Deuxième Chance à Dakhla et le lancement de la deuxième promotion.



Ce programme a permis d'accompagner 50 jeunes en situation de NEET à travers un parcours complet combinant formation, développement personnel, certifications et expériences pratiques liées à l'organisation d'événements sportifs. Cette approche intégrée a contribué à renforcer leurs compétences techniques et comportementales, leur confiance en soi et leur capacité à s'insérer durablement dans le monde professionnel.

De même, la Fondation a participé à la Semaine de l'emploi des jeunes par le sport, organisée par Tibu Africa, accompagnant ainsi plus de 150 personnes dans leur démarche : ateliers de rédaction de CV, simulations d'entretiens animées par les équipes RH et métiers de Sanlam Maroc.

À travers ce partenariat pérenne, la Fondation Sanlam Li-Ennajah et Tibu Africa réaffirment leur ambition commune de faire du sport et de l'éducation des leviers concrets de transformation sociale et de développement humain durable, au service de la jeunesse marocaine.

Actions de solidarité et d'inclusion sociale, au service des communautés locales

En mars 2025, Sanlam Maroc à travers la Fondation Sanlam Li-Ennajah et en partenariat avec MCISE Moroccan Center for Innovation and Social Entrepreneurship, a organisé un Marché Solidaire au siège de Sanlam Maroc. Inscrit dans le cadre du mois des Droits de la femme, cet événement a constitué un véritable levier de valorisation des entreprises et coopératives féminines à impact social.

Une dizaine d'exposants ont ainsi présenté des produits authentiques et issus du savoir-faire local, tels que du miel, des cosmétiques naturels, des bijoux artisanaux, des articles de décoration et des vêtements traditionnels. Chaque achat réalisé par les collaborateurs et visiteurs a contribué directement à l'autonomisation économique des femmes bénéficiaires et au renforcement de leurs activités.

Parallèlement, la Fondation a poursuivi ses actions de solidarité pendant les périodes clés de l'année, notamment à travers des distributions alimentaires et des opérations de soutien durant le mois de Ramadan.

À travers ces initiatives, la Fondation Sanlam Li-Ennajah confirme son engagement en faveur d'un développement inclusif et solidaire, fondé sur l'entrepreneuriat social, l'égalité des chances et la cohésion territoriale.



DATES DES PUBLICATIONS FINANCIÈRES



DATES DES PUBLICATIONS FINANCIERES 2025

Date	Intitulé
29/01/2025	Approbation des engagements structurels par le conseil de la concurrence
14/02/2025	Communiqué Résultats au 31 décembre 2024 Indicateurs du 4 ^{ème} trimestre 2024
19/03/2025	Publication Résultats annuels au 31 décembre 2024
28/05/2025	Indicateurs d'activité du 1 ^{er} trimestre 2025
29/05/2025	Communiqué post AGO
29/08/2025	Indicateurs d'activité du 2 ^{ème} trimestre 2025
25/09/2025	Communiqué Post Conseil
30/09/2025	Publication des Résultats semestriels au 30 juin 2025
30/09/2025	Rapport financier au 30 juin 2025
28/11/2025	Indicateurs d'activité du 3 ^{ème} trimestre 2025



Assurance Non-Vie Assurance Vie

Sanlam Maroc
216, Boulevard Zerktouni | 20 000
Casablanca, Maroc

Sanlam Maroc - société anonyme d'assurances et de réassurance au capital social de 411.687.400 de DH. Entreprise régie par la loi n° 17-99 portant code des assurances.
RC Casablanca : 22.341. CNSS : 167.8541 - Taxe professionnelle : 355.11.249 - IF : 01084025
ICE : 000230054000034

T +212 522 42 06 06
F +212 522 20 60 81

sanlam.ma

